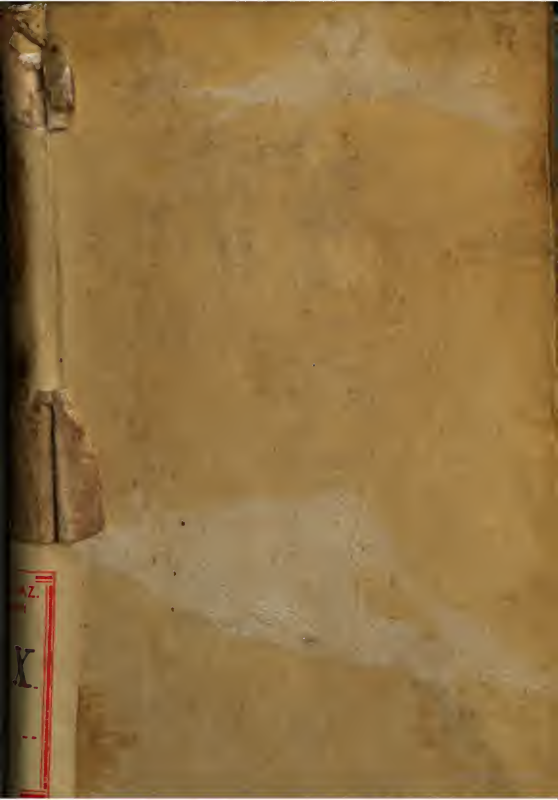




HISTOIRE
DE LA
PAPESSE JEANNE
FIDELEMENT TIRÉE
DE LA
DISSERTATION LATINE
DE
MR. DE SPANHEIM,
Premier Profeſſeur en l'Univerſité
de Leyde

Troiſiéme Edition augmentée.

TOME SECOND.

Avec Figures.



A LA HAYE,
Chez JAQUES VANDEN KIEBOOM.
M. DCC. XXXVI.



HISTOIRE
DE LA
PAPESSE JEANNE.
III. PARTIE.

CHAPITRE I.

Du silence des Grecs & premiérement de celui de Photius.



Es Objections ausquelles on entreprend de répondre, n'ont pas été faites seulement par quelques Auteurs ignorans, ou par des Esclaves du Siége Romain; il s'est trouvé dans l'une, & dans l'autre Communion des Auteurs également graves & éclairez, qui les

ont adoptées, & qui les ont même apuïées; comme Blondel, Boxhorn, Geſſel, Guillaume Cave, &c. parmi les Proteſtans; & de Launoy dans la Communion de Rome. Il eſt donc juſte d'y répondre, & à cauſe du poids que leur donnent des Auteurs de ce merite, & parce qu'en y répondant, comme on va faire dans cette Troiſiéme Partie, on eſpere d'achever de convaincre le Lecteur de la verité de ce Fait.

On peut reduire ces Objections à quatre Claſſes. La premiere eſt le ſilence des Adverſaires de l'Egliſe Romaine, tels que ſont les Grecs à la tête deſquels on met le Patriarche Photius contemporain de Benoît III. de Nicolas I. & de quelques-uns de ſes Succeſſeurs. La ſeconde eſt le ſilence d'Anaſtaſe le Bibliothecaire, contemporain de Jeanne, s'il y en a eû une; car non ſeulement cet Anaſtaſe paroît avoir ignoré l'Hiſtoire dont il s'agit, mais il rapporte même depuis Leon IV. certaines choſes qui ne laiſſent aucun lieu à la Papeſſe. La

p. 205. 206. troi-

troisiéme est tirée d'une Lettre d'Hincmar Archevêque de Rheims, au Pape Nicolas I. de laquelle on prétend conclure que Benoît fut le Successeur immédiat de Leon IV. Enfin la quatriéme Classe d'Objections, qui occupera toute la quatriéme Partie de cet Ouvrage, est fondée sur la confrontation que l'on fait des Années, des Mois, & des Jours, pendant lesquels les Prédecesseurs & les Successeurs de la Papesse ont siegé, avec les années de l'Empereur Lothaire, & de ses Fils; car on prétend qu'il paroît par cette confrontation, que Marianus, Martin & les autres qui ont fait sieger Jean VIII. deux ans & quelques mois après la mort de Leon IV. & devant l'élection de Benoît III. se sont trompez dans leur calcul. Et c'est principalement sur ce méconte, qu'Allatius, Blondel, de Launoy & le P. Labbe fondent leur Objection.

Pour commencer par celles de la premiere Classe, il est bon de remarquer qu'il ne s'agit ici que du silence des Grecs. On a eû oc-

p. 207. 208. A 2 casion

casion dans la Seconde Partie de cet Ouvrage de rendre raison du silence des Latins dans le IX. & dans le X. Siécle, & on y reviendra encore à l'occasion d'Anastase.

Il ne s'agit pas non plus, du silence des Chroniques Etrangeres, comme sont celles des Arabes & des Juifs. L'éloignement des Arabes, & le mauvais état de leurs affaires, ne leur ont pas permis de s'instruire de la Succession des Papes; (a) témoin Eutychés Patriarche d'Alexandrie qui déclare *qu'il n'a pas sçû quels ont été les Patriarches de Constantinople depuis Theodore jusqu'au tems où il écrit, ni les Patriarches de Rome depuis Agathon*, qu'il apelle Agabius. Et Gregoire Abiel-Fara, qui a poussé son Histoire jusqu'à l'an 1284. sans avoir rien sçû des affaires d'Occident, mais sur tout de celles de l'Eglise Romaine, quoi qu'il fut Chrêtien. Pour les Juifs, il est certain que plusieurs d'entr'eux ont parlé de la Papesse dans leurs Chroniques, (b) & entr'autres Abraham Zachut qui a écrit environ l'an 1500. dit ex-

(a) *An. Tom. II. p.* 400. 401.

(b) *Lib. Juchasin. p.* 146.

p. 208. presse-

preſſement que *du tems de Lothaire, il y a eu une Jeanne Papeſſe* à laquelle il donne même la *ſapience* en partage, c'eſt-à-dire, en ſtile Rabbinnique, le ſavoir & l'habilité. Il y ajoûte les circonſtances les plus mémorables de cette Hiſtoire, comme l'accouchement de Jeanne & les précautions qu'on a priſes à Rome dépuis cette affaire, comme de ſe détourner de la ruë, où cet accouchement arriva, & d'éprouver le ſexe du ſujet Papable, (*a*) R. David Ganz rapporte les mêmes choſes, auſſi bien qu'un autre Juif nommé Ghedalia, quoi que dans le recit que ce dernier en fait, il ômette pluſieurs circonſtances que les autres ont marquées, & que par un parachroniſme qui n'eſt pas ſurprenant d'un Juif, il rapporte le fait à l'an 670. de la Ruine de Jeruſalem. Arrêtons noùs donc aux Grecs, ſur le ſilence deſquels Allatius & tant d'autres ont bâti leurs trophées, & ſur tout au célébre Photius Patriarche de Conſtantinople.

(a) *Zemach David ad ann. Loth. XIII.* (*b. ara Chriſt.* 853.) *Part. II. p.* 55. *Auth. Schalſcheleth bakkabbala. p.* 110.

Il faut convenir de deux choſes; l'une que dans tout ce qui nous eſt

p. 209. 212.

resté de Photius, on ne trouve rien touchant la Papesse, & que même on y trouve des choses qui paroissent contraires à cette Histoire. L'autre, qu'il n'y a personne de qui il semblât plus naturel d'attendre ce reproche que de Photius qui étoit le plus grand & le plus considerable Adversaire qu'eût l'Eglise Romaine dans ce Siécle là, car depuis son élevation au Siege Patriarchal de Constantinople, dont on peut voir les circonstances dans l'Histoire du Schisme des Grecs, du Pere Maimbourg, il eût continuellement des affaires avec Nicolas I. & quelques-uns de ses Successeurs. Ce reproche auroit même eû d'autant plus de force dans la bouche de Photius, que c'étoit un homme d'un merite extraordinaire, d'un esprit & d'un discernement à donner du poids à tout ce qu'il disoit, selon le Portrait qu'en fait le même Jesuite.

Desmarets Théologien de Groningue a prétendu répondre à cette objection, (a) en disant que Photius étant Eunuque, *n'avoit garde de faire un reproche qui auroit pû lui* *p. 213. 214.* *attirer*

(a) *Contre Blondel p.* 47.

attirer quelque rispoſte deſagréable, ſelon ce mot,

Clodius accuſat mœchos, Catalina Cethegum.

Sans avoir deſſein de contredire M. Deſmarets, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il s'eſt laiſſé entraîner, comme pluſieurs autres, à l'autorité de Baronius qui a avancé que Photius étoit Eunuque, bien qu'une particularité ſi conſiderable n'ait été rémarqué ni par Anaſtaſe, ni par le Pape Nicolas I. ni par Adrien, ni par l'Hiſtorien Nicetas David, ni par aucun de ceux qui ont écrit contre Photius.

En effet Baronius ne ſe fonde que ſur une certaine Lettre dans laquelle celui à qui elle s'adreſſe, eſt expreſſêment traité d'*Eunuque*; Il prétend qu'elle eſt adreſſée à Photius; mais c'eſt juſtement le contraire; c'eſt une Lettre que Photius lui-même a écrite *à Jean Patrice Sacellaire*, comme on le lit à la tête de cette Lettre, & comme *Epiſt.* 49. *inter Photianas.*

p. 215.

cela a été déja remarqué par (*a*) quelques Auteurs. Il eſt vrai que Baronius prétend que cette Inſcription eſt renverſée, fondé ſur ce que le reproche que contient cette Lettre ne peut convenir qu'à Photius *qui étoit Eunuque*. Mais l'Analiſte ſupoſe ici ce qui eſt en queſtion, au lieu que pour donner quelque force à ſon raiſonnement, il devoit prouver d'ailleurs ce qu'il avance contre Photius.

(a) *Rich. Montacut. Not. ad eam Ep. & Martin. Hankius de Script. Byzant. Cap. XVIII. Num. III. & ſeqq. Bar. T. X. ann.* 868. *N.* 45. 46.

Et certes on ne voit pas comment une pareille diſgrace pouroit être arrivée à Photius; Il ne paroît pas par l'Hiſtoire que ç'ait été de la violence & de la cruauté d'aucun Empereur, comme cela eſt arrivé à d'autres; & il n'étoit pas aſſez foible & aſſez ſuperſtitieux pour ſe traiter ainſi lui-même par dévotion, comme on dit que fit Origene. Il eſt même ſouvent échapé à Nicolas I. de traiter Photius d'*Adultére* & de *Fornicateur*; ce qui ne pouvoit guéres proprement convenir à ce Patriarche, ſupoſé que Nicolas eût crû de lui la même choſe que Baronius. Et pour

p. 216. dire

dire encore là-dessus quelque chose de plus autentique; Le Synode de Constantinople assemblé contre Photius en l'an 869. prononçant des Anathémes contre ce Patriarche, dit entre autres choses; *Anathéme* à Photius *Adultére & Parricide.* Il faut donc chercher une autre raison du silence de Photius.

Allatius pose en Fait que si dans l'Eglise Latine il fût arrivé une avanture telle qu'est celle de la Papesse, Photius *auroit mieux aimé crever* (ce sont ses termes) que de ne la lui pas reprocher. Et comme cette supposition ne manque pas de couleur, presque tout le monde en a été ébloüi & a regardé le silence de Photius comme une bonne preuve de la fausseté de l'Histoire de la Papesse. Cependant ceux qui jugeront de Photius, non sur le rapport de ses ennemis, mais par ses écrits & par sa conduite, ne trouveront pas cette preuve aussi solide qu'elle le paroît d'abord. On voit dans les Lettres où il parle des affaires qu'il avoit avec l'E-

Bar. ann. 869. N. 38.

glise de Rome, & dans sa conduite, un caractére de modération qui donne lieu de former de lui un jugement bien éloigné de cet emportement qu'Allatius lui voudroit attribuër. La maniére forte & obstinée, pour ainsi dire, dont il se défendit d'accepter la Chaise Patriarchale, quand elle lui fut offerte, & (*a*) le déplaisir qu'il témoigna, après l'avoir acceptée, n'étoient-elles pas plûtôt des marques bien évidentes d'un esprit modeste & fort éloigné de tomber dans aucun emportement déraisonnable? Il ne parût pas moins moderé dans le reste de sa conduite, puisque dans ses Lettres, on le voit si souvent prier pour ses ennemis, & qu'entr'autres dans une à Anastase le Bibliothécaire, il le met au rang de ses (*b*) *amis*, tout passionné que cet Auteur étoit contre lui. Or il n'est pas difficile de concevoir comment étant dans cette disposition, il ne voulut pas sacrifier les personnes des Papes, & la dignité de l'Eglise à sa passion particuliére. Sur tout ç'eût été une chose indigne de

(a) *Ep. VI. ad Bardam. Patric.*

(b) *Epist. CLXX. Epist. CXV. & CXVII. CXVIII. ad Theodos. Monach.*

de cette modération & de cette équité, qu'on remarque dans ses Ouvrages, de chicaner l'Eglise de Rome sur une erreur de Fait, où ceux qui avoient élû Jeanne n'étoient tombez que par surprise, & par ignorance. A quoi l'on peut ajoûter que l'avanture de la Papesse étant arrivée avant le procès de Photius avec les Papes & n'ayant aucune liaison avec ce qui en faisoit le sujet, on n'eût pû regarder les reproches de Photius que comme un emportement hors de saison. Blondel a raison de dire qu'il ne faut pas s'imaginer (a) *que tous ceux qui ont eû des démêlez avec l'Eglise de Rome ayent pris à tâche de recercher tout ce qui pouvoit être à son desavantage, & ne se soient pas contentez de défendre leur propre cause, sans y intéresser l'honneur de personne.* (b) il dit la même chose à l'occasion de ceux qui prirent le parti de l'Empereur Othon I. contre le Pape Jean XII. disant *qu'il suffisoit aux Partisans d'Othon de bien défendre sa cause, sans ra-*

(a) *Anacr. p.* 85.

(b) *p.* 84.

ramasser tout ce qui se pouvoit dire d'injurieux à l'Eglise de Rome.

(a) *Baron. ann.* 863. C'est ainsi que (*a*) Theutgaut Archevêque de Tréves, Gontier Archevêque de Cologne, Jean de Ravenne & les Evêques d'Italie, dans une Lettre Synodique en usérent envers Nicolas I. lequel ils traitent d'*Infracteur des Loix*, & d'*Hypocrite*, sans pourtant intéresser le Siége de Rome. Mais pour prouver ce que je viens de dire il n'est pas besoin d'un autre exemple que de celui de Photius même. N'est-ce pas une chose remarquable que ce (*b*) Patriarche ayant reçû d'Italie une Lettre Synodale toute pleine d'accusations atroces contre Nicolas I., on ne voïe point néanmoins cette Lettre dans ce qui nous reste de Photius, non plus que plusieurs autres du même stile qu'il avoit reçûës de divers endroits. D'où un Auteur très-habile a conclû que *Photius n'étoit pas si animé contre Nicolas & contre l'Eglise Romaine que Baronius l'a voulu représenter.* Et en effet il y avoit assez d'autres sujets d'accusa-

(b) *Photii Epist.* p. 59.

Richard Montac. *p.* 219.

ſation, ſoit contre la perſonne des Papes Nicolas I. Adrien II. & Jean IX. tous d'une tyrannie inſupportable, ſoit contre l'Egliſe de Rome même, que l'Egliſe Gréque accuſoit de pluſieurs Innovations & Etérodoxies, ſans leur reprocher une erreur de Fait, dont l'Egliſe Gréque n'avoit reçû aucun préjudice. Michel Cérularius en uſa avec la même modeſtie dans les démêlez qu'il eut contre les Latins, car quelques conſiderables & graves que fuſſent ſes griefs, il ne ſortit pourtant jamais des bornes de la modération ſur le ſujet des Papes, & en particulier ſur le ſujet de Leon IX. Toutes ces réflexions montrent aſſez évidemment, que le ſilence de Photius dans cette occaſion, pourroit auſſi bien être un effet de ſa modération, & de ſon équité, ou, ſi l'on veut, de ſa Politique, que de ſon ignorance ſur le Fait.

Mais ſuppoſé qu'il y eût quelque conſéquence à tirer du ſilence de Photius, eſt-il auſſi certain qu'on ſe l'imagine qu'il l'ait en ef-

effet toûjours gardé là-dessus? Ce qui nous reste des écrits de ce Patriarche ou ce qu'on en produit du Vatican, est-il suffisant pour s'en assûrer? Tous les Sçavans conviennent qu'un grand nombre de Pieces contre les Latins, ont peri, ou sont si bien cachées, qu'elles ne verront jamais le jour, au moins, sans passer par tous les changemens que les Latins y voudront faire. Il paroît par Anastase, & par le Synode de Rome, assemblé contre Photius, sous Adrien II. & inséré dans les Actes du Synode de Constantinople en l'an 869. que Photius a écrit plusieurs pieces très-piquantes contre Nicolas, contre le Siége de Rome, & contre les erreurs & innovations des Latins. Allatius cite aussi des pieces *Anecdotes* contre *l'Ancienne Rome*; c'est ainsi que les Grecs appelloient la Ville de Rome; par opposition à Constantinople, qu'ils appelloient la *Nouvelle Rome*. Or toutes ces pieces de Photius, ne se trouvent plus, excepté la Lettre Circulaire aux

In vit. Adr. II.

p. 222. 223. 224.

Chaires Patriarchales d'Orient, qui tient le second rang entre les Lettres imprimées de ce Patriarche. Le célébre Usserius a remarqué il y a déja long-temps, que ce que Photius avoit écrit contre les Latins touchant la Procession du S. Esprit & que Zygabenus avoit inseré dans sa (*a*) Panoplie Gréque, a été ômis à dessein par celui qui a donné cet Ouvrage en Latin. Entre les Lettres de Photius que Richard de Montaigu a publiées, il n'en paroît aucune de celles qu'on dit que ce Patriarche écrivit à Nicolas, & même dans celles qui paroissent, à peine y est-il fait mention des Papes. Il paroît encore par la Collection des Conciles, qu'Adrien II. non-seulement *condamna au feu* les Actes *du Synode de Photius*, & tout *ce que ce Patriarche avoit écrit contre Nicolas*, mais qu'il pressa même les Grecs, avec beaucoup d'instance, d'en user de même, afin *d'abolir* tellement la mémoire de ces Piéces, *qu'il n'en restât pas même un Iota*; ce qui est aussi confirmé par Anas-

De Symb. p. 30.

(a) *Lib. XII.*

Tom. VIII. Col. 1093.

p. 225. 227. 228.

(a) *Anaſt. in Vit. Adrian. p.* 228. 229. *Ed. Reg. Nicol. Epiſt. VIII. ad Michael. LXX. ad Hincmar. Adrian. T. VIII. Concil. Act VII. Col.* 1088.

(*a*) Anaſtaſe le Bibliothécaire. Mais ſi ces Papes ont ſupprimé ces Lettres, ils n'ont pû s'empêcher de s'en plaindre d'une maniére à nous faire entendre qu'elles contenoient des choſes très-dures contre l'Egliſe de Rome puis qu'Adrien a dit qu'elles ne pouvoient avoir été ſuggerées que par un *Eſprit de Python*. Or qui ſçait ſi l'Hiſtoire de la Papeſſe n'a point trouvé ſa place parmi ce grand nombre de reproches qu'on a ſupprimez? Au moins Blondel n'eſt-il pas éloigné de le croire. Il y a donc grand ſujet de penſer que les pieces qui ont été à la décharge de Photius, & à la charge de l'Egliſe de Rome, ont ſubi le méme ſort que celles qui ſervoient à la juſtification des Iconomaques ſous Leon Iſaurien & Conſtantin

Frederici Spanh. Hiſt. Imag. reſtituta Sect. IV.

Copronyme, car toutes ces pieces furent ſupprimées ſous Irene, ſous Theodore, & dans la ſuite, ſans en excepter même les Actes du Synode qui s'aſſembla ſous Conſtantin Copronyme, leſquels furent tronquez & alterez dans le

Con-

p. 227. 228. 224.

Concile que Tarase fit convoquer & qui porte le nom de II. Concile de Nicée.

D'ailleurs sans supposer qu'on ait supprimé aucun Ouvrage de Photius; qui peut assûrer que ceux-mêmes qui restent sous son nom, sont parvenus à nous sans alteration? Les Grecs étoient-ils en état de convaincre les Latins de mensonge & de falsification dans un temps où l'Orient étoit plongé dans les plus épaisses tenebres? Et ne seroit-ce point pour se mettre encore mieux à couvert de leur censure que Baronius ne produit qu'en Latin quelques Pieces attribuées à Photius? Toûjours est-il visible que, ces Pieces n'ayant pas été publiées dans la Langue dans laquelle elles ont été écrites, & ne paroissant qu'en Latin, elles nous doivent être fort suspectes. C'est ainsi que les Lettres de Michel Cerularius & de Leon Archevêque d'Achride écrites à Jean Archevêque de Trani contre les Latins, ne sont parvenuës jusques à nous que de la traduction du

Sous Leon IX. Bar. ad A. 1053. N. XXII, XXIII.

Cardinal Humbert manifeſtement ſuſpect dans cette affaire. Il ne faut que faire réflexion ſur la hardieſſe des Inquiſiteurs à altérer & à retrancher dans les Livres des Peres & de tous les Auteurs Eccléſiaſtiques, tout ce qui peut porter préjudice à l'Egliſe de Rome, pour ne pas conter ſur tout ce qui nous reſte de Photius, comme ſur quelque choſe de fort fidéle & de fort entier. A-t-il tenu à la Cour de Rome que l'on ignorât entiérement ce qui pourroit ſervir d'Apologie pour l'Empereur Henri IV. contre Gregoire VII. auſſi bien que les Lettres de Frederic II. contre Honorius III. les Reſcrits de Louis de Baviére contre Jean XXII. & généralement tous les Conciles ſoit d'Orient ſoit d'Occident qui renfermoient quelque choſe de contraire à la gloire & aux intérêts de Rome ? Et c'eſt de là que viennent ces indices Expurgatoires, ces Decrets donnez à Rome pour *corriger*, *biffer*, *effacer* tout ce qui feroit odieux à l'Egliſe Romaine, &

p. 224. 228. 229. 230. 231.

& principalement ce qui pourroit flétrir la réputation des Papes ou des Ecclesiastiques. Cette pratique d'ajoûter ou de retrancher selon les intérêts du Siége Apostolique, est si ordinaire & si naturelle aux Auteurs de cette Communion, que jugeant des autres par eux-mêmes on les voit souvent faire les mêmes reproches à l'Eglise Gréque. On ne peut donc conter ni sur le silence de Photius ni sur ce qui nous reste de lui.

L'Argument qu'Allatius voudroit tirer de certaines Pieces que Photius a écrites contre *l'Ancienne Rome* comme il l'appelle, & dans lesquelles il est parlé de Benoît III. comme du Successeur de Leon IV. n'est pas plus solide que le reste. Déja, ce sont des Piéces *Anecdotes* & non publiées, dont par consequent on ne peut porter aucun jugement. Allatius n'ignore pas ce qu'Eulogius Patriarche d'Alexandrie exige pour juger d'un écrit, c'est *qu'il ne faut pas en juger par des Fragmens*; mais par un examen soigneux *de toute* *Apud Phot. Cod. CCXXV. p. 759.*

la pensée de l'Auteur. Et ce que dit Stapleton, dans son Apologie pour les Auteurs Ecclesiastiques, n'est pas moins remarquable, sçavoir qu'*en matiére d'Autoritez, la moindre chose qu'on puisse demander, c'est qu'elles soient assez publiques pour être entre les mains de tout le monde*. D'ailleurs quand même on publieroit ces pieces elles nous seroient légitimement suspectes, pour les raisons qu'on vient d'alléguer. Enfin les paroles de Photius ne marquent pas une succession immédiate non plus que celles de plûsieurs Chronologistes qui parlent de Benoît III. immédiatement après Leon, Jeanne devant être effacée de la liste des Papes, ils n'avoient garde de parler d'une autre maniére, comme on l'a déja montré. Tout ce que l'on a dit sur le sujet de Photius se reduit donc à ces trois choses, qui rendent l'objection que l'on tire de son silence, absolûment nulle. I. Photius étoit d'un caractére à ne pas relever une avanture qui ne faisoit rien à son sujet; & qui n'au-

Author Ecclef. Defenf. Lib. III. C. XIX. Sect. XIII.

P. 231.

roit

roit fait que découvrir sa passion. II. Quand même il auroit été d'humeur à se servir de cet avantage, les piéces où il auroit pû le faire plus à propos, ne sont pas parvenuës jusqu'à nous. III. Celles qui nous restent de lui, ont passé par tant de mains visiblement suspectes, qu'il n'y a pas lieu d'y asseoir aucun jugement.

CHAPITRE II.

Du silence des Historiens Grecs.

Le silence des autres Historiens Grecs ne fournit pas un fondement plus legitime de contester l'Histoire de la Papesse. C'est une chose connuë que quelques-uns d'entre'eux conspirant publiquement avec Nicólas, Adrien, & les Papes suivans, pour le rétablissement du Patriarche Ignace, qui avoit été déposé, ce Patriarche déposé, ni ceux de son parti n'avoient garde de rien dire qui pût desobliger le Siége de Rome. De là vient qu'a-

P.233.234. B 3 près

près Leon, ils ne parlent que de Benoît III. quoi qu'ils n'en parlent pas comme de son Successeur immédiat, ainsi qu'Allatius a osé le dire de son Chef. Je mets dans le premier rang de ces Auteurs Grecs partisans d'Ignace contre Photius, & par consequent d'intelligence avec l'Eglise Latine, Metrophane de Smyrne, qui assista au Concile de Constantinople assemblé contre Photius l'an 869. Cet Auteur est comblé de louanges par Nicolas I. dans une Lettre que ce Pape lui écrit; & Nicolas aussi bien qu'Adrien le font à leur tour dans une Lettre de Metrophane qui a été inserée dans les Actes du même Concile de Constantinople qui est le seul que l'Eglise Romaine appelle Oecumenique à l'exclusion de ceux qui furent assemblez dans la même Ville un peu devant & un peu après. Baronius & plusieurs autres parlent aussi avec éloge de ce même Auteur, & entr'autres l'Analiste lui donne celui d'être d'une *Ortodoxie irréprochable.* A cet Auteur

Epist. VIII.

Baron A. 870. *N.* 44 *Allatius Radere &c.*

P. 234. 235.

teur il faut joindre Stylianus Evêque de Néocesarée sur l'Euphrate, lequel fut aussi l'un des Membres du Synode assemblé contre Photius, & d'ailleurs en grande intelligence avec Etienne VI. comme cela paroît par ses Lettres à ce Pape ; aussi bien qu'avec Jean IX. qui dans une de ses Lettres lui rend ce témoignage de ne *s'être jamais éloigné de sa Mere la Sainte Eglise Catholique Apostolique & Romaine*. Il est surprenant que (*a*) Blondel conte sur le silence de ces Auteurs, puis qu'ils ont été si grands partisans de Rome contre Photius, & même en faveur d'un Eunuque, tel qu'étoit Ignace ; Car on voit bien que Rome, qui a souvent traité de *Femmes* les hommes de cette sorte, n'auroit pas manqué de leur reprocher l'Eunuque Ignace reconnu par eux comme tel, s'ils eussent été assez imprudens pour réveiller l'affaire de la Papesse que l'on travailloit à ensevelir. Il faut faire le même jugement de Nicetas David de Paphlagonie cité par (*b*) Baronius

Baron. A. 905. *N. X. Concil. T. VIII. novis. Edit. Col.* 1385 1397. 1409.

(a) *Anacr. p.* 27.

Conf. p. 9.

(b) *Ann. T. X.* 847. *N.* 34.

nius comme un *Auteur fidéle.* Cet Auteur étoit non seulement ennemi juré de Photius mais de plus Adorateur d'Ignace; duquel il a composé la vie ou plûtôt le Panegyrique, & lâche Adulateur de Nicolas & d'Adrien, comme on le voit dans cette Piéce-là même. Or ce seroit une grande absurdité de prétendre qu'un Auteur de ce caractére eût reproché la Papesse aux Romains.

Brèviarium Synodi VIII. insert. T. VIII. Concil. Col. 1421.

Une certaine piéce tirée des Actes du Synode VIII. contre Photius, qui fut produite par ceux de Constantinople du tems de Formose, n'est pas plus concluante, que ce que l'on a déja vû; quoi qu'en pense Allatius. Il est vrai que dans cette Piéce il est parlé de *Leon, de Benoît, & de Nicolas, qui frapperent d'Anathême Gregoire* de Syracuse, lequel avoit consacré Photius; Il est vrai encore qu'il y est parlé de *neuf Pontifes Romains*, c'est-à dire, *depuis Leon jusqu'à Formose* inclusivement, qui avoient anathématisé Photius lui-même, sans qu'il y soit dit un seul mot de la

Pag. 236. 237.

la Papesse Jeanne. Or, dit là-dessus Allatius, si les Grecs avoient *retranché quelque Pape* quelle apparence qu'ils n'eussent pas en cela, été *relevez par les Latins* qui ne leur laissoient rien passer ? Ce raisonnement d'Allatius est pitoïable, mais d'ailleurs il est tout plein de défauts. I. Cette piece du Synode VIII. qui a été publiée par le Jesuite Matthieu Radere, est suspecte avec beaucoup de fondement, aussi-bien que plusieurs autres Piéces Gréques sur la même affaire. Toutes ces Piéces n'avoient d'autre but que de persuader que Jean VIII. ou plûtôt Jean IX. Successeur d'Adrien II. n'avoit point consenti au rétablissement de Photius, mais qu'au contraire il l'avoit anathématisé avec tout l'Orient, aussi-tôt après le Synode de Constantinople, où les Légats de ce Pape avoient néanmoins conclû la Paix entre l'une & l'autre Eglise. Cependant il ne paroît aucune trace de cette *Anathématisation* de Photius par Jean IX. ni dans au-

Pag. 238. 239.

aucune des Lettres de ce Pape, ni dans aucun Synode assemblé sous lui, & elle n'est attestée par personne avant ces Actes produits comme sous Formose qui étoit déja le cinquiéme Pape depuis Jean IX. & avant ce qu'en dit en ce même lieu Stylianus, ennemi déclaré de Photius, comme on l'a remarqué. Au contraire il paroît par les Lettres de Jean aux Grecs, que ce Pape avoit consenti à la reconciliation de Photius, même avant le Synode, & qu'il aprouva depuis, *tout ce qui s'y fit en faveur de ce Patriarche.* Aussi cette piéce est-elle reconnuë pour fausse par un Auteur très-attaché aux intérêts de l'Eglise de Rome, (*a*) comme cela paroît dans un Ouvrage cité par Allatius, à quoi l'on pouroit ajoûter une grande liste d'Auteurs qui confirment ce qui se passa en faveur de Photius dans le Synode que les Grecs regardent comme le VIII. Et il est si vrai que Jean IX. fut favorable à Photius que, comme on l'a déja vû, c'est pour cela que Ba-

Epist. 199. 250. 251. *insert. Concil. Tom. IX.*

(a) *Jean Veccus Excerpt. de Synod. VIII. Allat. Lib. II. de Perpet. Consens. C. XV.*

Pag. 240.

Baronius prétend que ce Jean fut appellé *Femme*.

II. Il y a encore dans cette Piéce d'autres choses qui sont manifestement fausses, comme que Photius *demeura chargé d'Anathême pendant 45. ans*, c'est-à-dire, depuis Leon IV. jusqu'à Formose I. car il est clair par les Lettres de Nicolas I. que l'affaire de Photius n'éclata que vers le commencement du Pontificat de ce Pape, & pour le plûtôt en 859. Ainsi Photius ne pouvoit pas avoir été anathématisé ni par Leon IV. ni par Jean VIII. ni par Benoît III. C'est sur ce pied-là, que Stylianus Auteur fort aprouvé d'Allatius, à cause de son attachement à la faction d'Ignace, qui étoit aussi celle de Rome, ne parle que de *XII. Papes qui ayent condamné Photius*, contant seulement depuis Nicolas I. jusqu'à Jean IX. qui est véritablement Jean X.

III. Mais supposé que Leon IV. & Benoît III. aïent été du nombre de ceux qui anathématiserent Photius, que conclura-t-on de ce que

Pag. 242.

que Jeanne ne se trouve pas nommée entre ces deux Papes? Que Jeanne n'a pas excommunié Photius? Cela peut fort bien être. Que Jeanne n'a pas occupé le Siége de Rome entre Leon & Benoît? C'est une conséquence ridicule; (a) Blondel en a fort bien senti la foiblesse, aussi ne l'a-t-il pas laissé passer à Allatius. *Photius a été excommunié par IX. Papes*, sçavoir par Leon IV. Benoît III. Nicolas I., Adrien, Jean, Marin, Adrien III., Etienne, Formose, comme le veut Allatius, *donc ce Jean que l'on met entre Leon IV. & Benoît III. n'a jamais existé*; Belle conséquence! Il n'a jamais été sur le Trône Pontifical; on le nie (*b*). Parce que le Faux Smerdis & les Mages ne sont pas mis entre les Rois de Perse dans le Canon de Ptolomée, s'ensuit-il que les Mages n'ayent pas autrefois usurpé l'Empire des Perses, & qu'un d'entr'eux n'ait pas passé sous le nom de Smerdis pour le fils de Cyrus qui portoit ce nom? On pouroit encore alléguer plusieurs exemples de

(a) *Anacr. p.* 35. 36.

(b) *Herodote Livre III. pag. m.* 402.

Pag. 240. 243. 244.

de ces ômiſſions du Canon de Ptolomée pour faire voir l'inconſequence du raiſonnement d'Allatius ; car le même Canon ômet le penultiéme Roi des Babyloniens nommé *Laboſoaraſcus*, & parmi les Rois de Perſe, outre les Mages dont on vient de parler, il ômet Artabane, Xerxes II. & Sogdien même; Il ômet auſſi Galba, Othon, Vitellius parmi les Empereurs Romains. Pour ce qu'Allatius dit, que les *Romains n'auroient pas ſouffert ſans rien dire, que les Grecs euſſent retranché quelqu'un du Catalogue des Pontifes*, c'eſt bien la choſe la plus ridicule qu'il pût jamais dire ſur un pareil ſujet. C'eût été aux Romains une délicateſſe bien entenduë de ne pouvoir ſouffrir que les Grecs euſſent la diſcretion de paſſer ſous ſilence une Hiſtoire auſſi infame & auſſi odieuſe que celle de la Papeſſe ! En un mot il ſuffit de dire que cette Piéce a été faite du tems de l'Empereur Leon VI. qui dépoſa Photius, & publié par les ennemis jurez de ce Patriarche pour montrer qu'il eſt impoſſible

ble d'en rien conclurre raisonnablement.

Allatius ramasse encore quelques Auteurs Grecs qui font succeder Benoît III. à Leon IV. sans parler de la Papesse, & prétend en tirer une preuve certaine que la Papesse n'a jamais existée. Mais il est bon d'examiner de quel caractere sont ces Ecrivains sur le silence desquels il se fonde, & s'ils sont de l'exactitude qu'il leur attribuë. Déja nous n'avons aucune certitude ni du nom ni de la qualité de ces Auteurs, ni du tems auquel ils ont écrit, ni des motifs qui les ont obligez à écrire. Or il étoit important, avant toutes choses, de sçavoir ces particularitez; car soit qu'ils ayent été Contemporains de Marianus, comme Allatius le reconnoît quelque part, soit qu'ils ayent vécu depuis lui, comme il y a plus d'apparence, il est certain qu'ils n'ont pas *recherché*, aussi *exactement* que le prétend Allatius, dans les Chroniques d'Occident, ni dans les écrits des Moines, ce qu'il pouvoit y avoir de desavantageux au

Siége

Siége de Rome, puis qu'ils y auroient trouvé, entr'autres choses, l'Histoire de la Papesse dans Marianus. Mais d'ailleurs qui ne sçait que la plûpart des Grecs de ce Siécle-là & des suivans ont été dans une profonde ignorance de l'Histoire des Papes, & qu'ils n'aprenoient rien de leur succession que par les Emissaires de Rome. On a déja produit quelques exemples de cette ignorance des Historiens Grecs, & il seroit aisé d'en produire un grand nombre d'autres. (*a*) Nicephore Caliste lui-même fait mal-à-propos succéder Agathon à Agapet éloignez de près d'un Siécle & demi, & entre lesquels il y a eu 21. Papes. Et un des Auteurs Grecs (*b*) que cite Allatius met un Pélage entre Serge & Leon IV. au moins ne peut-on entendre autrement cet Auteur, si ce n'est qu'il prétende que Serge avoit aussi nom Pélage, ce qu'aucun Historien Latin n'a avancé. Un autre de ces Grecs fait anathématiser Photius par Leon IV. quoi que ce Pape fût mort

(a) *Hist. Eccl. Lib. XVII. Tome II.*

(b) *Σέργιος ὁ καὶ Πελάγιος.*

Pag. 246. 515.

mort trois ans avant la promotion de Photius au Patriarchat. De plus, ce que ces Auteurs disent que Leon IV. & Benoît III, furent intriguez dans les démêlez de Photius, se trouve démenti par Nicolas I. (a) qui dans une Lettre à l'Empereur Michel, dit que Leon & Benoît ses Prédecesseurs n'ont point connu de l'affaire d'Ignace & de Gregoire de Syracuse, qui avoit consacré Photius. Mais enfin pour ne pas entrer plus avant dans cette discussion, est-il raisonnable de conter sur des Piéces & sur des Auteurs tirez de la Bibliothéque du Vatican? & encore une fois ne sçait-on pas par mille expériences qu'il n'y a point de falsification dont Rome ne soit capable quand il s'agit de ses intérêts? Elle n'a pas seulement effacé l'Histoire de la Papesse des Chroniques de plusieurs Latins, comme on l'a déja remarqué, mais ses Créatures l'ont encore retranchée des Livres des Grecs, comme cela se prouve par l'exemple de Chalcondile, duquel un Auteur du Siécle passé, que Flo-

(a) *Epist. IX.*

Blaise Vigenere, Secretaire du Duc de Nevers.

Pag. 247. 248. 251.

Florimond de Raymond apelle *le Varron de la France*, a retranché l'endroit où il en étoit parlé en termes si précis. Et à cette occasion (*a*) Blondel lui-même reproche nettement à Florimond de Raymond d'avoir appellé *rétablissement du texte de Chalcondile*, ce qui en étoit une *corruption frauduleuse*. Or si un Auteur de ce caractére a été capable d'une pareille supercherie, que n'auront pas fait les Inquisiteurs de Rome ?

(a) *Anacr. p.* 74.

Je ne sçai si l'Argument que prétend tirer Allatius d'une certaine raillerie de Michel Empereur de Constantinople, mérite d'être refuté. On dit que Michel qui étoit un plaisant de profession, faisant refléxion sur l'état où se trouvoit alors l'Eglise de Constantinople, disoit un jour en presence de ses amis. *Theophile* (c'étoit un Bâteleur) *est mon Patriarche*, *Photius est celui de Bardas Cesar*, *&* *Ignace celui des Chrêtiens*. Or dit Allatius, *s'il y eût eû une Femme sur le Trône Pontifical de S. Pierre*, Michel cût-il manqué d'ajoûter; *& Jeanne est le*

: *Tom. II. Pag.* 252.

le Patriarche des Romains? Tout est bon à Allatius pourvû qu'il fasse sa Cour aux Papes.

—— *Dolus ipse, nefasque*
Hac mercede placent.

Nicetas David, également ennemi de Photius & de Michel, est le seul qui ait parlé de cette plaisanterie, & c'est avoir grande disette de preuves que d'en tirer d'un mot qui n'est peut-être jamais sorti de la bouche de Michel, ou qui peut-être n'a été dit que dans la débauche. D'ailleurs si ce mot a été véritablement prononcé par Michel, & de sens rassis, il n'a pû y faire entrer Jeanne, de la maniére que le veut Allatius, sans sçavoir que Jeanne étoit alors actuellement *assise sur le Trône de S. Pierre*. Or qui est-ce qui sçavoit alors que Jeanne fût une Femme? Ce Mystere avoit-il été révelé à Michel comme à un autre Aréchise? Raillerie à part, Michel ne pouvoit pas faire ce reproche aux Romains, puis qu'alors le Sexe de Jeanne

Page 253.

Jeanne ne pouvoit pas avoir été découvert, & que cette Femme jouïssoit paisiblement de son imposture. (*a*) C'est la remarque de Blondel qui ajoûte qu'en ce tems-là, Photius n'étoit pas encore Patriarche: En effet ce ne fut que vers la fin de l'année 858. qu'il fut élevé à cette dignité, & alors Jeanne n'étoit plus au monde. (a) *Anacr. pag.* 40.

Le silence de Cedrenus, de Jean Curopalate, de Nicetas Choniate, de George Acropolite, de Gregoras, célébres parmi les Historiens Byzantins, n'est pas de plus grand poids dans cette affaire. Il ne faut que lire Cedrenus, Zonare ou Curopalate, sur ce qui s'est passé sous la Régence de Theodore & de Bardas, & en suite sous le Gouvernement de Michel, & sous celui de Basile, pour voir que ces Historiens n'ont pas eû dessein de toucher à ce qui regardoit la succession des Papes de Rome, ni aucune de leurs affaires, non pas même à celle d'Ignace & de Photius où les Papes de Rome ont eû tant

Page 253. 255. 256. 257.

tant de part. Ils se sont contentez d'écrire fort en abrégé l'Histoire de leur païs comme l'a remarqué (*a*) Blondel à l'égard de Zonare. Les autres Historiens qu'on a citez n'ont commencé leurs Histoires que là où Cedrenus & Zonare avoient fini, c'est-à-dire, aux Siécles XII. & XIII. où l'ordre des tems ne souffroit pas qu'ils parlassent de la Papesse.

(a) *Anacr. p.* 97.

Allatius conte encore sur le silence d'un certain Moine Grec nommé Barlaam, lequel dans un Dialogue écrit contre les Latins, qu'Allatius lui attribuë, fait succeder Benoît à Leon, sans parler de la Papesse. Il y a eu tant de contestations entre les Sçavans sur le sujet de ce Barlaam qu'on pourroit se dispenser de répondre à un argument tiré d'une source si obscure; on en dira pourtant quelque chose, comme par surabondance de droît. Il n'est point parlé de la Papesse dans ce Dialogue, j'en conviens, mais est-il bien seur que cette Piece soit de Barlaam? Il est seur au contraire que la chose est extrémement douteuse, & qu'Allatius

Pag. 258.

latius lui-même n'en parle que sur ce pied-là. On en peut juger par ses propres paroles. *Quel qu'en soit l'Auteur*, dit-il, *Quelques-uns croyent que c'est Barlaam, & je n'ay pas de peine à le croire, car je trouve dans les autres écrits de Barlaam les mêmes choses qu'on lit dans ce Dialogue.* Ce n'est donc qu'une conjecture puisqu'Allatius & les autres Sçavans n'en sont pas d'accord. Supposons pourtant que les Sçavans en conviennent? Est-il surprenant qu'il n'y soit point parlé de la Papesse? Il s'agit uniquement dans ce Dialogue de ce que Leon & Benoît avoient fait sur le sujet du *Symbole*. Il n'etoit donc point question de Jeanne qui n'avoit eû aucune part à cette affaire.

Mais si Barlaam n'a rien dit de la Papesse dans ce Dialogue, il est certain que dans un autre Ouvrage il en a parlé comme d'un Fait qui de son tems étoit de notorieté publique. C'est ce (*a*) qu'Allatius n'a pas ignoré puis qu'il tâche d'éluder ce témoignage par mille défaites. Je laisse à part une chicane de Grammaire,

(a) *Lib. contra Pap. Principat. Cap. XIV. Edit. Salmas. Pag. 260.*

maire, sur le texte même de Barlaam qu'Allatius se donne la liberté de changer sans l'autorité (*a*) d'aucun Exemplaire, & contre l'intention de l'Auteur dont ce changement rend le raisonnement ridicule. Ceux qui voudront se donner la peine d'entrer dans cette discussion pourront s'en convaincre eux-mêmes. Je viens aux autres reponses dans lesquelles Allatius se retranche.

(a) *Au lieu de γενομένου Allatius voudroit qu'on lût λεγομένου.*

Il dit en 2. lieu qu'il n'en faut pas croire Barlaam, qui ayant été ennemi déclaré de l'Eglise Latine n'est pas un témoin recevable. Mais il faudroit qu'Allatius observât lui-même cette régle d'équité, qu'il veut imposer aux autres, & qu'il ne citât pas sans cesse contre Photius les propres ennemis de ce Patriarche, & les adulateurs du Siége Romain. D'ailleurs cette réponse seroit raisonnable si Barlaam avoit avancé en cela quelque chose de nouveau; mais qu'a-t-il dit de la Papesse que cent Auteurs du sein de l'Eglise Romaine n'aïent dit aussi bien que lui?

Pour

Pag. 260. 261. 262. 263.

Pour appuïer cette réponse, Allatius & une liste d'Auteurs ont eû recours à une nouvelle défaite pour rendre suspect le témoignage de Barlaam. Ils disent que cet Auteur est le même que ce Barlaam de Calabre qui changea trois fois de Religion, & que par conséquent il n'y a aucun fond à faire sur le témoignage d'un homme si leger. Il est bien vrai que Barlaam de Calabre étoit un Moine Latin & (*a*) *nourri dès son enfance dans les intérêts & dans les principes de l'Eglise Latine.* Si durant un voyage qu'il fit en Orient il parût s'attacher à l'Eglise Gréque, ce ne fut qu'une dissimulation qui fut à la fin découverte; & c'est ce qui l'obligea à retourner en Italie, où ayant repris son premier personnage, il fut fait Evêque de l'Ancienne Ville de Locres qu'on appelloit alors *Hieracium*, & qu'on appelle aujourd'hui Gieraci. Bzovius a même inséré dans ses Annales plusieurs Lettres de ce Barlaam, où, entr'autres choses, il soûtient vigou-

(a) *Cantacuz. Hist. Rom. Lib. II. & Niciph. Gregor. Hist. Rom. Lib. XI.*

Dans la Calabre.

reusement la Primauté du Pape & la Doctrine de l'Eglise Latine touchant la Procession du S. Esprit. Mais c'est cela même qui doit faire conclurre que le Barlaam Moine Grec, duquel il s'agit, & le Barlaam de Calabre, sont deux personnes differentes, puis que ces deux Doctrines de la Primauté du Pape, & de la Procession du S. Esprit, comme l'enseigne l'Eglise Latine, ont été combattuës dans divers Ecrits par Barlaam Moine Grec, comme Bzovius & Allatius même le reconnoissent: Car si ces derniers Ouvrages avoient été composez par Barlaam de Calabre, il est clair qu'il les auroit retractez publiquement, comme Æneas Sylvius retracta les Ouvrages qu'il avoit faits en faveur du Concile de Bâle. Or il a été d'autant plus aisé de prendre ces deux Barlaam l'un pour l'autre, que le premier à été long-temps inconnu en Occident. Saumaise dit de lui *qu'il ne sçait, ni qui il est, ni d'où il est, ni en quel temps il a vecu, ni les Ou-*

Salmas. Præfat. ad Nil. & Barl. à se edit.

Pag. 264. 266. 267.

Ouvrages qu'il a composez, outre ce qu'il en a fait imprimer. Or cela ne peut pas tomber sur Barlaam de Calabre si connû dans l'Histoire Byzantine, mais bien sur Barlaam Moine Grec dont les Ecrits avoient été long-temps cachez. Toutes sortes de raisons veulent donc que le Moine Grec Auteur du Traité contre la Primauté du Pape, & l'Evêque de Gerace Auteur des Lettres pour la Primauté du Pape, soient deux personnes differentes qui ont porté le même nom de Barlaam. Mais quand on conviendroit que ce seroit un seul & même Auteur, il demeure au moins constant qu'Allatius n'a pas dû tirer une preuve de son silence sur le sujet de la Papesse, puis qu'on vient de voir qu'il en a effectivement parlé.

Ce que l'on a dit dans ce Chapitre pour répondre à l'objection tirée du silence des Historiens Grecs se réduit donc à ces Chefs. I. Barlaam & Chalcondile ont parlé expressément de la Papesse. La

Pag. 267.

II. La plûpart des Hiſtoriens Grecs étant Partiſans de l'Egliſe Romaine contre Photius n'avoient garde de rien dire qui pût deſobliger cette Egliſe. III. Les écrits qu'on a d'eux ſont preſque tous ſortis du Vatican, & ont par conſéquent eſſuyé pluſieurs alterations. IV. On vivoit en Orient dans une très-grande ignorance de ce qui ſe paſſoit dans l'Egliſe d'Occident. V. Pluſieurs de ceux qui ont écrit, ont commencé leurs Hiſtoires depuis le temps où doit être la Papeſſe. Après cela qu'on conte ſur le ſilence des Grecs.

CHAPITRE III.

D'Anaſtaſe le Bibliothécaire, s'il eſt l'Auteur des Vies des Pontifes, qu'on lui attribuë.

DE toutes les objections qu'on a faites contre l'Hiſtoire de la Papeſſe, il n'y en a point de plus ſpécieuſe que celle qui eſt tirée

rée de l'autorité d'Anastase. On auroit pû répondre à ce qui regarde le silence de cet Auteur dès la Seconde Partie de cet Ouvrage, dans l'endroit où l'on a rendu raison de celui de quelques-uns des Historiens Latins du IX. & du X. Siécle. Mais comme cet article d'Anastase renferme plusieurs parties, & qu'il mérite une ample discussion, on a mieux aimé le placer ici que d'interrompre le fil des preuves positives qu'il s'agissoit d'établir dans la Seconde Partie.

L'Histoire parle de plusieurs Ecclesiastiques du VIII. & du IX. Siécle, qui ont porté le nom d'*Anastase*. Le Prêtre de ce nom, si célébre par sa déposition sous Leon IV. & en suite par ses brigues pour occuper le Siége Apostolique à l'exclusion de Benoît III. vivoit précisément dans le même temps que l'Anastase dont il s'agit à présent. Il y a même ceci de particulier, que cet Antipape avoit aussi exercé la Charge de Bibliothécaire de l'Eglise Romaine sous Gregoire IV.

IV. bien qu'il ne soit pas ordinairement connu sous cette qualité. Et c'est sans doute cette conformité de nom & de Charge qui a fait que le grand Vossius a confondu ces deux Anastases. Il étoit donc nécessaire d'avertir dès l'abord que celui dont il s'agit, & auquel on attribuë *l'Histoire des Vies des Papes*, c'est l'Abbé Anastase universellement connu sous le titre de *Bibliothécaire*.

Je ne sçai s'il est aussi nécessaire de rechercher précisément l'année qu'Anastase a commencé de paroître, puis que le partage des Historiens là-dessus ne peut-être d'aucune importance sur ce sujet. Quelques-uns ont avancé peut-être pour fortifier l'objection tirée du silence de cet Historien, qu'il avoit été Secretaire de Leon IV. & de quelques-uns de ses Successeurs; mais cette opinion ne paroît appuyée sur aucun fondement. On ne trouve point non plus dans Anastase, ce qu'Onuphre prétend y avoir remarqué, c'est qu'Anastase *rapporte lui-même qu'il*

Ad Platin. p. 126.

Pag. 268. 271. 272.

qu'il a assisté aux Elections de Serge II. de Leon IV. de Benoît III. de Nicolas I. d'Adrien II. & de Jean VIII. Il vaut mieux s'en rapporter à ce qu'a dit de Launoy dans une de ses Lettres, *qu'Anastase a fleuri sous Adrien II. & sous Jean VIII.* ou même, comme dit Lambecius, dès le temps de Nicolas I. En effet Sigebert assûre que ce fut par l'ordre du Pape Nicolas qu'Anastase traduisit du Grec la Vie de Jean l'Aumônier Patriarche d'Alexandrie. Au moins est-il certain que c'est à Adrien II. qu'il dédia sa traduction du Concile qui s'assembla en 869. à Constantinople contre Photius, & qui passe parmi les Latins pour le VIII. Concile Oecumenique. Il se trouva même à la fin de ce Concile, ayant été envoyé cette année là en Orient par l'Empereur Louïs III. pour négocier un mariage entre le fils de l'Empereur Basile surnommé le Macedonien & la fille de Louïs II. Quoi qu'il en soit, la chose est de peu d'importance, comme je l'ai déja dit, car

Part. III. Epist. II. ad Mich. Moroll. Biblioth. Cæsar. Lib. II.

Guilelm. Bibl. ad Adrian. II. p. 229. Edit. Reg.

Pag. 273.

car n'y ayant que quinze ans ou environ depuis le Pontificat de Serge II. jusqu'à celui de Nicolas I. l'objection qu'on prétend tirer d'Anastase, n'en peut être ni plus ni moins forte.

Voici donc le précis de l'objection que fournit l'Histoire qu'on attribuë à Anastase. On dit premiérement qu'Anastase Historien Contemporain & sincere & le premier qui ait écrit la Vie des Papes de ce Siécle-là, ayant gardé un profond silence sur le sujet de Jeanne, c'est une présomption bien forte que cette Jeanne n'a jamais été. En second lieu on soûtient qu'il y a dans l'Histoire d'Anastase, & sur tout dans le réçit qu'il fait de l'Election de Benoît III. des choses qui excluent entiérement cette prétenduë Papesse.

La premiere Partie de l'objection n'a de force & de solidité qu'en supposant plusieurs choses dont les unes sont fort douteuses, & les autres notoirement fausses. Et la seconde n'est presque appuyée

que ſur des ſuppoſitions faites à plaiſir. C'eſt ce qu'on éclaircira dans la ſuite.

Avant toutes choſes il eſt juſte d'examiner ſi Anaſtaſe Bibliothécaire eſt véritablement Auteur de l'*Hiſtoire des Vies des Papes* qui paroît aujourd'hui ſous ſon nom. Il eſt vrai que pendant long-temps on la lui a communément attribuée, mais dans la ſuite on a reconnu qu'elle étoit l'Ouvrage de pluſieurs Auteurs, & c'eſt là-deſſus que les Sçavans ſe ſont trouvez fort partagez. Platine, Tritheme, Onuphre, & quelques autres ont prétendu que c'étoit le Pape Damaſe I. qui avoit composé la Premiere Partie de cet Ouvrage, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſon temps, & qu'Anaſtaſe le Bibliothécaire eſt Auteur de la Seconde, ſçavoir depuis la vie de Damaſe, juſqu'à celle de Nicolas I. L'un de ces ſentimens n'a pas plus de fondement que l'autre. Mais comme le plus grand nombre des Sçavans convient aujourd'hui que Damaſe ne ſauroit être Auteur de la

Pag. 277. 278.

Premiere Partie de cet Ouvrage, je me contenterai de rapporter quelques raisons qui peuvent faire douter que la Seconde soit d'Anastase.

I. Je ne vois pas que les Jesuites de Mayence, qui ont procuré la premiere Edition de l'Histoire de la Vie des Papes, sous le nom d'Anastase, s'appuyent sur d'autres raisons que sur l'Autorité d'Onuphre qui attribuë à Anastase une partie de cet Ouvrage; Mais si l'autorité d'Onuphre étoit suffisante, on seroit obligé de croire par la même raison, que c'est Damase qui a composé la premiere Partie de cette Histoire, ce que personne ne croit plus aujourd'hui; que Guillaume le Bibliothécaire, qui selon l'opinion la plus commune mourut sur la fin du IX. Siécle, a continué les Vies des Papes jusqu'à Alexandre II. qui ne monta sur le Trône Pontifical qu'en 1061. que Martin le Polonois a écrit les Vies des Pontifes jusqu'au Pape Honorius IV. élû en 1285. bien que Martin témoigne lui-même qu'il

Pag. 285. 286.

qu'il a fini son Histoire à Jean XXI. qui mourut en 1277. & que le Moine Galfridius a vécu après Martin, quoi que Galfridius ait précedé Martin de plus d'un Siécle; & cent autres choses ou absurdes, ou fausses, ou tout au moins douteuses, qu'Onuphre avance dans ses Notes sur Platine. Au fond, ce n'est pas une grande merveille que cet Ouvrage des Vies des Papes, ait été faussement attribué à Anastase, puis qu'il l'avoit été, avec aussi peu de fondement, au Pape Damase, & à Luitprand, comme l'a reconnu (a) Lucas Holstenius à l'égard de ce dernier, & comme cela est arrivé à l'égard de tant d'autres Livres.

(a) *Collect. Rom. P. II. p.* 121.

II. C'est encore une chose très-remarquable qu'Anastase ayant fait mention de ses autres Ouvrages, comme de ses Versions & de ses Extraits, n'ait jamais dit un mot de celui ci. A quoi l'on pourroit ajoûter qu'Anastase ayant mis une Préface à la tête de son Histoire Ecclesiastique, il est naturel de pen-

Pag. 282.

penser qu'il en eût usé de même à l'égard de l'Histoire de la Vie des Papes, s'il en étoit veritablement l'Auteur.

III. Guillaume aussi Bibliothécaire, Continuateur d'Anastase, à ce qu'on prétend, Sigebert, Tritheme, Platine, tous ces Auteurs qui parlent avec éloge d'Anastase, & de ses Ouvrages, n'en parlent jamais comme de l'Auteur d'une Histoire de la Vie des Papes. Et Platine dit même, dans la Préface, une chose qui ne peut convenir à un Bibliothécaire de l'Eglise Romaine; c'est qu'excepté Damase, tous les autres qui avoient écrit des Vies des Pontifes, l'avoient fait sans aucune politesse, à cause de leur ignorance dans les belles Lettres.

Labb. in Damaso. Lambec. Comm. in Biblioth. Cæs. Lib. II. Cap. VIII. p. 927.

IV. Le Pere Labbe & Lambecius ont remarqué qu'il se trouve des Manuscrits de cette Histoire plus anciens qu'Anastase, puis qu'ils sont du tems de Charlemagne. Et en effet il y en a où l'Histoire des Vies des Papes finit au Huitiéme Siécle, comme l'E-

l'Exemplaire Palatin qui finit au Pape Paul élû en 757. Lambecius parle d'un autre qui se termine à Etienne III. Prédecesseur de Paul. Parmi les Manuscrits de Vossius il s'en trouve un du temps de Charlemagne, qui se termine précisément à la Vie d'Etienne III. & qui même en plusieurs endroits est fort different des Exemplaires imprimez. Or c'est là une preuve qu'Anastase n'est pas au moins, l'Auteur des Vies des Papes depuis Damase jusqu'à Etienne ou jusqu'à Paul. D'ailleurs l'Exemplaire de M. de Thou & plusieurs autres terminent leurs Histoires à Leon IV. encore la Vie de ce Pape ne s'y trouve-t-elle pas complette. D'où il paroît que quand même Anastase auroit fait les Vies des Papes depuis Etienne III. ou depuis Paul jusqu'à Leon IV. il n'y auroit rien à conclurre de son silence sur le sujet de la Papesse, puis qu'il n'auroit pas poussé son Histoire jusques-là.

Pag. 279. 516. 283.

V. Mais voici une autre chose bien digne de reflexion, c'est qu'on voit dans les veritables Ouvrages d'Anastase, que cet Auteur a fait l'Apologie d'Honorius I. & qu'il regardoit l'accusation de Monothélisme intentée contre ce Pape, comme la plus injuste calomnie du monde. Or est-il vraisemblable qu'Anastase étant dans cet esprit, eût écrit la Vie d'Honorius I. qui se trouve parmi les autres qu'on lui attribuë, sans dire un seul mot d'une Héréfie faussement imputée à ce Pontife? Il est vrai que l'Auteur de ces Vies, quel qu'il soit, parle amplement de l'affaire du Monothélisme dans la Vie du Pape Agathon. Mais cela même montre que cet Auteur n'est pas Anastase, car si c'eût été lui, n'auroit-il pas traité la chose en son lieu, & ayant pris ailleurs si hautement le parti d'Honorius, eût-il pû écrire sa Vie sans prendre cette occasion de le justifier. Il paroît donc que celui qui a écrit les Vies d'Honorius & d'Agathon étoit à la verité instruit des

Collection.

Pag. 517. 283.

des affaires du Monothélisme, mais qu'il n'avoit pas aussi à cœur qu'Anastase les intérêts d'Honorius.

VI. Ce fut sous ce Pape Agathon qu'on tint le VI. Concile Oecumenique duquel l'Auteur de ces Vies parle comme d'une chose qui étoit arrivée *depuis peu*. Or quelle apparence qu'Anastase se fût exprimé de cette maniere, lui qui vivoit deux Siécles après ce Concile? (*a*) Aussi le Pere Combefix conclut-il formellement de cet endroit-là qu'Anastase n'est point l'Auteur de ces Vies. C'est ce que le même Combefix avoit déja conclû du stile de cet Auteur.

(a) *Combef. Dissert. pro Act. VI. Syn. C. III.*

VII. En effet tous ceux qui ont parlé d'Anastase, l'ont loüé pour la grande connoissance qu'il avoit de la Langue Gréque & de la Latine. Guillaume le Bibliothécaire dit (*b*) qu'il *s'exprimoit très-éloquemment dans l'une & dans l'autre Langue*. Platine & Tritheme disent précisément la même chose. Or supofé qu'Anastase soit l'Auteur des Vies des Papes, comment accorder ces éloges avec la rudesse & la barbarie

(b) *Ad Adrian II.*

D 3 qui

Pag. 283.

qui régne dans tout le ſtile de cette Hiſtoire, ſur tout ſi on le compare avec le ſtile des autres Hiſtoriens de ce tems-là, comme Raban Archevêque de Mayence, Loup Servat Abbé de Ferriéres, Hincmar, Adon, Luitprand &c.? Ceux qui l'ont imprimé pour la premiére fois à Mayence, ont reconnu cette vérité, car ils avoüent, dans leur Préface, que *le ſtile en eſt inculte, groſſier, ſans aucune politeſſe*, qu'il y a *des ſolecifmes, & des barbariſmes qu'on ne peut lire ſans rire*, & qu'il y a même *des choſes contre la vérité de l'Hiſtoire.* Et certes il y a lieu d'être ſurpris que les Auteurs de cette Préface, aïant reconnû la barbarie de ce ſtile & l'infidélité de cette Hiſtoire en beaucoup d'endroits, aïent pû ſe déterminer à attribuer ces Vies à Anaſtaſe, dont ils ne pouvoient pas ignorer la réputation, puis qu'ils ont mis à la tête de leur Edition des Jugemens que les Sçavans ont fait de cet Hiſtorien, & les éloges qu'ils lui ont donné. Mais c'eſt l'affaire de ceux qui

Pag. 284. 287.

qui ont pris soin de cette Edition, & non pas la nôtre.

VIII. Enfin cet Ouvrage a souffert tant de changemens, soit par les Jesuites de Mayence qui l'ont publié les premiers, soit par ceux qui l'ont fait imprimer depuis, qu'on peut fort raisonnablement l'attribuer à un nombre presqu'innombrable d'Auteurs. Quand on confronte les divers Exemplaires de cet Ouvrage, tant ceux dont on s'est servi dans les Editions des Conciles, que ceux du Vatican dont s'est servi Baronius, ou ceux dont a usé Onuphre, ou celui d'Augsbourg, sur lequel a été faite l'Edition de Mayence, ou ceux qui se trouvent dans les Bibliothéques de l'Empereur, du Palatinat (*a*), de Cambrige, du Louvre, de M. de Thou, & du Cardinal Mazarin. On y trouve un nombre infini *d'additions, de retranchemens, & de variations*, tant à l'égard des phrases qu'à l'égard des choses, de l'aveu même de ceux qui les ont publiez. Cet aveu même dispensera de faire ici un ennuyeux détail de ces altérations,

(a) *Celle-ci a été transportée à Rome.*

Pag. 289.

tions, qui d'ailleurs ne peuvent pas souffrir de contestation pour ceux qui ont la curiosité de confronter les Exemplaires des Ouvrages les uns avec les autres. Je ne prétends rien établir de décisif sur toutes ces remarques ; mais j'en veux seulement tirer une conclusion qui ne peut m'être raisonnablement contestée, & qui me paroît essentielle par rapport à ce Fait ; C'est que toutes ces remarques donnant un très juste sujet, au moins de douter qu'Anastase soit l'Auteur des Vies qu'on lui attribuë, l'argument qu'on prétendroit tirer de son silence ne peut plus avoir aucune force, par la raison que le principe étant ôté, la conséquence est ruïnée.

CHAPITRE IV.

Si Anastase n'a point parlé de la Papesse.

SUpposons pourtant qu'Anastase soit Auteur des Vies des Papes depuis Damase, & voyons s'il est aussi

aussi certain qu'on le prétend que cet Historien n'ait point fait mention d'un Jean l'Anglois entre Leon IV. & Benoît III. car jusqu'ici cette affaire ne me paroît pas décidée. Il est vrai que l'Histoire de la Papesse ne se trouve point dans la premiere Edition de cet Ouvrage, laquelle se fit à Mayence en 1602. par le soin des Jesuites, mais je laisse à penser par avance au Lecteur intelligent quel fond on doit faire sur une Edition qui nous vient d'une main si décriée, pour passer à des observations plus précises.

I. Il est important de remarquer que les Auteurs de cette Edition avouënt dans la Préface qu'Anastase n'avoit marqué ni le nombre des Papes, ni les Consuls, ni les Années de Christ ou des Empereurs, & qu'à cet égard ils ont suivi les Annales de Baronius & la Chronique d'Onuphre. Or c'est précisément dans ce calcul Chronologique, qu'est le nœud de toute la difficulté dans cette affaire.

II. Ces mêmes Auteurs déclarent que comme ils ont trouvé beau-

Pag. 290.

beaucoup de varieté entre les Exemplaires Manuſcrits d'Anaſtaſe & les Vies des Papes citées ſous ſon nom dans les Tomes des Conciles, & dans les Annales de Baronius, ils ont préferé la maniére dont ils ont trouvé Anaſtaſe cité par ce Cardinal, aux Manuſcrits mêmes qu'ils avoient entre les mains: Et ils fondent cette préférence ſur ce que *Baronius aſſûre que* dans ſes Extraits *il avoit ſuivi les plus anciens Exemplaires*, comme ſi ſur la bonne foi d'autrui, il étoit juſte d'abandonner de bons Manuſcrits que l'on a conſulté ſoi-même.

III. Ces Auteurs font encore une confeſſion fort ingenuë & en même tems fort conſidérable. (*a*) C'eſt qu'ils ont eux-mêmes corrigé leur Auteur en quelques endroits, qu'ils l'ont purgé de pluſieurs barbariſmes & ſoléciſmes qui le rendoient extrêmement difforme.

Pag. 290.

(a) *In ipſo quidem contextu nihil admodùm mutavimus, nihil detraximus vel addidimus, niſi quod Librarii incuriâ videbatur prætermiſſum, vel perperam exſcriptum, nihil loco movimus præter barbariſmos & ſolœciſmos quoſdam fœdicos qui citra cachinnum legi non poterant* Præf. Anaſt.

me. Ils n'ont pas même fait difficulté d'ajoûter certaines choses qu'il leur sembloit que les Copistes avoient ômises, d'en retrancher d'autres, qui leur paroissoient ajoûtées, de rétablir ce qu'ils ont crû ou mal copié, ou mis hors de sa place. Mais afin qu'on ne croïe pas que ces Jesuites soient les premiers qui aïent pris tant de liberté à l'égard de cet Ouvrage, ils alléguent pour s'autoriser l'exemple *non-seulement de Baronius, mais aussi de ceux qui avoient raporté depuis long-tems la plûpart de ces Vies dans la Collection des Conciles.* Or si de leur propre aveu, ils ont été si entreprenans en tant d'endroits de cet Ouvrage, doit-on croire qu'ils aïent été plus religieux à l'égard des endroits où il pouvoit y avoir quelque chose de flétrissant pour le Siége de Rome?

Credat Judæus Apella, non ego.

IV. Mais ne nous arrêtons pas à un échantillon qu'on vient de donner de la fidélité de ces bons Peres;

Pag. 291.

Peres; voici quelque chose de plus mémorable.

Marquard Freher célebre Jurisconsulte d'Allemagne & Conseiller de l'Electeur Palatin Frederic IV. avoit envoïé à Mayence deux MSS. d'Anastase à la réquisition des Jesuites qui travailloient à l'Edition de cet Ouvrage. Le Conseiller Palatin & le célébre M. de Saumaise ont été témoins oculaires que le plus grand de ces Manuscrits étoit d'une antiquité vénérable, les Jesuites de Mayence avoüoient qu'il *contenoit toutes les Vies des Papes, qu'ils ont publiées excepté celles de Benoît III. & d'Etienne VI.* mais ils ont caché frauduleusement une partie de la vérité; car ils n'ont pas dit que la Vie de Jeanne se trouvoit après celle de Leon IV. dans ce plus grand MS. de l'antiquité duquel on a allegué deux temoins irréprochables. Ces Peres, comme vieux routiers dans l'art d'en faire accroire au monde, s'étant contentez d'inférer l'Histoire de la Papesse, dans deux Exemplaires de la nouvelle Edition

Pag. 291. 292.

tion qu'ils envoïerent au Palatinat, en renvoïant les MSS. qu'ils en avoient réçûs, la suprimerent dans tous les autres. Et afin d'avoir une excuse toute prête à leur supercherie, si on venoit à la leur reprocher, ils mirent au bas de la Vie de Leon IV. que *quelques-uns avoient frauduleusement fourré dans cet endroit-là, Jean VIII. Femme*, mais ils n'eurent garde de faire sçavoir que c'étoit dans ce beau Manuscrit du Palatinat que l'Histoire de la Papesse, s'étoit trouvée. On a pour témoins de ce Fait, I. Freher lui-même qui se plaint publiquement de cette infidélité dans une Lettre à un de ses Amis, & en d'autres occasions. II. Blondel, qui dans sa Dissertation Latine raporte que les Jesuites trouverent moïen de fermer la bouche à Freher, à force de belles paroles. Or on sçait de quel poids est le témoignage de Blondel dans toute cette affaire. C'est pourquoi on ne fera pas difficulté de copier ici ce qu'il dit là-dessus dans une Lettre qu'il écrivit à son Frere

Pag. 292. 293.

Frere le 20. d'Août 1645. & qui a été mise à la tête de son Ecrit François imprimé en 1647. *Quant à ce que l'on vous a dit de l'Edition d'Anastase, dont on prétend qu'il a été (ce conte) retranché, voici ce que j'en ai apris dès l'an* 1640. *Marc Velser l'un des principaux Magistrats d'Augsbourg aïant envoïé l'an* 1601. *aux Jesuites de Mayence le Manuscrit d'Anastase, pour le faire mettre sous la presse, ils prierent Marquard Freher Conseiller de S. A. E. à Heidelberg, de les aider en ce sujet; sous la promesse qu'ils faisoient de donner au public de bonne foi, ce qui leur seroit communiqué. Il leur envoïa deux Manuscrits d'Anastase, où la Vie de la prétenduë Papesse se trouvoit; mais se contentant de faire tirer deux Exemplaires de cette sorte, ils suprimerent dans le reste de l'Edition, ce qui leur avoit été fourni; tellement qu'il n'a point parû. Et M. Freher à été contraint de se plaindre par une espece de Manifeste imprimé, du tour qui lui avoit été joüé. Je ne prétens pas révoquer rien en doute, de la foi de tout ce recit, par tant de personnes*

Pag. 293.

ſonnes qui me ſont en telle conſidération, que je croirois ne pouvoir (ſans me méconnoître moi-même, & bleſſer l'eſtime que j'ai toûjours fait de leur très-grand mérite) en venir là. III. M. de Saumaiſe s'étant trouvé à Heidelberg en ce tems-là, & aïant ſçû d'original tout le manége des Jeſuites, a pris ſoin de le redire à ſes amis en diverſes occaſions. M. de Spanheim de Leyde auquel le public eſt redevable de ces Eclairciſſemens, & dont le nom eſt d'un ſi grand poids dans l'Empire des Lettres, témoigne l'avoir ſouvent oüi raconter à ce grand homme lors qu'ils étoient enſemble à Leyde. M. de Saumaiſe a confirmé la même choſe dans tous les lieux où il a été ; En France il en a écrit & il en a parlé à M. Sarrau, Conſeiller au Parlement de Paris, (*a*) en Suede à M. Boecler, comme ce ſçavant homme le raporte dans ſes Commentaires ſur les affaires du Siécle IX. en Hollande à M. Rivet, & il y a ceci de particulier, c'eſt que ce Théologien, également connu par ſon ſçavoir &

(a) *Boecl. in Lothar. I. Sæc. IX. p.* 118.

& par sa probité avoit écrit de sa propre main sur son Exemplaire d'Anastase, ces paroles que M. de Spanheim témoigne y avoir lûës lui-même. *Le Célébre M. de Saumaise m'a assûré que la Papesse Jeanne se trouvoit parmi les Papes dans l'Exemplaire d'Anastase qu'avoit Freber. Ceux qui ont imprimé cet Ouvrage à Mayence avoüent eux-mêmes que cet Exemplaire leur avoit été communiqué. En le renvoïant, ils envoïerent en même tems à Freber deux Exemplaires imprimez, où cette Histoire se trouvoit, mais ils la suprimerent dans les autres, comme elle l'est dans le mien. Et le même M. de Saumaise m'a dit que Freber s'est plaint publiquement de cette fourberie.* Non seulement Saumaise racontoit ainsi l'affaire, mais ce qui est encore très-considérable d'un homme qui se connoissoit parfaitement en Manuscrits c'est qu'il étoit garant de l'antiquité, & si on ose le dire de l'autenticité de celui-ci. Il y ajoûtoit qu'il ne doutoit point que Marianus n'eût ecrit en abegé ce qu'il avoit pris là-dessus dans Anastase,

Pag. 293.

&

& que Martin n'eût auſſi puiſé dans la même ſource, quoi qu'il en parle avec plus d'étenduë. Il ſe faiſoit même fort, comme il l'a ſouvent dit à Meſſieurs de Spanheim, Boecler & Sarrau de mettre un jour dans une pleine évidence la verité de cette Hiſtoire malgré les raiſons de (*a*) Blondel & les doutes de quelques autres Sçavans. Mais il fut détourné de ce deſſein par les diſputes qu'il eût avec Milton, & par d'autres Ecrits qui l'occuperent le reſte de ſes jours. Voſſius, *le Varron de la Hollande*, au jugement du Pere Labbe, étoit là-deſſus de même ſentiment que Saumaiſe, comme Monſieur Deſmarets l'a autrefois aſſûré. Mais parce que le Pere Labbe a eû la hardieſſe de s'inſcrire en faux contre la dépoſition de M. Deſmarets, on peut lui joindre un ſecond témoin qui eſt encore plein (*b*) de vie, c'eſt le ſçavant M. Morin, ci-devant Miniſtre de Caën & preſentement l'un des plus beaux ornemens de l'Egliſe & de l'Academie d'Amſterdam.

(a) *Vignier & Sarrau.*

(b) Dans le tems de la premiere Edition.

Pag. 293. Tom. II

De tout ce que l'on vient de dire il résulte deux choses incontestables; L'une que les Jesuites de Mayence avoient reçû de Freher deux Manuscrits d'Anastase, tous deux *très-anciens & très-bien conditionnez*, ce sont leurs propres termes; L'autre que l'un de ces Manuscrits contenoit l'Histoire de la Papesse; à moins qu'on ne veüille démentir Saumaise, Blondel, & sur tout Freher, qui avoit donné les Manuscrits, & qui s'est plaint du tour que les Jesuites y avoient joüé au public & à lui.

CHAPITRE V.

Continuation du même sujet.

MAis ce n'est pas seulement dans un des Exemplaires du Palatinat, (a) que paroît l'Histoire de la Papesse. Messieurs Sarrau & Blondel ont parlé tous deux d'un Manuscrit d'Anastase, qui étoit dans la Bibliotheque du Roi de France, où l'on trouvoit la Vie de la

(a) *Sarr. Epist. ad Salm. ann.* 1645. *p.* 172. *Blond. Anacr. p.* 50. 51. *Pag.* 295.

la Papeſſe très-expréſſement raportée, & ils avoient même eû l'un & l'autre la curioſité de copier (*a*) l'Exemplaire dans cet endroit-là. C'eſt aparemment le même Exemplaire dont parle de Launoy dans une de ſes Lettres, & qu'il dit avoir vû & lû lui-même. D'ailleurs le Juriſconſulte Fabrot qui préſidoit à l'Edition d'Anaſtaſe qu'on fit à Paris en 1649. non ſeulement ſur ce Manuſcrit de la Bibliotheque Royale, mais encore ſur un autre de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, dit expreſſément que la (*b*) *Vie de Jean l'Anglois eſt inſérée dans l'un & dans l'autre.*

(a) *Laun. Epiſt. ad Car. Maur. Teller. p. m.* 20. *Var. Lect. in Anaſt. Edit. Reg. p.* 290.

(b) *p.* 290 *Ed. Reg.*

Il eſt vrai que Meſſieurs Sarrau & Blondel (*c*) ont ſoupçonné que cet Exemplaire a été alteré par quelque Copiſte Moderne, qui a écrit la ſuite des Papes ju'qu'à Martin V. Et Monſieur de Launoy ajoûte, (*d*) en particulier, que ce Manuſcrit eſt néceſſairement nouveau, & ne peut-être plus ancien que le Concile de Conſtance. Pour ce qui eſt de Fabrot, voici de quelle maniére il s'explique après

(c) *Sarr. ad Salm. p.* 172.

(d) *Ubi ſupr.*

Pag. 296.

après les paroles que j'en ai déja raportées. *Mais parce qu'il y a longtems que cette Fable est entiérement décriée, on a jugé à propos de la suprimer de peur que quelques mal-intentionnez, n'en prennent occasion de semer leurs calomnies; Que si quelqu'un trouve mauvais que nous ayons ômis cette vie, il peut consulter l'Exemplaire Roïal, il y lira les paroles de Martin le Polonois, que quelques malhabiles gens y ont fourrées.*

Il faut avoüer que l'altération du premier de ces Manuscrits est visible, quand ce ne seroit que dans ces paroles, *à ce qu'on dit*, *comme on l'assûre*, lesquelles se trouvent dans la narration du Fait dont il s'agit, car elles ne peuvent convenir à Anastase qui aïant été Contemporain, en doit avoir parlé avec une entiere certitude. Il y a aussi dans ce même Exemplaire quelques paroles qui semblent empruntées de Martin le Polonois. C'est Fabrot qui nous en assûre. Mais que ne raportoit-il lui-même de bonne foi ces paroles, que presque personne ne peut aller lire dans la Bibliothéque du Roi? *Pag.* 297.

Que ne laissoit-il au Lecteur la liberté de juger si elles avoient été transcrites de la Chronique de Martin dans l'Histoire d'Anastase, ou si ce n'est point de l'Histoire d'Anastase qu'elles ont été copiées par le Compilateur Martin? Comment se seroit-on avisé de mettre dans Anastase une avanture qui n'y auroit jamais été? Croira-t-on que des Moines & des Copistes choisis exprès pour garder & pour copier des Manuscrits, & qui travailloient sous les yeux de tout le Papisme, aïent falsifié un Historien d'aussi grand poids qu'Anastase pour lui faire dire des choses qui devoient couvrir d'opprobre l'Eglise Romaine dont ils étoiènt eux-mêmes Membres, & que cette falsification ait été faite depuis plusieurs Siécles, & dans des lieux de l'Europe si éloignez les uns des autres? N'a-t-on pas autant de droit de dire que les Exemplaires du Vatican qu'a suivis Baronius, ont été tronquez dans l'endroit où il falloit parler de la Papesse, comme cela est effectivement arrivé aux Exemplaires de Marianus, de Sige-

 bert,

Pag. 297. 298.

bert, de Martin, & de Platine, de l'aveu même de plusieurs Auteurs de cette Communion?

(a) *Luc. Holsten. Epist. XXI. ad Petr. Lambec.*

Holstenius donne avis à Lambecius (a) son Néveu dans une Lettre qu'il lui écrit que *dans la dernière partie de l'Ouvrage* d'Anastase, c'est-à-dire, à commencer depuis Leon IV. *il se trouve des Lacunes dans les Exemplaires d'Italie*, & témoigne qu'il seroit à souhaiter qu'on *remplit ces Lacunes sur les Exemplaires Royaux*. Les Jesuites de Mayence reconnoissent aussi que les Vies d'Anastase *ont été corrompuës en quelques endroits, tant par des additions que par des retranchemens qu'ils attribuent à l'ignorance crasse des Siécles passez*; mais ils pouvoient imputer cette falsification à l'infidélité de ceux qui ont eû ces Manuscrits entre leurs mains aussi-tôt qu'à leur ignorance, puis qu'elles se trouvent en plus d'endroits qu'ils ne disent, & dans des articles très-importans. Allatius se plaint quelque part de la licence avec laquelle *chacun*, selon sa fantaisie *a ajoûté* dans la Chronique de Mar-

Præfat.

Martin, (on en peut dire autant des autres) *tout ce qu'ils jugeoient digne d'y être inseré, & a retranché ce qu'ils ne jugeoient pas digne d'être lû.* Et de là vient que dans la suite d'autres personnes ont mis en marge ce qu'ils sçavoient avoir été retranché des originaux. C'est sur ce prétexte de supléer aux Lacunes du texte, (*a*) qu'Onuphre prétend que *la Fable de* la Papesse, comme il l'apelle, a été mise *par quelque Ecrivain plus nouveau à la marge de cinq Exemplaires* de l'Ouvrage dont il s'agit. Mais je demande à Onuphre, s'il est vrai-semblable que les Moines & autres Bibliothécaires, à qui l'inspection des Livres & des Manuscrits étoit confiée, eussent souffert des additions si odieuses & si flétrissantes pour le Siége de Rome, s'ils n'avoient été persuadez qu'en effet il manquoit quelque chose au texte d'Anastase, & que d'ailleurs ce qui faisoit le sujet de l'addition ne renfermoit rien que de très-véritable?

(a) *Ad Platin.*

Il est vrai que ceux qui depuis quelques

Pag. 299.

quelques Siécles ont remis l'Histoire de la Papesse dans l'Ouvrage d'Anastase ne l'ont pas tous fait avec la même éxactitude ou la même fidélité; mais c'est que depuis très longtems la plûpart des Exemplaires d'Anastase étoient tronquez précisément à l'endroit où devoit être l'Histoire de la Papesse. (*a*) Et l'on remarque que l'Exemplaire de M. de Thou finit à la Vie de Leon IV. & qu'elle n'y est pas même toute entiére. On a déja vû qu'Holstenius s'est plaint que *les Lacunes qui se trouvent dans les Exemplaires d'Italie*, & sur tout *dans la derniére Partie de cet Ouvrage le rendent tout-à-fait difforme.* Enfin Blondel témoigne qu'*en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Hollande il n'y a presque point de Manuscrits d'Anastase qui ne soient tronquez sur la fin*, de la même maniére que les précédens, *finissant presque tous par la Vie de Leon IV.*

(a) *Edit. Mogunt. Var. Lect. in Cod. Thuan. Edit. Reg. p.* 313. *Comment. Bibl. Caes. T. IV. Anacr. p.* 45.

Or il n'est pas difficile de comprendre que les Moines qui copioient cet Ouvrage voïant que la

Vie

Pag. 300. 301.

Vie de Jean l'Anglois manquoit dans leurs Exemplaires, voulurent ſupléér à ce défaut en copiant l'Hiſtoire de la Papeſſe, telle qu'ils la trouvoient dans Martin le Polonois. Quoi qu'il en ſoit, la parfaite conformité de tant d'Exemplaires d'Anaſtaſe qui ſe trouvent défectueux juſtement à l'endroit où ſe trouve la Papeſſe dans les Hiſtoriens qui en ont parlé, eſt un indice fort violent, qu'il y a eu de l'affectation dans une conduite ſi uniforme, & que c'eſt frauduleuſement qu'on a voulu ſuprimer cette infame avanture, dans un Hiſtorien dont le ſeul témoignage l'auroit miſe hors de conteſtation. Ou ſi l'on ne veut pas convenir qu'Anaſtaſe ait été tronqué, & que l'on prétende que cet Auteur n'a pas pouſſé ſon Hiſtore au de-là de Leon IV. il faut en mêms tems convenir, comme d'une choſe démonſtrative, que l'argument que l'on voudroit tirer du ſilence d'Anaſtaſe ſur le ſujet de la Papeſſe, ne prouve rien abſolument.

Mais

Pag. 301. 302.

Mais la verité est, qu'Anastase a été tronqué, & l'article de la Papesse n'est pas le seul où l'on remarque que cette Ouvrage a été corrompu, soit par voie d'addition, soit par voïe de retranchement, pour favoriser l'Eglise de Rome. Platine raporte, comme *le tenant* du *Bibliothécaire*, plusieurs choses qui ne se lisent point dans l'Anastase d'aujourd'hui; comme que Louïs le Débonnaire déclara sujettes à l'Empire neuf Villes de Toscane; qu'il donna à Paschal I. la liberté d'élire les Evêques, ce qui ne se faisoit point auparavant sans consulter les Empereurs. Et que le Pape Adrien avoit accordé à Charlemagne le pouvoir de faire ces mêmes élections.

In Paschal.

On trouve aussi dans Bellarmin (*a*) un Fait par lequel il est aisé de juger ou que l'on a corrompu à Rome quelqu'un des Exemplaires d'Anastase en faveur d'Honorius I. ou que Bellarmin a voulu imposer au public. Ce Fait que le Cardinal avance comme l'aïant tiré d'Anastase, est que *les Ennemis de l'Eglise*

(a) *De Rom. Pontif. Lib. IV. C. XI.*

Pag. 301. 302.

glise Romaine avoient malicieusement mis le nom d'*Honorius I.* parmi ceux qui furent condamnez, comme Monothélites au VI. Concile Oecumenique. Or l'opinion la plus commune est que le VI. Concile Oecumenique condamna effectivement Honorius comme Monothélite, aussi bien que Cyrus & Sergius. Et c'est ainsi que l'Anastase imprimé le rapporte dans la Vie de Leon II. qui approuva ce Concile; Sarrau, Lambecius, Baronius lui-même, & les Jesuites de Mayence; pourroient nous fournir plusieurs exemples de cette nature. Mais je n'en rapporterai plus qu'un qui regarde cette dispute.

On lit dans les Exemplaires de la Bibliothéque du Roi, & de celle de Mazarin que Fabrot a eû entre les mains & dont on a reconnu l'antiquité, que Leon IV. mourut le XVII. de Juillet & que *le Pontificat fut vacant deux mois & 15. jours.* Platine dit la même chose, apparemment sur l'autorité du *Bibliothécaire*, aussi bien

Pag. 303. 305. 306. 307.

bien que la Chronique de Nuremberg, & Albert de Staden si l'on en excepte quelques jours de difference. D'autre part Onuphre dans son Abregé des Papes, dit comme l'ayant pris d'Anastase, ou du Bibliothécaire, qu'*après la mort de Leon, le Siége vaqua un mois & 15. jours*. Et Bellarmin dit encore, comme le tenant d'Anastase, que *le Siége vaqua 15. jours*. Or l'Anastase imprimé ne dit pas un mot du temps de la vacance du Siége entre Leon IV. & son Successeur. Bien loin de là, on y voit des expressions qui semblent dire tout le contraire, mais qui sont une nouvelle preuve que l'Anastase dont il s'agit a été corrompu en plusieurs maniéres.

Præfat. Albin. Typogr. Les Jesuites de Mayence auront donc beau nous citer comme d'Anastase & de Guillaume, certaines expressions qui se trouvent dans les Vies de Nicolas I. & d'Adrien II. & qui semblent prouver que Benoît III. a été le Successeur immédiat de Leon IV. on leur alléguera l'Exemplaire de la Bi-

Bibliothéque Royale où ces paroles là ne ſe trouvent point, ſuivant ce que M. Sarrau témoigne formellement dans une de ſes Lettres à M. de Saumaiſe. On leur alléguera le Manuſcrit de la Bibliothéque de M. Voſſius, qui eſt preſentement dans celle de Leyde, où ces paroles ne ſe trouvent pas non plus. *Sarr. Epiſt. p.* 173.

D'ailleurs ces termes par leſquels on prétend qu'Anaſtaſe a marqué cette ſucceſſion immédiate, ſe trouvent-ils dans les Exemplaires de cet Auteur qui ſe terminent à Leon IV. dont la Vie ne s'y trouve pas, même toute entiére, comme on l'a vû? Ce que l'on cite auſſi de la Vie de Benoît III. & ſur quoi de Launoy inſiſte beaucoup, pour prouver cette ſucceſſion immédiate & non differée, le trouvera-t-on dans les Exemplaires où l'on ne trouve pas un mot de Benoît III. que peut-être on a ſupprimé afin que la ſuppreſſion de Jeanne parût moins affectée? En verité, il faut s'aveugler beau- *Mox, illicò.*

Pag. 519. 324.

beaucoup pour ne pas voir que le terme, *aussi-tôt* & autres semblables qui se trouvent dans les Exemplaires d'aujourd'hui pour marquer le peu de temps qui s'est passé entre la mort de Leon & l'élection de Benoît, n'y ont été ajoûtez que dans la vûë de faire éclipser la Papesse. Et on ne peut assez s'étonner que de Launoy, d'ailleurs si judicieux & si équitable, ait pû conter, comme il a fait, sur ces expressions, lui sur tout qui est un de ceux qui a le plus fortement relevé les falsifications de cet Ouvrage, & qui dit formellement dans une de ses Lettres, que ce *Livre d'Anastase a absolument besoin d'être châtié & revû sur les plus anciens Manuscrits, parce qu'il est tout plein de Lacunes & d'autres défauts qui le défigurent entiérement.* Après cela qu'on nous allégue le silence d'Anastase! Ce qu'on vient de dire est si clair, que je ne fais pas difficulté d'assûrer que s'il y a jamais eu quelque chose de Problématique, c'est cette question *si Anastase a par-*

Epist. Part. VII. ad Raym. Forment.

Pag. 329. 309. 310.

parlé de la Papesse, ou s'il n'en a pas parlé?

CHAPITRE VI.

Où l'on examine, si supposé qu'Anastase n'ait pas parlé de la Papesse, il y a lieu de tirer quelque conséquence de son silence.

IL y a pourtant encore une Reflexion très-importante à faire, sur le sujet d'Anastase, supposé qu'il soit l'Auteur des Vies des Papes qu'on lui attribuë. C'est que, du caractére dont est cet Historien quand même on avouëroit qu'il n'a point parlé de la Papesse, il ne s'ensuivroit pas pour cela, qu'elle n'eût jamais été; car comme c'est dans Rome même qu'il écrivoit, il a affecté de supprimer tout ce qui pouvoit tourner à la honte de l'Eglise Romaine, ou au préjudice des Papes, sans avoir aucun égard à l'au-

Pag. 310.

l'autorité des Ecrivains les plus approuvez. Il a crû sans doute qu'un aussi grand intérêt le dispensoit de pratiquer cette *premiere régle de l'Histoire*, qui porte qu'il *n'y a rien qu'un Historien doive craindre de dire, pourvû qu'il soit veritable; & que les soupçons de partialité sont ceux qu'il doit le plus soigneusement éloigner*. Il est aisé de montrer par plusieurs exemples, que cet Auteur n'a pas fait grand cas d'une Loi si inviolable à tout bon Historien.

Cicer. Lib. II. de Orat.

Anastase a entiérement supprimé un Leon III. que Martin le Polonois, Bolewink, & quelques Catalogues placent entre Serge I. & Jean VI. Il est vrai que les Auteurs qu'on vient de citer, disent en même temps que ce Leon III. *ne devoit pas être mis dans le Catalogue des Papes*. Mais au moins ont ils été plus fidéles qu'Anastase qui n'en parle ni de façon ni d'autre, sans doute parce que ce Pape étoit entré au Pontificat *par de mauvaises voïes*.

Martin Pol. in Leon. III. ad ann. 698.

Baron. ad ann. 730. N. IV. V.

Tous les Historiens tant Grecs que

que Latins, rapportent que Gregoire II. & après lui Grégoire III. défendirent qu'on païât à Leon Isaurien *les tributs qu'il avoit accoûtumé de lever en Italie*, & qu'ils *firent révolter les Romains & les Italiens de l'obéïssance de cet Empereur*, après l'avoir excommunié comme un Hérétique. C'est là un Fait dont toute l'Eglise Romaine convient. Cependant Anastase, ni dans la Vie de Gregoire II. ni dans celle de Gregoire III. ne dit pas un mot d'une conduite qui ne pouvoit que paroître très odieuse, au contraire il dit que ce fut Gregoire II. qui *détourna les Italiens du dessein qu'ils avoient fait d'élire un autre Empereur.*

Omnis Italia consilium iniit, ut sibi eligerent Imperatorem, sed compescuit tale consilium Pontifex. Anast.

On ne trouvera pas, non plus, dans Anastase ce que Platine dit en termes exprès, au sujet de l'élection de Paschal I. C'est que ce Pape *envoya des Légats à Louis* le Debonnaire pour s'excuser envers lui de ce qu'il avoit été *élû Pape sans l'agrément de sa Majesté Im-*

Pag. 311. 303.

Imperiale; non plus que ce que dit le même Platine, après les Annales de S. Bertin que Gregoire IV. *ne voulut point exercer le Pontificat, que premiérement cette Dignité ne lui fût confirmée par les Ambassadeurs que Louis* le Debonnaire *envoia exprès à Rome pour ce sujet.* Anastase n'a eû garde de faire part au public de ces circonstances qui blessent l'orgueil des Papes.

Tous les Historiens Latins, & Gratien lui-même conviennent que le Pape Zacharie déposa Childeric III. Roi de France, & mit en sa place Pepin surnommé le Bref. Or on sçait que les Auteurs François, qui ont écrit pour défendre les Droits de leurs Rois contre les entreprises des Papes, ont insisté sur le silence d'Anastase là-dessus, comme sur une preuve de la fausseté du Fait. Ainsi Anastase voulant épargner la réputation d'un Pape, a indirectement fourni un argument contre l'autorité Pontificale.

C'est dans ce même esprit qu'Anas-

Pag. 303. 314. 311. 312. 313.

nastase dissimule tout ce qui peut donner quelque atteinte aux ambitieuses prétentions des Papes, comme le serment de fidélité que Leon III. prêta à Charlemagne lors qu'il n'étoit encore que Roi de France, & les soûmissions qu'il lui fit, quand il fut Empereur ; aussi bien que le Decret d'Etienne V. rapporté par Gratien, portant que *l'élection des Pontifes ne se fera point sans la connoissance de l'Empereur*, avec plusieurs autres articles semblables. Il supprime encore un Fait de cette nature, que Sigebert n'est pas seul à rapporter, comme il semble que Baronius l'ait crû, puis qu'on le trouve aussi dans les Annales de S. Bertin, sur l'autorité desquelles on fait tant de fond, quand il s'agit de contester l'Histoire de la Papesse. C'est que Lothaire envoya à Rome son fils Louis Roi d'Italie *pour confirmer l'élection* de Serge II. au Pontificat, & pour empêcher que dans la suite personne ne fût élevé à cette Dignité *sans l'or-*

Adoravit Imperatorem tanquam Dominum, more antiquorum Principum. Alcuin. Epist. 84.

Bar. ad Ann. 844. *N. V.*

Pag. 315. 319.

l'ordre de l'Empereur, ou sans l'entremise de ses Ambassadeurs. Baronius tâche de se prévaloir du silence d'Anastase sur toutes ces choses; Mais lors qu'Anastase garde le silence sur des choses avantageuses à l'Eglise Romaine, l'Annaliste n'y a aucun égard & ramasse avec avidité tout ce que les autres Auteurs rapportent qui peut flâter l'orgueil & l'ambition de Rome.

Non-seulement Anastase dissimule tout ce qui peut-être desavantageux aux Papes, mais il éleve même jusqu'aux nuës, ceux que les Historiens ont le plus blâmez. Serge II. suivant le portrait qu'en fait Anastase, étoit un Pape très-accompli, au lieu que Gobelinus Persona & l'Histoire des Papes faussement attribuée à Luitprand, le representent comme un *imbecille* sous lequel la Simonie s'exerçoit ouvertement & qui abandonnoit la conduite des affaires à Benoît son frere absolument incapable de cet emploi. Anastase louë tout de même divers Papes que

Gobel. Pers. Ætat. VI. Cap. XLIV. in Tom. I. Collectan. Meibom.

que les autres Historiens n'ont pû s'empêcher de representer comme des monstres d'impureté. Et cela est si génèralement répandu dans tout son Ouvrage, qu'il semble que sa principale intention ait été de transformer en autant de Saints, tous ces Papes du VIII. ou IX. Siécle, qui n'ont été recommandables que par leur orgueil, leur tyrannie, leur simonie, leur paresse, ou leur lâcheté. Il ne faut que lire son Histoire pour y reconnoître ce caractére par tout. Aussi plusieurs Ecrivains de la Communion de Rome, soit en France, soit en Allemagne l'accusent-ils d'une fort grande partialité en faveur du Siége Papal, & même d'avoir avancé plusieurs choses fausses au préjudice des Rois & des Empereurs, comme sur le sujet des prétenduës Donations faites au Siége de Rome, *Ann.* & dans tous les démêlez entre ce 552. N. Siége & les Puissances Séculiéres. *XVI.* Baronius lui même le taxe de *men-* 739. N. *songes*, *V.* 817. *N. I.*

Pag. 317. 318. 319. 320.

ſonges, de *contradictions*, de bevûës & d'autres ſemblables fautes qui rendent un Hiſtorien indigne de toute ſorte de créance. D'ailleurs le ſçavant Alexandre Cook dans ſon excellent Dialogue de la Papeſſe Jeanne, mis en François par Jean de la Montagne, & imprimé à Sedan en 1633. & à Geneve en 1656. produit un grand nombre d'exemples de ces fautes dans Anaſtaſe. Et Monſieur de Spanheim, devant qui un Hiſtorien ne bronche pas impunément, a relevé ce même Auteur en pluſieurs endroits, ſoit dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſoit dans celle des Images, contre le Peré Maimbourg. Mais faut-il d'autres preuves du peu d'exactitude & de ſincerité, d'Anaſtaſe, que l'aveu même des Jeſuites de Mayence, qui diſent dans leur Préface *qu'il ſe trouve dans cette Hiſtoire pluſieurs Faits éloignez de la verité, des erreurs de Chronologie & diverſes contradictions?* Soit donc que le ſilence d'Anaſtaſe vienne de ceux qui ont diſpoſé de ſon Hiſtoire, ſoit qu'il l'ait lui-

mê-

même affecté, il est également déraisonnable d'en tirer aucune preuve contre l'Histoire de la Papesse.

CHAPITRE VII.

Où l'on examine certains endroits d'Anastase, par lesquels on prétend exclurre la Papesse.

IL ne reste plus maintenant qu'à examiner certains endroits d'Anastase qui, à ce qu'on prétend, excluent nécessairement la Papesse. Nous avons montré suffisamment ci-dessus, que les termes *d'aussi-tôt* &c. par lesquels on a prétendu prouver que Benoît III. succeda immédiatement à Leon IV. ne peuvent être d'Anastase, d'un côté parce qu'ils ne se trouvent point dans les anciens Manuscrits, & de l'autre parce qu'ils sont incompatibles, avec le calcul Chronologique de ces mêmes Manuscrits.

On tire encore de l'Hiſtoire d'Anaſtaſe un autre raiſonnement qui ſemble exclure entiérement la Papeſſe. C'eſt qu'il paroît par cet Auteur, au moins tel que nous l'avons aujourd'hui, qu'on fit à Rome un Decret, par lequel on donnoit avis de l'élection de Benoît III. aux Empereurs Lothaire & Louïs. Lothaire étoit donc encore en vie quand Benoît fut élû, & par conſequent cette élection de Benoît ſe fit avant le 29. de Septembre de l'an 855. qui fut le jour auquel on dit que Lothaire mourut; ou au moins ce Pape fut élû ſi peu de jours après la mort de Lothaire que la nouvelle n'avoit pû encore en arriver à Rome. Mais ſi l'Hiſtoire de la Papeſſe eſt véritable, il faut que Benoît qui lui ſucceda n'ait été élû que deux ans ou environ après la mort de Lothaire; Car le Pontificat de Jeanne fut de deux ans, 5. mois 4. jours, & il ne commence ſelon le ſentiment de ceux qui en ont parlé que l'an 855. qui fut l'an même que l'Empereur Lothaire mourut. Ce

Pag. 326.

Ce raisonnement seroit démonstratif, s'il y avoit lieu de conter sur la fidélité des Editions qu'on a faites d'Anastase, & si d'ailleurs la Chronologie étoit bien exacte sur cet endroit de la mort de Lothaire. On aura lieu de traiter ce dernier article dans la quatriéme Partie de cet Ouvrage; pour le présent il suffira de remarquer que ce prétendu Decret envoïé à Lothaire touchant l'élection de Benoît, ne peut être qu'une altération frauduleusement faite de l'une de ces deux maniéres. Ou l'on a fait dire à Anastase, touchant l'élection de Benoît III. ce qu'il avoit dit de l'élection de Jeanne; ou, ce qui est plus vrai-semblable, au nom de Louïs, on a ajoûté celui de Lothaire, en mettant la Dignité d'Auguste au nombre pluriel. Mais voici une chose remarquable. Pour soûtenir la fraude, il est clair qu'il falloit parler par tout *des Augustes* au pluriel. Cependant ceux qui ont bien voulu corrompre, ont été assez grossiers pour ne s'exprimer, qu'une seule fois au pluriel, s'ex-

F 5 primant

Pag. 327.

primant au singulier dans tout le reste de la narration, où ils parlent *de Louïs Cesar*, des *Ordres d'Auguste*, de *l'Empereur*, des *ordres de l'Empereur*, des *Ambassadeurs de Cesar* & des *Ambassadeurs d'Auguste*.

(a) *Ad ann.* 855. *N. XXX. VI.* En effet, Platine, (*a*) la Chronique de Nuremberg, & Baronius ne parlent que de *l'Empereur Louïs* dans l'Histoire qu'ils nous ont laissée de l'élection de Benoît. Or il n'étoit pas fort difficile à ceux qui ont pris soin de l'Edition d'Anastase d'imposer là-dessus au public à la faveur d'une équivoque, à cause qu'il est fait mention de ces deux Empereurs dans la Vie de Leon IV. & pour peu qu'on y fasse d'attention il ne sera pas difficile de découvrir la grossiereté de cette contradiction manifeste. Quand Anastase a fait mention de Lothaire & de Louïs conjointement, & qu'il a emploïé le titre d'*Augustes* au pluriel, cela regardoit le tems de Jeanne, sous le Pontificat de laquelle l'Empire étoit partagé entre Lothaire & Louïs, &

Pag. 328.

& ausquels on envoïa, sans doute, un *Decret* de Rome touchant l'élection de Jeanne, *comme c'étoit la coûtume.* Mais parce que pour suprimer cet odieux Pontificat il faloit apliquer à Benoît les années qui conviennent à Jeanne, ainsi qu'a fait Sigebert, il n'a pas été difficile, s'agissant d'un tems sur lequel les Chronologues sont si peu d'accord entre eux, de confondre le Decret qui fut envoïé *aux Empereurs*, c'est-à-dire, à Lothaire gouvernant l'Empire avec son Fils, sur le sujet de l'élection de Jeanne, avec un autre Decret envoïé à l'occasion de Benoît III. au seul Empereur Louis, qui avoit succedé à son Pere mort environ depuis un an.

On a usé à peu près de la même bonne foi à l'égard de Sigebert. Cet Historien raporte la mort de Leon IV. à l'an 854., c'est-à-dire, un an ou environ avant celle de l'Empereur Lothaire, selon tous les Chronologistes. Cependant on fait dire à Sigebert que le Cardinal Anastase, constamment Anti-pape

Pag. 329.

pape de Benoît, fut *chaßé par les Ambaßadeurs de l'Empereur Lothaire*, en aſſignant les années de Jeanne à Benoît, afin de le placer, immédiatement après Leon IV. & cela par une fraude manifeſte & dont ceux qui ont procuré l'Edition de Sigebert peuvent être facilement convaincus par le témoignage d'un nombre infini d'Auteurs, comme du Continuateur d'Adon, du prétendu Luitprand, d'Hermannus Contractus, du Compilateur Chronologique, de Marianus, de Conrard d'Urſperg, de Martin &c. qui tous s'accordent à dire que Benoît ne monta ſur le Trône Pontifical qu'après la mort de Lothaire.

Je reviens à l'Antipape Anaſtaſe duquel le Bibliothécaire raconte le Schiſme dans la Vie de Benoît. Le Docteur de Launoy a prétendu tirer de cette Hiſtoire un argument ſans replique contre celle de la Papeſſe. Et cet argument eſt fondé ſur deux raiſons. La premiére, c'eſt qu'il eſt hors de toute aparence que cet Anaſtaſe, qui cro-

Pag. 330.

croïoit avoir été injustement excommunié par Leon, fût demeuré tranquille pendant tout le Pontificat de Jeanne, & en eût attendu la fin pour remuer, comme si par un esprit Prophétique, il eût prévû qu'elle devoit bien-tôt arriver. La seconde raison, est tirée des Annales qu'on appelle ordinairement de S. Bertin, où l'on voit (*a*) *qu'après la mort de Leon IV. Anastase tout excommunié & tout déposé qu'il étoit*, ne laissa pas de *revenir de la retraite où il s'toit allé cacher, comme un Larron & d'envahir le Gouvernement de l'Eglise.* Il est aisé de faire voir que ces raisons n'ont pas toute la force que le Docteur de Sorbonne s'est imaginé.

(a) *Francisc. Duchesn. Histor. Fradc. Tom. III. p.* 232.

I. La narration d'Anastase le Bibliothécaire, au sujet d'Anastase l'Antipape, ne s'accorde ni avec elle-même, ni avec les Annales de S. Bertin. Si l'on en croit les Exemplaires d'Anastase, tels qu'ils sont aujourd'hui, Benoît fut élû Pape aussi-tôt après la mort de Leon, & cela du consentement de tous les Etats, & comme par inspi-

Pag. 331. 332.

inſpiration divine. Mais ſi l'on en croit les anciens Manuſcrits du même Auteur, auſſi bien que Platine & la Chronique de Nuremberg, le Siége fut vaquant depuis la mort de Leon, pendant deux mois & 15. jours.

D'ailleurs ſi Leon IV. mourut le 17. Juillet de l'an 855. comme les Exemplaires d'Anaſtaſe le diſent, il s'enſuit de là que Lothaire étoit encore alors plein de vie, puis qu'il ne mourut que le 28. ou le 29. de Septembre de la même année; Benoît ne fut donc pas élû Pape immédiatement après la mort de Leon IV. puis qu'on a vû ci-deſſus que ce fut ſous l'Empire de Louïs ſeul. Certainement ſi Louïs II. étoit ſeul Empereur lors de l'élection de Benoit & lors du Schiſme d'Anaſtaſe, il faut néceſſairement que le Siége ait été vaquant pendant l'eſpace de deux mois, pour le moins, comme le rapportent les anciens Manuſcrits d'Anaſtaſe. Auſſi les Annales de S. Bertin, qui diſent que le Prêtre Anaſtaſe *ſortit de ſa retraite*, ne diſent

Pag. 333.

sent point que ce fut *aussi-tôt* ou *immédiatement* après la mort de Leon. Et ce que dit le Pontifical parlant de l'élection de Benoit III. ne nous permet pas de croire, qu'il ait été élû immédiatement après Leon IV. Ce Pontifical raporte qu'aussitôt après l'élection de Benoît toute la Ville se réjouït de voir *la tranquilité succeder aux troubles & aux sujets de tristesse dont on étoit auparavant agité*. Or il est certain que depuis l'expulsion des Sarrasins, qui arriva deux ans après l'élevation de Leon IV. au Pontificat, toute la Ville & toute l'Eglise de Rome jouïrent d'une paix profonde, & d'une prosperité achevée. Cette *tristesse*, cette *confusion*, ces *troubles* ne regardoient donc pas le tems qui avoit immédiatement suivi la mort de Leon; mais il y a plus d'apparence que le Pontifical a voulu désigner par-là, la confusion & l'allarme où l'accouchement de la Papesse avoit jetté toute la Ville de Rome. D'ailleurs il est surprenant que le Docteur de Launoy ordinairement si judicieux, ait

Pag. 333. 334.

ait pû se résoudre à tirer aucune preuve d'une narration aussi embroüillée & aussi pleine de contradictions, qu'est celle du Schisme d'Anastase, dans cette Histoire des Vies des Pontifes, telle que nous l'avons aujourd'hui; Je dis telle que nous l'avons aujourd'hui, car cette même narration se trouve tout autrement faite dans quelques Manuscrits, où l'on attribuë les premiers mouvemens de ce Schisme à un certain *Jean Diacre de Latran*, qui *s'étant mis à la tête d'un parti de factieux s'empara du Siége Pontifical par violence*, & en fut *chassé avec ignominie*. Après quoi les mêmes Manuscrits raportent en beaucoup moins de mots, & bien autrement que dans les Exemplaires imprimez, la Faction d'Anastase, laquelle ils attribuënt aux François; quoi qu'il paroisse d'ailleurs que le premier soin de Benoît, dès son arrivée au Pontificat, fut de gratifier cette Nation, comme on le fera voir quand on parlera des Lettres d'Hincmar, & du Privilege de Corbie.

Mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours

Pag. 519.

recours à la contrarieté qui se trouve entre les divers Exemplaires du Bibliothécaire sur le sujet du Schisme de l'Antipape Anastase, il ne faut que jetter les yeux sur la narration de ce Fait dans l'Exemplaire imprimé, pour invalider toutes les preuves qu'on en pourroit tirer, & pour y trouver un bel échantillon des contradictions & des galimatias que Baronius a lui-même attribuez à cet Ecrivain.

Par exemple les mêmes personnes qui d'une commune voix avoient élû Benoît à la Dignité Pontificale, cet Auteur les introduit consentant tout d'un coup à l'élevation de l'Antipape Anastase, sans observer dans ce recit aucune régle de vrai-semblance.

D'ailleurs en un endroit il parle *de Lothaire & de Louïs* conjointement, comme étans *Empereurs* ensemble, & en un autre il parle des *Augustes* au pluriel, mais par tout ailleurs il ne parle que de Louïs comme étant lors seul Empereur, ce qui découvre que le nom de Lo-

Pag. 334.

Lothaire y a été frauduleusement inferé, suivant la Remarque que j'ai déja faite. Mais comme cet endroit qui regarde le Schisme d'Anastase est si obscur que le plus habile Grammairien y perdroit son Latin, j'aime mieux renvoïer le Lecteur à l'ouvrage même que d'entrer dans tout ce détail, ce qu'on a dit suffit pour comprendre l'injustice qu'il y auroit à fonder aucun raisonnement sur un discours sans construction. En effet (a) l'Avocat Cognard & Desmarets ont déja remarqué que pour tirer quelque avantage de cette narration d'Anastase, M. Blondel avoit été obligé d'y supléer plusieurs choses de son Chef.

(a) *Traité de la Pap. p.* 179. 180. *Exam. Quaest. p.* 157.

J'admire, au reste, la surprise que témoignent de Launoy & Blondel, de ce que dans cette Histoire du Schisme d'Anastase, il ne se trouve aucune trace d'une Jeanne : Quelle merveille ! Anastase écrit la Vie de Benoît, & il ira parler de Jeanne qui n'étot plus, qu'il ne regardoit que comme un Faux Pape, & qu'il auroit voulu effa-

Pag. 335. 336. 337.

effacer de la mémoire des hommes.

Mais, disent-ils, d'où vient qu'Anastase attendit si long tems à faire éclater son dessein, & qu'il ne se saisit pas d'abord de l'occasion que lui en fournissoit la mort de Leon IV. Aparemment il eut des raisons qui l'engagerent à ce délai, & il n'est pas difficile d'en deviner quelques-unes. La mémoire des Anathémes frapez solennellement contre lui, premiérement à Ravenne, puis à Rome par des Decrets de Synodes, & d'un consentement unanime, étoit encore toute recente, puis que lors que Leon IV. mourut, (*a*) il n'y avoit pas encore vingt mois que la derniére de ces Excommunications avoit été lancée contre lui. Lothaire qui étoit encore plein de vie quand Leon IV. mourut, avoit lui-même confirmé ce jugement porté contre Anastase, & l'avoit fait signer par ses Evêques. Or cela même montre avec combien peu de vraisemblance on prétend qu'Anastase immédiatement après la mort de Leon,

(a) *Luc. Holsten. Collect. Rom. Part. II. Pag.* 337.

Leon, & en présence de tout le Clergé & du Peuple fut élevé comme d'un plein saut du dernier dégré d'ignominie au plus haut degré d'honneur, & cela par le Ministére des mêmes Evêques qui avoient souscrit à sa déposition de la part de Lothaire. Il falloit pour le moins qu'Anastase attendit la mort de Lothaire & de ceux qui avoient eû le plus de part à sa déposition, pour découvrir son dessein, & pour faire agir les ressorts qu'il préparoit depuis long-tems, à l'exemple de Formose, Evêque de Port, qui ne se mit sur les rangs pour le Pontificat, que quelques années après la mort de Jean IX. qui l'avoit dépoüillé de sa Dignité. En effet les Annales de S. Bertin ne parlent point de cette entreprise d'Anastase comme d'une chose arrivée sous l'Empire de Lothaire. Ces mêmes Annales, & l'Auteur des Vies des Pontifes ne disent pas même que cette déposition soit arrivée le 29. de Septembre, jour de la mort de Lothaire.

Ces

Pag. 338.

Ces mouvemens d'Anastase ne peuvent donc se raporter qu'au tems de Louïs, lors qu'il étoit seul Empereur, & il est fort croïable qu'ils n'arriverent qu'en l'an 857. Anastase aïant couvé quelques années son mauvais dessein. C'est ainsi que ce même Anastase après que Benoît l'eût *dépoüillé de ses Habits Sacerdotaux* demeura long-tems fort tranquile sous le Pontificat de ce Pape, aussi-bien que sous celui de Nicolas I. n'aïant recommencé à remuer que sous Adrien II. selon le témoignage (*a*) d'Holstenius apuïé sur les Actes du Synode tenu à Rome sous Adrien, & sur un Monument de la Bibliothéque des Barberins, témoignage plus autentique que la Chronologie de Blondel destituée (*b*) de toute autorité, & que celle du Pere Labbe, dont on parlera dans la suite.

(a) *Collect. Rom. Part. II. p.* 136.

(b) *In Cenotaph.*

Pag. 339.

CHA-

CHAPITRE VIII.

De la Lettre d'Hincmar.

NOus avons encore à parler de deux Piéces, par lesquelles on prétend anéantir le Pontificat de Jeanne. La premiere est une Lettre d'Hincmar Archevêque de *(a)* Rheims au Pape Nicolas I., laquelle se trouve toute entiére dans les Annales de Baronius & dans la Bibliothéque des Peres imprimée à Paris, aussi-bien que dans les œuvres d'Hincmar de l'Edition de Jean Descordes, & de celle de Sirmond. Là cet Archevêque dit qu'en même tems que l'Empereur Lothaire envoïoit ses Ambassadeurs à Rome avec une Lettre au Pape Leon, il envoïa aussi des Députez de sa part, avec une Lettre au même Pape, dans laquelle il lui demandoit la confirmation du second Synode de Soissons, avec la confirmation des Privileges du Primat & du Diocése de Rheims. A quoi il ajoûte que *pendant que les Dépu-*

(a) *Ad ann.* 867. *Tom. XVI. p.* 582.

Pag. 329. 360. 361.

Deputez étoient en chemin ils aprirent la nouvelle de la mort de Leon IV. & qu'étans arrivez à Rome avec leurs Lettres, ils trouverent *Benoît III.* déja sur le Siége Pontifical, lequel *Benoît envoïa à Hincmar le Privilege* qu'il demandoit. Or, dit-on, il paroît évidemment par ce Fait, qu'il ne peut pas y avoir eû deux ans & cinq mois d'espace entre la mort de Leon IV. & l'élection de Benoît III. comme le prétendent ceux qui placent la Papesse entre ces deux Pontifes.

L'autre Piece, (*a*) est le Privilege de l'Abbaye de Corbie en Picardie, confirmé par une Bulle de Benoît III. au commencement de son Pontificat, trois mois après la mort de Leon, *l'an 39. de l'Empire & du Consulat de Lothaire*, c'est à dire, l'an 855. Nous renvoïons l'examen de ce Privilege à nôtre quatriéme Partie.

(a) *Corbeia Vetus.*

Pour ce qui regarde la Lettre d'Hincmar, il faut observer d'abord qu'il n'y a pas une Edition de cette Lettre, où l'on ne remarque quelque varieté, soit dés le commencement,

Pag. 362. 363.

ment, ſoit dans la ſuite du Diſcours. Celle que le Pere Sirmond a publiée eſt augmentée de la moitié. Il y a même entre les Editions de Jean Deſcordes & de Sirmond, & celle de Baronius une certaine varieté qui pourroit faire ſoupçonner que les Députez de l'Archevêque de Rheims aïant appris en chemin la mort de Leon IV. retournerent ſur leurs pas, & reprirent en ſuite le chemin de Rome avec de nouvelles Lettres, ou, au moins, attendirent ces nouveaux ordres dans le lieu même où ils aprirent la nouvelle du changement arrivé à Rome. Car au lieu que Jean Deſcordes & Sirmond parlant des Lettres que porterent les Ambaſſadeurs à Rome, les apellent *les Lettres ſusdites*, Baronius lit les *Lettres du Frere*, ce qui conſtamment ne réveille pas la même idée que les Lettres *ſuſdites*. Dans l'Edition de Jean Deſcordes qu'a ſuivi le Suplement de la Bibliothéque des Peres, il y a encore d'autres diverſes leçons qu'il ſeroit difficile de faire ſentir en François, mais qui feront voir claire-

clairement à ceux qui voudront ſe donner la peine de confronter ces Editions, ou qu'on n'a pas eû l'Original de cette Lettre, ou qu'elle n'a pas été fidélement copiée.

On eſt ſi accoûtumé à de pareilles infidélitez qu'il ne faut pas s'étonner qu'on ſe tienne un peu ſur ſes gardes dans cette rencontre. Et comme il ne falloit là qu'un mot de retranché ou d'ajoûté pour déplacer entiérement la Papeſſe, n'y a-t-il pas lieu de ſoupçonner qu'on n'a pas été plus religieux dans cette occaſion qu'en beaucoup d'autres? Par exemple, entre ces paroles, *la nouvelle de la mort de Leon arriva* qui finiſſent la periode, & ces autres *étant arrivez à Rome*, n'auroit-on point fait éclipſer quelque choſe qui pouroit nous ſervir d'indice pour l'Hiſtoire de la Papeſſe? En effet il eſt aſſez ſurprenant, qu'Hincmar ne diſe pas un mot dans cette Lettre, ni du changement que la mort de Leon aporta aux affaires de Rome, ni du tems auquel ces Députez y arriverent, ni de l'élection de Benoît qui ſe fit pendant

G 5 leur

Pag. 364. 365.

leur voïage, ni de l'expulsion d'Anastase par laquelle le Schisme fut assoupi. Il y a beaucoup d'aparence que tant de changemens firent prendre un autre tour à l'affaire d'Hincmar, & l'obligerent à charger ses Députez de nouveaux ordres, & à récrire d'autres Lettres, d'autant plus que c'étoit à Leon qu'étoient adressées & les *susdites Lettres*, & l'Ambassade de Lothaire, dont les Ambassadeurs ou les Députez aprirent peut-être la mort de Leon avant même qu'être entrez en Italie. Il falloit au moins, sçavoir auparavant quel étoit le caractère du nouveau Pape, & en quelle humeur il se trouveroit sur le sujet des François, & sur le sujet d'Hincmar. Cet Archevêque avoit d'autant plus besoin de prendre bien ses mesures que Leon IV. l'avoit déja *refusé*, & Baronius (*a*) dit même tout ouvertement, après Flodoard & sur Lettres de Nicolas, que ce ne fut que par surprise & d'une maniére *subreptice*, qu'Hincmar obtint de Benoît ce qu'il demandoit. Or n'est-ce pas dire assez claire-

(a) *Ann.* 853. *N. XIV.* *Pag.* 365. 369.

clairement qu'il s'adreſſa directement à ce Pape, ce qui ne ſe pût pas faire ſans laiſſer écouler beaucoup de temps, & ſans qu'Hincmar donnât de nouvelles inſtructions à ſes Commiſſaires?

On pourroit alléguer un très-grand nombre d'exemples de ſemblables falſifications dans les Lettres & dans les écrits des Auteurs imprimez, ſi ce n'étoit pas une choſe connuë des Sçavans, mais pour ne point ſortir du ſujet donc il s'agit, qui s'étonnera que les Lettres d'Hincmar ayent été falſifiées puis qu'Hincmar lui même eſt accuſé d'être très-ſouvent tombé dans cette infidélité? C'eſt ce qu'on peut voir fort amplement dans une Lettre de Nicolas I. aux Evêques qui s'étoient trouvez au II. Concile de Soiſſons; Dans cette Lettre que (a) Baronius nous a donnée toute entiére, Nicolas I. taxe Hincmar d'avoir fait un grand nombre *de falſifications* au Privilége qu'il n'avoit obtenu de Benoît que par ſurpriſe. Ainſi comme Hincmar n'épargnoit pas les E-

(a) *Baron. Ann.* 866. *N. LVIII. & Tom. VIII. Concil.*

Ecrits même des Papes, il n'eſt pas étonnant qu'on n'ait pas non plus épargné les ſiens.

(a) Epiſt. CIII. Edit. Maſſon. Pag. 369. 370.

(a) Peut-être pourroit on trouver encore un exemple de ces ſortes de ſupercheries. Parmi les Lettres de Loup Servat Abbé de Ferriéres Contemporain d'Hincmar, il y en a une qui porte pour inſcription, *Ad Dominum Apoſtolicum Benedictum III.* nommant expreſſément Benoît III. Mais dans un très-ancien Manuſcrit, ſur lequel Baluze a fait imprimer cette Lettre, il y a ſimplement *ad Dominum Apoſtolicum* ſans aucun nom de Pape. Or cette difference nous donne lieu de ſoupçonner que le Pape auquel la Lettre s'adreſſoit étoit *Jeanne* & qu'on a effacé ſon nom pour mettre celui de Benoît en ſa place. D'autant plus que le contenu de la Lettre convient mieux à Jeanne qu'à Benoît. Il s'agiſſoit d'avoir quelques Auteurs de litterature, comme le Livre de Ciceron *de l'Orateur*, les Inſtitutions de Quintilien, le Terence de Donat, & quelques pieces de S.

S. Jerôme. Or comme on n'a jamais parlé de Benoît comme d'un Sçavant, il eſt bien plus vrai-ſemblable que cette Lettre s'adreſſoit à Jeanne qui étoit en réputation de litterature & de ſçavoir.

Autre exemple à peu près de même nature. Il eſt tiré d'une Lettre de Gregoire IV. aux Evêques de France, laquelle (a) Baluze a publiée le premier ſous le nom de ce Pape. Cette Lettre découvre la perfidie de Gregoire IV. qui prit le parti de Lothaire contre Louïs le Debonnaire, leſquels il s'étoit voulu mêler d'accommoder. On y voit auſſi la liberté avec laquelle les Evêques de France reprirent la conduite de ce Pape, accompagnant même de menaces le blâme dont ils le chargeoient. Or comme on n'avoit garde à Rome de mettre cette Lettre en cet état parmi les Decretales des Papes, on trouva a propos d'en effacer le nom de Gregoire, l'inſcription, & la concluſion. Maſſon l'a attribuée au célébre

(a) *Opera Agobard. Part. II. p. 53. & ſeq.*

bre Agobard Archevêque de Lyon qui avoit auſſi pris le parti de Lothaire contre Louïs le Debonnaire. D'autres l'ont attribuée à des Auteurs Anonymes ; mais l'illuſtre M. de Marca & depuis lui Baluze qui l'a publiée, ont eû aſſez de ſincerité pour la regarder comme une piéce de Gregoire IV.

D'ailleurs il paroît évidemment par la (*a*) Lettre que Benoît écrivit à Hincmar pour la confirmation du Synode de Soiſſons & des Privileges de l'Egliſe de Rheims, que les Députez d'Hincmar étoient chargez de Lettres adreſſantes non à Leon, mais à Benoît, déja tranquille poſſeſſeur du Siége Pontifical. Il paroît auſſi par cette même Lettre, que ce n'étoit pas ſeulement ſous Benoît qu'Hincmar avoit ſollicité cette confirmation à Rome, mais qu'il avoit déja commencé ſes inſtances auprès du Pape Leon, & je ne vois pas pourquoi il auroit deſiſté ſous Jean VIII. pendant que ce prétendu Pape jouïſſoit pai-

(a) *Inter Benedict. Epiſt. I. T. VIII. Concil. Col.* 232. *Sirm. T. III. p.* 107.

Pag. 372. 373.

paiſiblement de ſon impoſture, pour recommencer en ſuite ſous Benoît III. auquel il s'adreſſa perſonnellement, comme cela paroît par la (*a*) Lettre de Nicolas I. qu'on a déja citée. Or il n'eſt pas mal aiſé de juger par-là, que les Députez d'Hincmar n'arriverent à Rome ni immédiatement après la mort de Leon, ni avec les Lettres *ſuſdites*, & que par conſéquent on a falſifié la Lettre de cet Archevêque; C'eſt là, ſans doute, la raiſon pourquoi cette Lettre ne dit rien qui marque le temps précis auquel les Deputez arriverent. Le Pere Labbe fait une Chronologie à plaiſir, quand il prétend que ce fut *environ* le 7. d'Octobre de l'an 855. *que Benoit écrivit à Hincmar*. Car Benoît n'ayant été conſacré que le 29. de Septembre à cauſe des troubles qui ſurvinrent; comme parle le P. Labbe, (*b*) il étoit impoſſible qu'Hincmar eût eû avis de cette conſécration, beaucoup moins qu'il eût eû le temps d'écrire au nouveau Pape pour l'in-

(a) *Baron. ad ann.* 866. *N. LVII.*

(b) *Abreg. Chron. Part. IV. au Siécle IX. p. m.* 53.

l'inſtruire de ſon affaire. Car quoi qu'en veüille dire ce Jeſuite, il étoit impoſſible qu'Hincmar eût traité cette affaire avec Benoît immédiatement après ſon élection au Pontificat puis que cette élection fut traverſée & que les troubles dont elle fut ſuivie ne laiſſerent à Benoît aucune liberté d'exercer les fonctions de Souverain Pontiſe. Auſſi Nicolas I. dans la Lettre ſuſdite témoigne-t-il qu'Hincmar ne s'adreſſa à Benoît qu'après qu'il eût été conſacré, conſécration qui ſelon le Pere Labbe lui-même ne ſe fit que le 29. de Septembre.

Voici encore une autre choſe bien digne de conſideration. C'eſt que l'Empereur Lothaire abdiqua l'Empire & le partagea à ſes fils pour prendre l'habit de Religieux, preſque dans le même temps que les Ambaſſadeurs de Lothaire & les Députez d'Hincmar reçûrent les nouvelles de la mort de Leon IV. Car Mezeray aſſûre que Lothaire ſe démit de l'Empire *quelques mois* avant la fin de Septembre,

Pag. 375.

bre, c'eſt-à-dire, environ le mois de Juillet, au milieu duquel on prétend que Leon mourut, or c'eſt au Lecteur à juger s'il eſt vrai-ſemblable que les Ambaſſadeurs de Lothaire qui étoient chargez des ordres de cet Empereur & d'une Lettre pour Leon, n'ayent pas changé de meſures en apprenant la mort de ce Pape & l'abdication de Lothaire à peu près dans le même temps. Il faut s'aveugler volontairement pour croire que ces Ambaſſadeurs ayant changé de Maître, par cette abdication, & ayant à négotier auprès d'un nouveau Pape, & même d'un Pape à qui les derniers troubles donnoient à peine le temps de reſpirer, ne ſoient pas venus à Rome avec des ordres tout nouveaux. Or s'ils eurent beſoin d'une nouvelle Commiſſion, il n'en faut pas davantage pour prouver qu'en cet endroit, la Lettre d'Hincmar eſt defectueuſe, & qu'elle a été mutilée dans la vûë de faire croire que Benoît avoit ſuccedé immédiatement à Leon.

C'eſt,

Pag. 375. 376.

C'eſt, ſans doute, dans cette même vûë que les Jeſuites de Mayence, & après eux Fabrot, qui ont publié Anaſtaſe, ont ajoûté le terme d'*auſſi-tôt*, qui ne ſe trouve point dans les anciens Manuſcrits, entre leſquels on a déja remarqué qu'il y avoit une très-grande diverſité ſur le commencement du Pontificat de Benoît, les uns le rapportant au mois de Juillet, les autres au mois d'Août, & les autres au mois de Septembre de l'an 855. Mais de Launoy a compris lui-même que Benoît ne pouvoit être monté ſur le Trône Pontifical, qu'en l'an 856. après la mort de Lothaire, & il y a même d'autres Chronologiſtes qui ne rapportent ſon élection qu'à l'an 857. Il paroît de tout ceci que l'unique étude des partiſans du Siége de Rome ayant été d'avancer l'élection de Benoît pour exclurre la Papeſſe, ils ont alteré toutes les piéces ſur leſquelles on pouvoit fonder quelque caractére Chronologique, & ont eux-mêmes bâti une Chronologie à leur mode.

Mais

Mais dira-t-on s'il ſe paſſa deux ans depuis la mort de Leon juſqu'à l'élection de Benoît, entre leſquels on prétend que la Papeſſe occupa le Siége, où demeurerent pendant ce temps-là les Ambaſſadeurs de Lothaire qui êtoient en chemin pour aller à Rome? La réponſe eſt facile. Car on peut aiſément juger ou qu'ils retournerent à Hincmar, & à Louïs qui étoit pour alors Empereur, ou au moins qu'ils attendirent de nouveaux ordres & le temps que leurs Maîtres jugeroient le plus propre pour négocier, ſuivant la Remarque qu'on a déja faite.

D'ailleurs pourquoi ſuppoſer qu'Hincmar ne ſollicita pas ſon affaire auprès de Jean comme il avoit fait auparavant auprès de Leon? Il eſt vrai que cette ſollicitation ne paroît pas par l'Hiſtoire. Mais faut-il s'en étonner? On a effacé de par tout l'odieux nom de Jeanne. On l'a rayé du Catalogue des Pontifes. On a ſuppri-

Pag. 377.

primé tous les actes de ce Pontificat, comme on avoit fait auparavant à l'égard des actes du Pontificat de Constantin II. & comme on fit depuis à l'égard de ceux du Pontificat de Formose. On a affecté de répandre autant d'obscurité que l'on a pû sur le Pontificat de Jeanne afin que ce qui s'étoit passé sous elle pût être rapporté au Pontificat de Benoît, comme on l'a déja remarqué plus d'une fois. On peut ajoûter qu'Hincmar qui écrivoit la Lettre dont il s'agit; Après que l'imposture de Jeanne eût été découverte ne voulut pas fonder son Privilege sur la concession de cette Femme, supposé qu'il l'ait obtenu. Il est naurel de penser que cet habile Archevêque recommença sur nouveaux frais ses sollicitations auprès de Benoît III. qui termina l'affaire à sa satisfaction.

Il n'y a pourtant aucune nécessité à supposer qu'Hincmar ait sollicité auprès de Jean le Privilege dont il s'agit. Car quand même on avouëroit que l'Archevêque de Rheims

Pag. 378. 379.

Rheims attendit le Pontificat de Benoît pour recommencer ſes inſtances auprès du Siége de Rome, il ne s'enſuivroit pas pour cela que le Siége ait été vaquant pendant tout ce temps-là & que Jeanne ne l'ait pas occupé. Depuis la mort du Pape Leon & de l'Empereur Lothaire, l'Empire & le Royaume de France ſe trouverent accablez d'affaires qui les occupoient uniquement. Ce fut dans ce tems-là que l'Empereur Louïs II. ſe plaignit à ſes Oncles Louïs le Germanique & Charles le Chauve de ce qu'on avoit trop rétreci les limites de l'Empire. D'ailleurs le Royaume de France étoit alors cruellement déchiré par pluſieurs factions, par les conſpirations que l'on faiſoit contre la perſonne de Charles le Chauve, & par les courſes & les irruptions des Bretons & des Normans. Louïs le Germanique s'étoit emparé de la Normandie, Charles de ſon côté avoit amaſſé une groſſe armée pour l'en chaſſer, mais il fut abandonné des ſiens. Marianus & les au-

tres Hiſtoriens dépoſent que tout cela ſe fit pendant le Pontificat de la Papeſſe Jeanne. Or on voit bien qu'Hincmar n'avoit garde de choiſir un tems où le Roïaume de France & en particulier le Diocéſe d'Hincmar etoient ſi troublez, pour ſolliciter ſon affaire, & qu'il faloit néceſſairement qu'il attendît une meilleure occaſion, laquelle lui fut offerte ſous le Pontificat de Benoît.

Au reſte ce que dit le Pape Nicolas I. dans ſa Lettre au Synode de Soiſſons que ce Pape écrivit à Hincmar dés le commencement de ſon Pontificat, n'eſt pas auſſi certain qu'on pourroit ſe l'imaginer, puis que la Lettre de Benoît qui ſe trouve dans la Collection des Conciles du Pere Labbe n'a aucune datte ni rien qui marque expreſſément le tems auquel elle a été écrite. Et en effet le *(a)* Docteur de Launoy a jugé que la Lettre de Benoît à Hincmar dont ce Prélat fait mention dans ſa Lettre au Pape Nicolas I. ne fut écrite que long-

(a) *Part. III. Ep. ad Thom. Rulland. p.* 186.

long-tems après la mort de Leon, c'est à dire, pour le moins vers la fin de l'an 856. auquel le même de Launoy rapporte le commencement du Pontificat de Benoît; Aussi ce Docteur qui pretend après Anastase & après les Annales de S. Bertin que Benoit III. succéda immédiatement à Leon IV. ne se fonde-t-il pas sur les paroles de la Lettre d'Hincmar pour prouver ce Fait, parce que cet endroit de la Lettre a été visiblement corrompu; C'est là un argument des Jesuites, le Pere Labbe qui en fait son cheval de bataille nous assûre *qu'il l'a appris de la propre bouche de Sirmond, long-tems avant que Blondel eût écrit sur la question de la Papesse*, comme s'il vouloit ravir à Blondel la gloire de cette belle découverte.

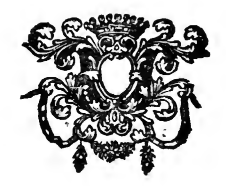
Voici le resultat de tout ce qu'on a dit sur le sujet de la Lettre d'Hincmar. I. Les diverses Editions de cette Lettre sont si differentes entre elles dans cet endroit, qu'on n'y peut asseoir aucun fondement solide. II. D'autres raisons tirées

de l'Hiſtoire rendent cette Lettre ſuſpecte de mutilation. III. Il n'eſt pas vrai-ſemblable que les Ambaſſadeurs aiant appris la mort de Leon & la retraite de Lothaire, n'aient attendu de nouveaux ordres & pris de nouvelles meſures. Or il falloit du tems pour cela. IV. Il paroît en effet par la Lettre de Benoît à Hincmar, que ce dernier s'étoit adreſſé à Benoît directement, & non ſeulement dans la perſonne de Leon ſon Prédéceſſeur, comme le ſuppoſe l'objection. V. Rien n'empêche qu'on ne croie qu'Hincmar ſollicita auſſi ſon Privilege auprès de Jeanne, ſollicitation dont l'Hiſtoire ne laiſſe aucune trace parce que le Pontificat de Jeanne n'eſt pas conté. VI. Quand même Hincmar n'auroit pas ſollicité ce Privilege auprès de Jeanne, il ne faudroit pas s'en étonner, parce que les troubles de la France apelloient cet Archevêque à d'autres ſoins & lui fermoient les voïes de réüſſir dans ſon affaire. VII. Enfin le ſilence de la Lettre d'Hincmar ſur

l'eſpace

l'espace qu'il y a eu entre la mort de Leon IV. & l'élection de Benoît, aussi bien que sur ce que les Ambassadeurs de Lothaire firent pendant cet espace, ne fournit qu'un argument négatif dont on a déja fait voir l'invalidité dans la question dont il s'agit.

Fin de la troisiéme Partie.





HISTOIRE
DE LA
PAPESSE JEANNE,
IV. PARTIE.

Examen des matiéres Chronologiques.

CHAPITRE I.

Objection tirée de la Chronologie, avec une Réponse générale à cette Objection.

NOus voici, enfin, parvenus au grand Argument de M. Blondel & du P. Labbe. Il est tiré de la Chronologie des Papes

pes qui ont vécu dans le Siécle IX. au milieu duquel on place la Papesse Jeanne. M. Blondel n'a presque point emploïé d'autre preuve; Et le P. Labbe l'a trouvé si forte, qu'il n'a pas fait difficulté de donner le nom de (a) DEMONSTRATION SANS REPLIQUE, aux Remarques Chronologiques qu'il a faites sur ce sujet. Ces deux célébres Adversaires de la Papesse, ont ceci de commun, que pour rendre leur sentiment plus probable, & les preuves dont ils se servent plus plausibles, ils ont dressé des *Tables Chronologiques*, dans lesquelles ils ont tâché d'accommoder au calcul d'Onuphre, les hypothéses d'Anastase, de Guillaume le Bibliothécaire, de la Chronique de S. Bertin, & d'un Ouvrage attribué à Luitprand : Et il faut avouër que si l'on s'en tient à ces Tables, bien loin qu'on puisse trouver un espace de 2. *ans* 5. *mois*, 4. *jours*, pendant lesquels Jeanne ait occupé le Siége de Rome, comme Marianus l'a prétendu ; on ne trouvera pas seulement *un mois* de

(a) *Demonstratio Chronica ineluct. abilis.*

Pag. 407. 408.

de vuide, non pas même, peut-être, *un Jour*. C'eſt par là qu'ils ont eſperé d'impoſer plus facilement aux Lecteurs. Lors qu'il faut interrompre, à tout moment, ſa lecture pour verifier quelque calcul, il ſe trouve fort peu de Lecteurs qui ſoient capables de ſe donner cette peine, & on s'en raporte, pour l'ordinaire, à celui qui l'a priſe le premier. M. Blondel lui-même, & le Pere Labbe ont fait ici comme les autres. Car dans ce qui regarde les années des Papes, ils s'en ſont raportez au calcul d'Onuphre de qui les Adverſaires de la Papeſſe tirent leurs principaux argumens. En effet, (a) Onuphre avoit aſſûré dans ſes Notes ſur Platine, que *depuis l'An* (b) *DCCLXXII. auquel Adrien I. fut fait Pape, juſqu'à l'An DCCCLXXXII. auquel Jean VIII. mourut, il ne ſe trouve pas même un mois de vuide, bien loin qu'on y puiſſe trouver deux ans, pour y placer quelque autre Pape; ſur tout ſi l'on a égard à la ſuite des tems & des années qu'il a*, dit-il, *très-éxactement établie ſur Anaſtaſe*,

(a) *Ad Job. VIII.*

(b) C'eſt ainſi qu'il faut lire, au lieu de DCC-XXII. DCCC-XXII. qu'on voit dans quelques Editions.

Pag. 527.

stase, *& sur les Inscriptions*, *les Patentes*, *& les autres Monumens de ce Siécle-là*. Il est difficile de ne pas se laisser surprendre à cet air décisif dont Onuphre nous donne son calcul, quoi qu'il soit le premier qui ait ainsi arrangé les années des Papes? Et c'est, sans doute, cette maniere décisive qui a entraîné M. Blondel & le P. Labbe. Mais on peut répondre en général, que ces trois Auteurs sont contraires à eux-mêmes, en plus d'un endroit; qu'ils s'éloignent souvent des Chroniques les plus aprouvées; qu'ils se servent comme ils le trouvent à propos, d'un Anastase déja corrompu dans les nombres des mois & des années, & que tous ces Actes qu'Onuphre se vante d'avoir tiré des Archives du Vatican, n'en sont pas plus dignes de foi, pour ne rien dire davantage.

I. Cette derniére particularité mérite d'être considerée. (*a*) *On trouve dans la* Bibliothéque du Vatican, comme dans toutes les autres, quantité *de livres supposez*, & divers autres *dont le texte est corrompu*.

(a) *Cop Dialoge IV. c.* 19. *p.* 405.

Pag. 409. 526.

pu. C'est ainsi que parle Alain Cop, ou plûtôt Nicolas Harpsfeld, au sujet des Livres de Charlemagne tirez *de la Bibliothéque du Vatican*. Le Cardinal Baronius fait un semblable aveu, à l'occasion d'une Piece tirée de la même Bibliothéque, & attribuée à Jean & à Pierre tous deux Diacres de l'Eglise de Rome. C'est une Piece fort ancienne, & il s'agit du prétendu Miracle d'un Pape, qui se trouve inseré dans le *Recueil des Dialogues* de Gregoire le Grand, soigneusement conservé dans la Bibliothéque des Papes. Cependant voici de quelle maniére Baronius en parle. (*a*) *Il ne faut pas avoir moins d'horreur pour ce que l'on allégue sous le nom de Jean & de Pierre Diacres de S. Gregoire. Il est vrai que ces choses ont été tirées des Livres du Vatican, & qu'à cause de cela les bonnes gens s'imaginent qu'ils doivent les recevoir comme des Oracles divins. Mais ne sçait-on pas que toutes les Bibliothéques nombreuses sont semblables à un filet jetté dans la mer, lequel ramasse toute sorte de poissons?* &c. Spon-

(a) *Baron. ad An.* 604. *N.* 50.

Pag. 527.

Spondanus Abbréviateur de nôtre Annaliſte, n'épargne pas plus que lui, la Bibliothéque du Vatican. (*a*) Car bien qu'il reconnoiſſe que cette Piéce en a été tirée, il ne fait pas difficulté de dire que le prétendu Miracle dont parle Baronius, eſt une Addition nouvelle qu'on y a faite, & qui ſe détruit elle-même par les contradictions dont elle eſt pleine. M. de Launoi fait le même jugement en parlant d'une autre Piéce: (*b*) *Le Manuſcrit*, dit-il, *qui contient la vie de Stochius, ſoit qu'il ait été mis dans la Bibliothéque du Vatican, par un Carme, ou par quelque autre perſonne, n'en eſt pas, pour cela, plus digne de foi. Les Manuſcrits doivent être eſtimez par eux-mêmes, & non pas par les Bibliothéques où on les garde.* Et peu de tems après, M. de Salo, Conſeiller au Parlement de Paris, fit une ſemblable Remarque, au ſujet de l'*Hiſtoire du Concile de Trente*, écrite par le Cardinal Palavicini. (*c*) *La ſeconde choſe*, dit-il, *qu'on trouve à redire dans l'Hiſtoire du Cardinal Palavicini, eſt qu'il fonde toute*

(a) *Spond.* Pag. 528.

(b) *Laun. de viſo Simonis Stochii, pag.* 35. *Par.* 1663.

(c) *XII. Journal des Sçavans, de* 1665. *Art.* I.

toute la preuve de son Histoire sur diverses Lettres & Mémoires Manuscrits tirez principalement de la Bibliothéque Vaticane. Ce n'est pas qu'on veüille s'inscrire en faux contre ces sortes de piéces. Mais enfin ce ne sont qu'écritures privées, & à la foi desquelles on n'est pas obligé de déferer, jusques à ce qu'on les ait renduës publiques, afin qu'on les puisse examiner & en reconnoître la verité.

II. De quelque source qu'aient été tirées les Preuves que l'on allégue, & quelque bien lié que soit le conte que l'on fait des années qu'ont siégé les Papes; il est si peu vrai que ces preuves soient démonstratives, que M. Blondel a ingénûment avoüé, en plus d'un endroit, qu'il étoit aisé de les *éluder*. Par exemple; il répond lui-même aux témoignages du Pape Nicolas, d'Adon de Vienne, d'Hincmar, &c. en reconnoissant (*a*) qu'*il n'y a aucun inconvenient à dire, que Léon étant mort, Jeanne fut premiérement élûë, & après elle Benoît; mais que les nombres* qui marquoient les années des Papes, *ont été, par tout,* chan-

(a) *XII. Journal des Sçavans, de* 1665. *Art. I.*

Pag. 410. 409. *fin.*

changez ou *corrompus par des Copistes dévoüez au Clergé de Rome.* Dans le même endroit, il refute l'objection par laquelle Allatius vouloit prouver qu'il n'y avoit point de place pour la Papesse, à cause qu'un Auteur Grec Anonyme *ne compte qu'onze ans depuis la premiere année de Leon* Prédécesseur de Benoît III. *jusqu'à la premiere de Nicolas*, Successeur du même Benoît. *Je ne vois pas*, dit Blondel, *quel embarras ce raisonnement peut causer à ceux qui croient que ces onze années doivent être partagées entre Leon, Jeanne & Benoît. Car si l'on se contente de donner huit ans à Leon, comme fait Marianus; si l'on dit, avec l'Abbé d'Ursperg, que Benoit mourut la même année qu'il fut élû; & si l'on soûtient, avec Krantzius, que Jeanne mourut avant qu'elle eut achevé la seconde année de son Pontificat; n'est-il pas vrai que l'on renfermera les Pontificats de Leon, de Jeanne, & de Benoît, dans ces onze années?* Immediatement après, il presse encore plus vivement Allatius, en faisant dire aux *Partisans de* p. 34. 35.

p. 411.

Marianus, comme il les appelle, c'est-à-dire, à ceux qui tiennent pour l'Histoire de la Papesse, que *les anciens aïant eu honte de conserver la mémoire de cette infame Prostituée, avoient rempli ce vuide, en allongeant, à leur gré, les Pontificats de Leon & de Benoît. Est-il donc néceſſaire*, ajoute-t-il, *que pour avoir commis quelque erreur, en déterminant la durée d'une chose, que l'on croit être veritablement arrivée, on soit censé convaincu, par là, d'avoir débité un mensonge?*

Cette pensée est fort raisonnable; Et si M. Blondel s'en fut souvenu, il ne se feroit pas aheurté, autant qu'il a fait, à montrer les varietez, ou, si l'on veut, les fautes de Marianus, de Sigebert, & des autres Auteurs qui ont parlé de la Papesse. (*a*) Bellarmin avoit déja remarqué, que quoi qu'on *doute du tems* auquel S. Pierre vint à Rome, ou des Papes qui lui ont succedé, il ne s'ensuit pas qu'*on doive douter de la chose, parce qu'il arrive souvent qu'on est assûré de la chose, quoique l'on soit incertain de la maniere, ou de la circon-*

(a) *Bellarm. de Rom. Pont. Lib. II. cap.* 5.

p. 412.

constance du tems. C'est de quoi ce Cardinal raporte plusieurs Exemples que l'on peut voir dans son Traité *du Pontife Romain*. Mais, sur-tout, M. Blondel fait dire une chose très véritable aux *Partisans de Marianus*, c'est que ceux qui ont retranché la Papesse de leurs Catalogues, ont allongé les Pontificats de Leon & de Benoît, comme ils l'ont trouvé à propos, ainsi que cela a été déja remarqué ailleurs. On doit seulement ajoûter que ces Auteurs n'aïant pas agi de concert sur ce sujet, il y en a qui ont fait part des deux années de la Papesse, à Sergius & à Nicolas; d'autres à un plus grand nombre de Papes; Et c'est principalement de là que vient la grande diversité qui se trouve entre les Historiens, touchant la durée des Papes du Siécle IX. comme nous le verrons ci-après.

III. La diversité dont je viens de parler, est tellement repanduë partout, que M. Blondel & le P. Labbe, dans leurs Tables Chronologiques, ont non-seulement abandonné Marianus, en plusieurs rencontres,

p. 85. 412. 413.

mais aussi Anastase, Reginon, Luitprand, le Comte Herman, Sigebert, Albert de Stade, les Annales de Fulde, celles de S. Bertin & plusieurs autres Chronologistes considérables. Avec cette difference néanmoins, que le P. Labbe a toûjours dissimulé cette varieté de Chronologistes ; Au lieu que M. Blondel a eu assez de bonne foi pour la remarquer très-souvent, & même pour la censurer. Ce n'est pas tout : Onuphre, Blondel & le P. Labbe, quoi qu'aïans un même dessein, qui est d'exclure la Papesse, ne sont pas toûjours d'accord, ni entr'eux, ni avec leur Anastase, ou les Annales de S. Bertin, de qui ils empruntent le plus de preuves, *Blondel*, par exemple, *prétend après les Annales de S. Bertin*, (a) *que l'Empereur Lothaire prit l'habit de Moine* dans l'Abbaïe de Prom, *le 22. de Septembre* : Mais le P. Labbe soutient que *cette prétention n'est pas bien certaine*. Le même P. Labbe, au sujet du Synode de Soissons, oppose les Annales de S. Bertin, au P. Sirmond. Et l'on verra, dans la suite,

(a) *Labb. Job. Pap. Cenotaph. An.* 855. *Ibid ad An.* 863.

te, tant d'exemples de cette nature, qu'il eſt inutile d'en dire davantage en cet endroit. Entrons plus avant dans l'examen de l'objection qui eſt fondée ſur la Chronologie des Papes.

CHAPITRE II.

Incertitude de la Chronologie des Papes, en general.

A Voir la maniere ſcrupuleuſe dont ceux qui écrivent les Vies des Papes, ou qui en font des Catalogues, marquent non-ſeulement les années, mais auſſi les mois & les jours que les Papes ont occupé le Siege de Rome, auſſi bien que les jours pendant leſquels le Siege a été vaquant, on croiroit qu'il n'y a rien de ſi aſſûré que la Chronologie des Papes. Celles des Rois de Perſe, de Grece, & de Rome n'en approche pas: Et ſi, parmi les Hiſtoriens des premiers Empereurs, il s'en trouve qui ſoient entrez quelque fois dans un ſemblable détail, il eſt certain

p. 414.

qu'ils ne l'ont pas toûjours fait, & que la plûpart de ceux qui les ont ſuivis, n'ont pas eû cette exactitude. Au lieu qu'on ne voit preſque point de Catalogue des Papes, qui ne marque, comme j'ai dit, les années, les mois & les jours, que chaque Pape a occupé le Siege, & ceux pendant leſquels ce même Siege a demeuré vuide. Avec cela, je ne fais pas difficulté d'avancer qu'en géneral, & preſque par-tout, la Chronologie des Papes eſt l'incertitude même, depuis S. Pierre, où cette Chronologie commence, juſqu'au VIII. ou IX. Siecle, c'eſt à-dire juſqu'au tems d'Adrien II. & de Jean VIII. où finiſſent les Tables de M. Blondel & du P. Labbe.

C'eſt de quoi le P. Pagi peut nous inſtruire mieux que perſonne, lui qui a travaillé le dernier ſur cette matiere, & qui s'eſt uniquement attaché à découvrir les parachroniſmes ou les mécontes de ceux de ſa Communion qui l'avoient précedé. Voici ce qu'il dit l'An LXVII. de ſa Critique de Baronius. *J'avouë que*

p. 415.

que je me suis trouvé embarassé plus d'une fois, & qu'après un long & pénible travail, il m'a été impossible de découvrir le commencement & la fin de plusieurs Papes. Et plus bas: *Il paroit par là, combien il est difficile de rétablir la Chronologie des Papes, corrompuë en plusieurs endroits.* Il dit dans le même lieu, qu'Henschenius & Papebrock, qui ont travaillé sur la Chronologie des Papes, *n'ont pas pris garde qu'il s'est presque toûjours glissé quelque faute dans les nombres des années, des mois, & des jours, que la Chronique de Damase attribuë à chaque Pape.* Un peu après: *Les nombres qui se rencontrent dans les Catalogues des Papes, sont très-incertains, & souvent peu d'accord ensemble: & Baronius a déja observé qu'il ne faut pas beaucoup se fier au tems de la Vacance du Siege, qui est marqué tant dans une Chronique des anciens Papes, augmentée, que dans l'Anastase dont on a parlé. Car ces Catalogues sont pleins de fautes qui s'y sont glissées par la négligence des Libraires & des Copistes;*

Ant. Pagi, Crit. Annal. Baron An. 67. N. 5. p. 56.
Ibid. N. 20.
Ibid. N. 17.
N. 21.
p. 416.

& ils ont d'ailleurs été composez par leurs Auteurs, avec fort peu d'exactitude. Ces fautes se rencontrent, surtout, dans le tems qui est assigné à la vacance du Siege, après la mort de chaque Pape. Le même parle encore de cette sorte sur l'an CXXX. *On doit bien remarquer en cet endroit, qu'avant le tems d'Alexandre, on ne peut sçavoir en quel jour, ou en quel mois,* les Papes *ont commencé... Que les jours de l'élection & de la mort de plusieurs Successeurs d'Alexandre, ne sont pas plus assûrez, parce qu'on ignore le tems de la vacance du Siege.* Il est vrai qu'*on le trouve marqué dans le Pontifical* de Damase, *& dans la Chronique des anciens Papes, augmentée: Mais outre que ces Auteurs ne s'accordent pas, ils ont tiré ce tems de vacance, chacun de leurs propres principes, plûtôt que de quelques Monumens assûrez.*

Sect. II. N. 3. p. 32.

Le P. Mabillon a publié, l'An 1682. deux vieux Catalogues des Papes *extrêmement differens entre eux, pour les nombres, & tous deux fort differens des vulgaires,* comme Mabil-

Mabill. Analect. T. III. p. 426. seqq. Paris. 1682.

p. 417.

billon lui-même l'avouë : Et quelques années auparavant, M. de Schelstrate ayant donné au public un Catalogue Chronologique des Papes, précedé d'une Dissertation, avoit reconnu cette difference, d'une maniere encore plus expresse. *Je prévoi*, dit-il, *qu'ayant rapporté divers sentimens touchant les premiers Papes, quelques-uns se plaindront de ce qu'on ne peut y rien trouver d'assûré pour la Chronologie. Mais on ne doit pas trouver mauvais que nous rapportions divers sentimens, lorsqu'il n'y en a aucun qui soit certain.*

La verité est qu'il n'y a rien de certain sur cette matiére ; Et pour en être pleinement convaincu, il ne faut que comparer ensemble les Vies attribuées à Damase ou à Anastase, les Chroniques ou les Annales de ce Siecle-là, & une foule de modernes qui ont tâché de rétablir cette partie de la Chronologie ; On n'a qu'à confronter entre eux tous les Catalogues des Papes, soit ceux qui ont été déja imprimez, soit ceux qui sont encore en Manuscrit dans les

Onuphre, Antoine Augustin, Latinius, Pontacus, Carranza, Genebrard, Baronius, Bellarmin, Binius, Sirmond,

I 5 prin-

p. 414. 417.

Boucher, Petau, Henschenius, Papebrock, Bolland, Holstenius, Labbe, Schelstrate, Pagi, &c.

principales Bibliotheques, par exemple dans celle de Leyde qui en contient un assez bon nombre de fort anciens, & en particulier un du Pontifical de Damase écrit du tems de Charlemagne sur du parchemin, & qui a été autrefois de la Bibliotheque de Vossius ; On ne trouvera qu'embarras, difficultez, contradictions & incertitudes ; soit qu'on regarde le commencement & la fin de chaque Pape, soit qu'on considere la durée de leur Pontificat, & le tems de la vacance du Siege ; soit qu'on examine leur liaison avec les années des Consuls, des Empereurs, de l'Ere Chrétienne, des Indictions, & des autres Caracteres Chronologiques. On y trouvera des Papes placez fort differemment, des Papes ômis par quelques-uns, des Papes supposez par les autres ; On trouvera, enfin, entre ces Auteurs, ou entre ces Exemplaires, une diversité si étrange, qu'on ne pourra s'empêcher d'être surpris que des gens d'ailleurs habiles ayent pû appeller du nom de *Démonstration*, un argument

p. 148. 434.

ment auquel à peine peut-on donner quelque air de probabilité & de vrai-ſemblance,

C'eſt pour venir plus facilement à bout de leur deſſein, que M. Blondel, le P. Labbe, & tous ceux qui ont combattu l'Hiſtoire de la Papeſſe, ont preſque toûjours ſuppoſé le calcul d'Onuphre, comme inconteſtable : Et c'eſt pour faire voir la vanité de cette prétention, que nous allons donner, dans les deux Chapitres ſuivans, deux Echantillons de la Chronologie des Papes, par leſquels le Lecteur pourra reconnoître qu'Onuphre, ſur qui l'on s'appuye principalement, eſt ſouvent contraire à ſoi-même, & qu'il eſt preſque toûjours oppoſé aux plus anciens & aux plus célebres Chronologiſtes. Le premier de ces échantillons regardera les Papes qui ont vécu durant cent ans, ou environ, après S. Pierre, où commencent la plûpart des Catalogues des Papes. Le ſecond regardera les Papes du IX. Siecle, depuis le commencement, juſques un peu après la

p. 418. 419.

la Papeſſe : Et par l'un & par l'autre, on verra premierement qu'il n'y a rien de certain dans la Chronologie des Papes; ſecondement que c'eſt ſans ſujet qu'on prétend prouver par cette même Chronologie, qu'il n'y a point eu de Papeſſe entre Leon IV. & Benoît III.

CHAPITRE III.

Incertitude de la Chronologie des premiers Papes, pendant un Siécle.

JE ne touche point à cette Queſtion célebre, *ſi S. Pierre a été à Rome.* Outre les autres raiſons qui peuvent en faire douter, il eſt certain que dans quelques Catalogues des Papes, même parmi les Latins, S. Pierre ne ſe trouve pas nommé. Mais ſuppoſant qu'il a été veritablement à Rome & qu'il a exercé la charge de premier Evêque, je ſoûtiens qu'il n'y a rien d'aſſûré dans la Chronologie de ſon Epiſcopat, faux ou veri-

p. 423.

veritable, non plus que dans celle de ses premiers Successeurs. C'est ce que nous allons faire voir.

S. PIERRE.

L'Eglise Romaine célebre au 18 *de Janvier*, la Fête de la *Chaire de S. Pierre à Rome*, comme si en un semblable jour S. Pierre étoit arrivé à Rome, ou qu'il y eût commencé les fonctions de son Episcopat. Cependant on ne sçait pas même l'année où cela est arrivé, bien loin qu'on puisse en déterminer le mois ou le jour.

Carranza commence à conter le Pontificat de S. Pierre, dès l'An XXXIII. de Jesus-Christ, qui est l'Année de son Ascension. Mais les autres Ecrivains le commencent, avec plus de vrai-semblance, au tems que *S. Pierre vint à Rome*, ce qui fut (*a*) *sous l'Empire de Claudius*, suivant le sentiment commun. Eusebe, qui en est le premier Auteur, (*b*) fixe cette venuë à *l'An* 2. *de Clau-*

(a) *Euseb. Hist. Eccles. Lib. II. c.* 14.

(b) *Euseb. in Chron.*

Claudius, qu'il appelle *l'An* 44. *de Jesus-Christ*, c'est-à-dire, l'An XLII. de l'Ere vulgaire, par un méconte de 2. années, fort ordinaire aux Anciens, aussi bien qu'à quelques Modernes, & entr'autres au Cardinal Baronius, à cause qu'ils commencerent les Années de Jesus-Christ 2. ans plûtôt que l'Ere vulgaire établie parmi les Chrétiens. Le (*a*) P. Petau attache cette même venuë, avec Eusebe, *à l'An* 2. *de Claudius*; mais il met *le commencement de sa Chaire*, ou de son Episcopat, *à l'An* 3. *de Claudius*, *qui est le XLIII. de Jesus-Christ* suivant l'Ere vulgaire. Conrad de Lichtenau Abbé d'Ursperg, assûre que (*b*) *presque tous ceux qui ont écrit la Chronologie sainte*, *témoignent que S. Pierre vint à Rome l'an* 4. *de Claudius*, ce qui convient à l'An XLIV. de Jesus-Christ, que Conrad appelle *l'An* 46. ensuite du méconte de 2. années dont nous venons de parler. Cependant le P. Pagi, fort éloigné des précedens, joint la venuë de S Pierre à Rome, avec l'An LIV. de Jesus-Christ, qui est le

(a) *Petav. Ration. temp. Part. I. Lib. V. c.* 3.

(b) *Ursp. p. m.* 58.

p. 425.

le 1. *de Neron*: Et il eſt vrai que (*a*) Lactance dit que *S. Pierre vint à Rome ſous le Regne de Neron*, en quoi il a été ſuivi par Mr. (*b*) Baluze parmi les Modernes, & par le Pontifical de Damaſe parmi les Anciens. Voilà déja un exemple conſiderable de la varieté qui ſe trouve entre les Chronologiſtes ſur l'Hiſtoire des Papes. Pourſuivons.

(a) *Lact. de Mort. Perſec. N.* 2.

(b) *Baluz. in Not. citante Sparch. Oxon.*

	Ans,	mois,	jours.
S. Pierre étant venu à Rome, y tint ſon Siege Epiſcopal, ſelon le P. (*c*) Pagi, ſeulement	11.	0.	0.
Mais un Catalogue tiré du Monaſtere de Corbie, que le (*d*) P. Mabillon a publié comme ayant été *écrit du tems du Pape Vigile*, au milieu du VI. Siecle, fait durer ſon Epiſcopat	20.	2.	3.
Ciaconius, & quelques autres.	24.	3.	12.

Onu-

(c) *Pagi ad Ann.* 64. *N.* 1.

(d) *Analect. T. III.* p. 423. 424. 425.

Onuphre dans ses Notes sur Platine, de même qu'Arnaud Pontacus, & Genebrard. 24. 5. 12.

(a) *Pagi Crit. An.* 67.

Baronius (*a*) *qui avoit pris son sentiment d'Onuphre*, comme dit le P. Pagi, Platine, Bellarmin, & le P. Labbe. 25. 0. 0.

Un Catalogue du IV. Siécle publié par Gilles Boucher, un autre par M. de Schelstrate, & le Pontifical de Damase 25. 1. 9.

Un Catalogue du Siécle V I. de M. de Schelstrate; Un autre qui est devant le MS. de Damase qui a appartenu à Vossius; & Carranza qui conte depuis l'An 33. de Jesus-Christ. 25. 2. 3.

On peut voir plusieurs autres differences marquées par M. de Schelstrate, dans son Catalogue des Papes.

Comme l'Eglise Romaine a un jour préfix pour la Fête de la *Chaire*

Chaire de S. Pierre à Rome, aussi en a-t-elle un pour le Martyre de cet Apôtre, qu'elle célébre le *29 de Juin*. Les premiers Chrétiens écrivoient soigneusement ces sortes de jours. Avec cela on n'en connoit pas mieux l'année où S. Pierre fut martyrizé. Carranza fait finir le Pontificat de S. Pierre à l'An LVIII. Le P. Henschenius, & le P. Pagi, à l'An LXV., qui étoit *le* 12. *de Neron*, comme le marque St. Epiphane. La plûpart le mettent à l'An LXVII., qui est *le* 13. *de Neron finissant*, comme dit le P. Petau, quoi que Baronius l'appelle l'An 69. de Jesus-Christ par la raison qu'on a déja alleguée. Plusieurs semblent rapporter ce Martyre à l'Année suivante, qui est la LXVIII. de Jesus-Christ, en le rapportant à l'Année 14. de *Neron*, comme font Eusebe, S. Jerôme, Martin le Polonois, l'Abbé d'Ursperg, & la Chronique de Nuremberg; ce qui ne peut être défendu que de l'une de ces deux maniéres; ou en faisant con-

Epiph. hær. 27. *quæ est Carpocr. p. m.* 107.

Petav. ut sup.

Euseb. in Chron.

Hier. de Script. Eccles. cap. 1.

courir l'an 14. de Neron, avec l'An 67. de Jesus-Christ, vers la fin duquel l'An 14. de Neron commença, sçavoir le 13. d'Octobre, ou en renonçant à la Tradition de l'Eglise Romaine touchant le jour du Martyre de S. Pierre. Car si l'on parle exactement, ou si l'on fait concourir l'An 14 de Neron avec l'An 68. de Jesus-Christ, comme fait Onuphre, *il est impossible que le Martyre de S. Pierre soit arrivé le 29. de Juin*, qui est le jour *auquel l'Eglise* Romaine en *célébre* la memoire, *à cause que Neron étoit mort le* 10. *de Juin* précédent, selon la Remarque de Bellarmin. Voilà la certitude de la Chronologie d'Onuphre sur laquelle on fait tant de fond.

Bellarm. de Script. Eccl. in Tab. Chron.

Après *S. Pierre*, la plûpart des Ecrivains mettent quatre Papes devant *Evariste*. Il y en a plusieurs néanmoins qui n'en content que trois. Mais ni les uns, ni les autres ne sont d'accord du rang que l'on doit donner à ces Papes.

Tert. de Præscrip. cap. 32.

I. CLEMENT se promene, pour ainsi dire, par toutes les pla-

places, ſans en trouver une fixe. Tertullien *rapporte l'Origine des Evêques de Rome à Clement établi par S. Pierre, de la même maniére* qu'il rapporte l'origine de celle de *Smyrne à Polycarpe établi par S. Jean*, duquel il fut Succeſſeur immédiat. S. Jerôme aſſûre que *la plûpart des Latins croient que Clement fut le ſecond après S. Pierre*, c'eſt-à-dire, immédiatement après lui; car c'eſt très-certainement ſa penſée : Et Conrad Abbé d'Urſperg, dit que *quelques-uns l'ont appellé le premier Pape*, & il cite *le livre de la paſſion du Pape Alexandre*, dans lequel *Clement eſt mis le premier après Saint Pierre, c'eſt-à-dire le ſecond en contant S. Pierre.*

Hier. Catal. Script. Eccl. cap. 15. *Urſp. p. m.* 59. *f.* 60. *m.*

Cependant il y en a pluſieurs qui comptent *Clement* pour le ſecond Succeſſeur de S. Pierre. C'eſt le rang que lui donnent deux Catalogues du Siécle IV. publiez par Gilles Boucher, & par Emanuel de Schelſtrate, de même qu'Onuphre dans ſon Abregé des Pontifes de Rome, Antoine Auguſtin

K 2 dans

p. 428. 421. 422.

Dans la Liſte Chronologique des Papes, qu'il a miſe à la tête de Gratien, & en dernier lieu le P. Pagi.

Mais le plus grand nombre lui donnent le troiſiéme rang, & diſpoſent ces quatre Papes de cette ſorte LINUS, CLET, CLEMENT, ANACLET. C'eſt l'ordre que ſuivent le Pontifical de Damaſe, Platine, la plûpart des nouveaux Catalogues, Baronius, Onuphre lui-même dans ſa Chronologie des Papes, contre ce qu'il a dit dans ſon Abregé.

D'autres enfin mettent *Clement* le dernier des quatre, comme on le peut voir dans les vers contre Marcion, fauſſement attribuez à Tertullien, & imprimez avec ſes Oeuvres.

Adv. Marc. Lib. III. ſub fin.

II. L'on peut remarquer quelque choſe d'approchant en ceux qui ne comptent que trois Papes entre S. *Pierre* & *Evariſte*, dont il y en a qui ômettent *Clet*, & d'autres qui ômettent *Anaclet*.

Parmi ceux qui ômettent *Clet*, les uns placent *Clement* entre *Li-*

nus & *Anaclet*, comme Optat, & S. Auguſtin : Les autres le mettent après tous les deux, comme Irenée, Euſebe, George communément appellé *Syncellus*, & Nicephore Patriarche de Conſtantinople.

Opt. Lib. II. fol. 15. Aug. Ep. 165. Iren. III. c. 3. laudatus Euſeb. Hiſt. Lib. V. c. 6. In Chron. Halloix vit. Irenæi, c. 7. Tom. II. Valeſius Annot. ad Euſeb. Epiphan. har. 27.

De même parmi ceux, qui ômettent *Anaclet*, les uns placent *Clement* entre *Linus* & *Clet*, comme le P. Halloix & M. de Valois : les autres le placent le dernier, comme S. Epiphane, les deux Catalogues publiez par Mabillon, de même que celui de l'Abbaye de S. Germain, & celui du Collége de Clermont à Paris, au rapport de M. de Valois.

Se peut-il voir une confuſion plus étrange, & qui doive donner un plus fâcheux préjugé contre la Chronologie des Papes? On ſent aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de le dire, que ſelon cette diverſe diſpoſition des Papes, le commencement & la fin de chacun en particulier, devra néceſſaire-

p 430.

ment tomber en des années fort differentes. Cette diversité, que j'appelle *générale*, devient encore plus grande par les diversitez *particuliéres* qui se trouvent entre ceux-là mêmes, qui rangent d'une même façon ces trois ou quatre Papes : car ils les placent plus haut ou plus bas, suivant l'étenduë qu'ils donnent au Pontificat des uns ou des autres. Ce seroit une chose trop pénible & trop ennuieuse que d'éxaminer toutes ces diversitez. Ainsi je ne m'arrêterai qu'à la derniére qui sera plus que suffisante, pour faire voir qu'il n'y a qu'incertitude dans la Chronologie de ces premiers Papes.

LINUS.

Onuphre dit qu'après la mort de S. Pierre, Linus siegea seulement 0. 2. 26.

Mais le P. Pagi prétend que ce fut pendant 2. 0. 0.

Baronius & le P. Labbe disent que la durée en-

p. 426. 427. tiere

tiere de ſon Pontificat fut de 11. 2. 23.

Le MS. du Siécle VIII. qui a appartenu à M. Voſſius; Le premier Catalogue publié par Mabillon, de même que Platine, *Onuphre*, Pontac, & Génébrard. 11. 3. 12.

Le Catalogue du Siécle IV. publié par M. de Schelſtrate, & le Catalogue publié par Boucher 12. 4. 10. 12.

Le ſecond Catalogue de Mabillon 12. 5. 12.

Le Pontifical de Damaſe, ou l'Anaſtaſe imprimé 15. 3. 12.

CLET,

Occupa le Siége de Rome, ſelon le Catalogue de Schelſtrate, & celui de Boucher 6. 2. 7. 10.

Depuis la mort de Clement, selon *Onuphre* dans ses Notes sur Platine	6.	5.	3.
Le P. Pagi dit qu'il siégea après Clement	8.	0.	0.
Le second Catalogue de Mabillon lui donne	8.	2.	5.
Onuphre dans sa Chronique, qui est à la fin de Platine	9.	4.	26.
Le premier Catalogue de Mabillon	11.	3.	12.
Anastase, suivi par Platine, Pontac, & Genebrard	12.	1.	11.
Baronius, Bellarmin & le P. Labbe	12.	7.	2.

CLEMENT.

Le second Catalogue de Mabillon dit, que Clement siegea	6.	1.	14.
Le P. Pagi fait durer son Pontificat	8	0.	0.
Le premier Catalogue de Mabillon.	8.	10.	1.
Platine	9.	2.	10.
Onuphre	9.	4.	26.

Pon-

Pontac, Genebrard, Baronius, le P. Labbe 9. 6. 7.

Le Pontifical de Damase, ou l'Anastase imprimé 9. 11. 10.

Le Catalogue du Siécle IV. de Schelstrate, & celui de Boucher 9. 11. 12.

ANACLET.

Anastase, Platine & Genebrard font sieger ce Pape 9. 2. 10.

Ciaconius 9. 2. 18.

Baronius, & le P. Labbe 9. 3. 10.

Le P. Pagi 12. 0. 0.

Onuphre 12. 1. 27.

Le Catalogue du Siécle VI. publié par Schelstrate 12. 2. 0.

Le Catalogue du Siécle IV. du même Schelstrate, & le Catalogue de Boucher 12. 10. 3.

Un autre du Siécle VIII. publié aussi par Schelstrate 14. 2. 10.

p. 427 421. 429.

Voilà une partie des diversitez qui se rencontrent entre les Auteurs, touchant la durée du Pontificat des quatre Successeurs de S. Pierre. Nous pourrions marquer, tout de même, la diversité qui se rencontre touchant le commencement ou la fin de chacun de ces quatre Papes. Par exemple : Le P. Pagi met la mort de Linus à l'An LXVI. de Jesus-Christ. Le Faux-Damase & la Chronique de Nuremberg à l'An LXVII. *Onuphre* à l'An LXVIII. Mais Baronius & le P. Labbe la mettent dix Ans plus bas, c'est-à-dire, à l'An LXXVIII. Enfin Eusebe (*a*) & divers autres, selon le témoignage de l'Abbé d'Ursperg, ausquels je joins Martin le Polonois, & l'Abbé d'Ursperg lui-même, l'assignent à *l'An 2. de Titus*, c'est-à-dire, à l'An LXXX. de Jesus-Christ, quoi que Martin & l'Abbé d'Ursperg l'appellent l'An 82., à cause du méconte des deux Années dont nous avons parlé ci-dessus. Il seroit aisé de faire la même Remarque sur chacun des Papes suivans.

(a) *Euseb. Hist. Eccl. Lib. III. c.* 13.

Pag. 426.

vans. Mais le Lecteur judicieux y ſuppléera ſans peine.

E V A R I S T E.

L'Anaſtaſe imprimé dit qu'*Evariſte* fut Pape *du tems de Domitien & de Nerva Trajan*, ce qui eſt abſolument impoſſible, ſuivant la Remarque de Latinius, puis que Clement ne mourut, ſelon Anaſtaſe, que *l'An 3. de Trajan.*

Le premier Catalogue de Mabillon, fait ſiéger ce Pape	8. 10. 2.
Baronius & le P. Labbe	9. 3. 0.
Le Catalogue du Siécle VI. de Schelſtrate. Celui du Siécle VIII. qui a appartenu à Voſſius, de même que Platine & Genebrard	9. 10. 2.
Le P. Pagi	12. 0. 0.
Onuphre	13. 3. 0.
L'Anaſtaſe imprimé	13. 6. 2.
Le Catalogue du Siécle IV. de Schelſtrate, & celui de Boucher	13. 7. 2.

Le

Pag. 430. 431. 432.

Le second Catalogue de Mabillon 14. 3. 12.

ALEXANDRE.

Le Catalogue de Boucher donne à son Pontificat, 7. 2. 1.

Onuphre 7. 5. 19.

Le second Catalogue de Mabillon 7. 6. 6.

Pontac & Genebrard 7. 10. 12.

Le Catalogue du Siécle IV. publié par Schelstrate 8. 2. 1.

L'Anastase imprimé, & après lui, le P Pagi 8. 5. 2.

Baronius & le P. Labbe 10. 5. 20.

Le Catalogue du Siécle VIII., publié par Schelstrate 10. 7. 2.

Celui du Siécle VI. du même Schelstrate; & Platine 10. 7 2.

Le MS. de Damase, qui a appartenu à Vossius 10. 7. 11.

Le premier Catalogue de Mabillon 12. 7. 2.

Le P. Pagi met le Martyre de ce Pape à l'An CXVI. de Jesus-Christ. *Onuphre* à l'An CXVII. Mais

Mais le P. Labbe ne le met qu'en l'An CXXX. & Baronius en l'An CXXXI. Ainsi l'on ne voit encore rien d'assûré dans la Chronologie des Papes, quoi-qu'il y ait déja près d'un Siécle que leur Eglise a été fondée. La chose n'est pas plus certaine dans les Siécles suivans; & si quelqu'un veut se donner cette peine, il pourra faire sur la plûpart des Papes, à peu près les mêmes Remarques que nous venons de faire : car à peine y a-t-il un Pape touchant lequel les Chronologistes soient tous d'accord. Cependant ce que je viens de dire, suffit, si je ne me trompe, pour faire voir ce que j'avois dessein de montrer dans ce Chapitre, sçavoir que depuis son commencement, la Chronologie des Papes est toute incertaine. Approchons-nous à présent du tems, touchant lequel nous sommes proprement en dispute, & voions si le Siécle IX. nous donnera une Chronologie plus assûrée que le Premier.

CHA-

CHAPITRE IV.

Incertitude de la Chronologie des Papes du IX. Siécle.

BIen loin que la difficulté que nous pressons, diminuë à mesure que nous approchons du Siécle IX. on peut assûrer, au contraire, qu'elle y est considérablement augmentée, tant par l'ignorance, ou la négligence de ceux qui ont travaillé sur l'Histoire de ce Siécle, que par plusieurs autres raisons.

I. Cela vient premiérement, de ce que dans les Siécles précedens, il y a eu plusieurs Papes transposez, ou mis hors de leurs places par quelques Historiens. Outre ce que nous avons déja vû des quatre Successeurs de S. Pierre, on trouve au Siécle II. un *Pie* & un *Anicet* placez dans cet ordre par (*a*) Irenée & par (*b*) Eusébe, mais placez tout autrement dans (*c*) Optat, dans (*d*) S. Augustin; & dans l'Anastase imprimé. Un *Pontien* au Siécle

(a) *Iren. Lib. III. c.* 3.

(b) *Euseb Hist. Lib. V. c.* 6. *& in Chron.*

(c) *Optat. Lib. II. fol. m.* 15 *b.*

Siécle III., que le même Anaſtaſe imprimé met après *Antére*, & que tous les autres mettent devant. Un *Hilaire* & un *Simplicius*, au Siécle V., que (a) Nicephore Patriarche de Conſtantinople met devant *Sixte III.* & *Leon I.*, au lieu que les autres les mettent après.

II. On trouve, en ſecond lieu, quantité de Papes, ou ômis par quelques Auteurs, ou ſuppoſez par les autres. Dans le II. Siécle, un *Evariſte* II. placé par (b) S. Epiphane, entre *Teleſphore* & *Hygin*; mais qui eſt inconnu aux autres. Au III. Siécle, un *Cyriacus*, duquel nous avons déja parlé, qui céda ſa place à *Antére*, pour ſe mettre à la tête des XI. Mille Vierges. C'eſt un Pape imaginaire, comme tout le monde convient aujourd'hui; un *Marcellin* & un *Marcel*, pris pour une même perſonne par (c) Euſebe dans ſa Chronique, dont S. Jerôme & Proſper ont continué les nombres. Au IV. Siécle, un *Leon* après *Liberius*. Au VI. un *Fabien* entre *Vigile* & *Pélage*. Au VIII. un autre *Leon* qu'A-

(a) *Nicephor. C. P. in Chronog.*

(b) *Epiph. Hær.* 27.

(c) *Euſeb. Chron. A. C.* 297.

Pag. 136. 137. 311. naſtaſe

naſtaſe a entierement paſſé ſous ſilence, mais qui a été mis après *Serge I.* par Martin le Polonois, Rolewinck, & quelques Catalogues des Papes : un *Conſtantin* & un *Philippe*, que Baronius, Bellarmin, & le P. Labbe ômettent, quoi que Conſtantin ait été Pape *deux ans, un mois*, ſelon Martin le Polonois ; ou *un an, un mois, onze jours*, ſelon Onuphre ; & que ſelon le même Onuphre, Pilippe *ait été aſſis une année dans le Siége Patriarchal de Latran.*

III. De cette ſeconde eſpéce de varieté, il en naît néceſſairement une troiſiéme, qui regarde le nombre des Papes. Par exemple, Onuphre dans ſa Chronique qu'il a ajoûtée à Platine ; & après lui Ciaconius, ne comptent que 215. Papes juſqu'à *Paul II.* incluſivement ; mais Platine, Genebrard, Le Maſſon, le P. Labbe, & divers autres, en comptent davantage, ſelon la diverſité des Catalogues qu'ils ont ſuivis. Il ſuffit d'enviſager cette difference dans les Papes, qui ont vécu immédiatement de-

Pag. 422. 434. 435. 421. vant

vant ou après la Papeſſe, que la Table ſuivante va mettre tout d'un coup devant les yeux.

	Sige-bert.	Maria-nus.	l'Abbé d'Urſp.	Her-man.	Palm. An-ton. Plati-ne.	Gaſ-ſarus	Cat. MS. ajoû-té à Bern. Gui-don.	Mar-tin. Po-lon.	Siffr. Miſn.
Sergius II.	100	101	102	104	104	105	106	107	108
Leon IV.	101	102	103	105	105	106	107	108	109
Jeanne.					106		108	109	110
Benoit III.	102	103	104	106	107	107	109	110	- - -
Nicolas I.	103	104	105	107	108	108	110	111	113
Adrien II.	104	105	106	108	109	109	111	112	114

Toutes ces choſes doivent nous faire juger que la Chronologie des Papes n'eſt pas plus certaine au IX. Siécle que dans les Siécles précedens. Mais comme il faut auſſi reconnoître que ce ne ſont, que des préjugez favorables à la queſtion préſente ; faiſons en voir la vérité par des preuves directes, & continuons dans ce Siécle ici, mais avec un peu plus d'exactitude, la même Méthode que nous avons employée au ſujet des premiers Papes.

Nous pourrions commencer par

p. 436.

Leon III. qui fut affis fur la Chaire Epifcopale de Rome, les quinze premieres années de ce Siécle, ou environ, ayant été élû l'An DCCXCIV. felon Martin le Polonois; l'An DCCXCV. fur la fin, felon *Onuphre*, dans fes Notes fur Platine; l'An DCCXCVI. felon Sigebert, Conrad d'Urfperg, & plufieurs autres anciens ou modernes; l'An DCCXCVII. felon Marianus, & *Onuphre* dans fon Abregé des Papes; l'An DCCXCVIII. felon Stella & Carranza; l'An DCCXCIX. felon Godefroi de Viterbe; & l'An DCCC. felon la Compilation Chronologique. Mais parce que tous s'accordent à mettre l'élection de ce Pape dans le Siécle VIII. nous commencerons par *Etienne* IV. ou V. qui eft le premier dont toute la durée du Pontificat tombe dans le IX Siécle duquel il s'agit.

ETIENNE V.

Le Pontificat de ce Pape commença l'An DCCCXIV. felon

p. 437. 438. Martin

Martin le Polonois ; l'An DCCC-XVI. Indiction IX. selon *Onuphre*, DCCCXVII. selon Marianus.

Onuphre, fait durer le Pontificat de ce Pape seulement	0.	6.	26.
Le MS. Palatin d'Anastase, ceux de la Bibliotheque du Roi, & du Cardinal Mazarin, Martin le Polonois, Conrad d'Ursperg, & Platine.	0.	7.	0.
Onuphre dans son Abregé des Papes	0.	7.	4.
Matthieu Palmier	0.	9.	0.
(*a*) Vernier Rolewinck, Raphaël de Volterre & Philippe de Bergame	3.	7.	0.
Les anciens MSS. d'Abbon Abbé de Fleury	7.	0.	0.
L'Anastase imprimé, & le MS. de M. de Thou	7.	7.	0.

(a) *Auteur du Fasciculus temporum.*

(*b*) Baronius dit *qu'il y a une faute de Copiste*, dans ces derniers nombres d'Anastase. Il avouë, à la verité, qu'*il a fallu l'espace de plusieurs années pour faire* tout ce qu'Anastase attribuë à cet *Etienne*. Mais il répond que beaucoup de choses

(b) *Baron ad Ann.* 817. *N. I.*

ont été *attribuées à Etienne*, qui *doivent être rapportées à Leon* son Prédeceſſeur. Juſtement comme nous avons obſervé, & comme nous obſerverons encore qu'il y a bien des choſes attribuées à *Leon* IV. ou à *Benoît* III. par Anaſtaſe, par Sigebert ou par les autres, qui ſemblent appartenir proprement à *Jeanne*.

Sous ch. 7.

PASCHAL.

Ce Pape parvient à l'Epiſcopat l'An DCCCXVI. ſelon Martin le Polonois; l'An DCCCXVII. ſelon l'Abbé d'Urſperg, & *Onuphre*; l'An DCCCXX. ſelon Philippe de Bergame; & ſelon quelques autres l'An DCCCXXII. au rapport de l'Abbé d'Urſperg lequel fait durer ſon Pontificat de même que Matthieu Palmier 7. 0. 0.

Antonin Archevêque de Florence & Rolewinck 7. 0. 17.

Jaques Philippe de Bergame. 7. 3. 7.

Quelques MSS. d'Anaſtaſe, Platine, la Chronique de Nuremberg; &

Onuphre, ausquels on peut joindre Bellarmin & Raphaël de Volterre, qui ne different que d'un jour de moins ou de plus	7.	3.	17.
L'Anastase imprimé	7.	5.	16.
Martin le Polonois	8.	0.	17.
Et quelques-uns, au rapport de l'Abbé d'Ursperg	9.	0.	0.

EUGENE II.

Il commença l'An DCCCXXIV. selon Onuphre & divers autres.

Le Comte Herman & Marianus disent, qu'il siégea	3.	0.	0.
Martin le Polonois, & Rolewinck	3.	2.	0.
Baronius & le P. Labbe	3.	2.	23.
Onuphre dans sa Chronique & Ciaconius	3.	6.	24.
Platine, & la Chronique de Nuremberg	4.	0.	0.
L'Anastase imprimé	4.	2.	23.
Onuphre dans son Abregé des Papes, & Genebrard	4.	6.	24.

Baron. An. 827. *N.* 29.

p. 439.

VALENTIN.

Baron. ad An. 827. N. 26. 29. Aim. Lib. IV. c. 115.

La plûpart mettent ce Pape en l'An DCCCXXXVI. ou DCCCXXVII., & *quelques-uns*, (a) *comme Aimoin disent qu'il acheva à peine un mois* dans son Pontificat, au témoignage de Baronius o. 1. o.

Mais la plûpart, avec Anastase, lui donnent o. 1 10.

Que les Curieux s'exercent, s'ils le trouvent à propos, à accorder & concilier tous les nombres précédens. Mais nous prions tous nos Lecteurs d'attacher particuliérement leur attention aux diversitez qui vont suivre.

GREGOIRE IV.

I. Quelques Auteurs mettent le commencement de ce Pape en l'Année DCCCXXVI.

II. Mais la plûpart marquent l'An DCCCXXVII. comme font les Annales de Fulde, de S. Bertin, & de Mets, celles des François publiées

p. 440.

publiées par Pithou, le Comte Herman, Marianus, Conrad, Abbé d'Urſperg, Matthieu de Weſtminſter, Matthieu Palmier, Antonin Archevêque de Florence, la Grande Chronique Belgique, ceux qui ont fait imprimer l'Anaſtaſe, (*a*) & Baronius lui-même, qui marque le 24. de Septembre de cette Année.

(*a*) *Bar. An.* 827 *N.* 29. 33.

III. Nonobſtant tous ces Auteurs, *Onuphre* raporte l'élection de *Gregoire* à l'An DCCCXXVIII., tantôt au 16. de Fevrier, tantôt au 26., & tantôt au 30. du même Mois.

IV. Jaques-Philippe de Bergame la renvoye encore plûtard, ſçavoir à l'An DCCCXXXI.

Gobelinus Perſona dit qu'il ſiégea 15. 0. 0.

Platine, ſans dire ſi ſa derniére année étoit avancée ou achevée, dit qu'il mourut en ſa 16.

Edit. Ffort. 1599. *& ap. Meib. T. I.* p. 441.

C'eſt auſſi l'expreſſion de Schedel dans la Chronique de Nuremberg, & de Jaques-Philippe de Bergame.

Mais la plûpart, avec l'Anaſtaſe

ftafe imprimé difent rondement 16. 0. 0.

Onuphre, Blondel & le P. Labbe donnent encore à Gregoire quelques mois au de-là des 16. années complettes, & Onuphre ajoûte qu'après la mort de Gregoire, le Siége vaqua 0. 0. 15.

I. Ce Pape mourut l'An DCCCXLI. felon la Compilation Chronologique publiée par Piftorius.

II. Mais les Annales de Fulde, publiées par Freher, & les Annales des François, publiées par Pithou, difent que ce fut l'An DCCCXLIII. Baronius eft du même fentiment; & qui plus eft, il refute ceux qui veulent (*a*) *renvoyer la mort de Gregoire à l'Année fuivante, fans l'autorité d'aucun des Anciens.*

(a) *Baron. ad Ann.* 843. *N.* 12.

III. Néanmoins *Onuphre*, Blondel & le P. Labbe la renvoyent à l'Année DCCCXLIV. fçavoir au 25. de Janvier.

SERGIUS II.

I. La Compilation Chronologique,

p. 443. 446. 442.

que, dont nous venons de parler, dit que l'*An DCCCXLI. de Jesus-Christ, Gregoire IV. étant mort, Sergius CV. Pape fut élû.*

II. Mais les Annales de Fulde, celles des François, la Grande Chronique Belgique, Bernard Guy, Matthieu Palmier, & Gobelin Persona, ne mettent cette élection de *Sergius* qu'en l'An DCCCXLIII.

III. Néanmoins (*a*) Baronius, la place au 10. *de Février* de l'Année DCCCXLIV., comme font *Onuphre*, Blondel & le P. Labbe. C'est encore à cette même Année que la raportent les Annales de S. Bertin, le Faux Luitprand, Marianus, Sigebert, & Martin le Polonois. Ceux qui ont fait imprimer l'Anastase, ont de même marqué cette Année pour le commencement de *Sergius*. Mais Anastase ne marque ni l'Année de Jesus-Christ, ni le nombre de l'Indiction.

(a). *Bar. An.* 844. *N. I.*

IV. Il y en a d'autres, qui semblent la retarder, jusqu'à l'An DCCCXLVI. comme Jaques-Philippe de Bergame, qui, dans la ve-

rité, n'eſt pas trop d'accord avec ſoi-même, ayant fait mention de ce Pape dès l'An DCCCXLI.

Le même Philippe de Bergame, & Raphaël de Volterre diſent que ce Pape ſiégea 2. 3. 0.

Platine, ſans marquer ſi l'Année étoit achevée ou avancée, de même que la Chronique de Nuremberg, diſent qu'il mourut l'An 3.

Anaſtaſe, le MS. d'Abbon Abbé de Fleury qui eſt dans la Bibliotheque de Leyde, le Comte Herman, Marianus, Matthieu Palmier, & pluſieurs autres, lui donnent rondement 3. 0. 0.

Baronius, comme s'il
Bar. An. l'avoit pris d'Anaſtaſe 3. 1. 1.
847. Martin le Polonois, &
N. 2. Antonin Archevêque de Florence, & Rolewinck 3. 2. 0.

Onuphre, Blondel, & le P. Labbe 3. 2. 2.

Les Annales de St. Bertin diſent que *le Pape Sergius mourut le 27. de*
p. 446. 447. 448. *Jan-*

Janvier l'An DCCCXLVII. Mais *Onuphre*, Baronius, Blondel, & le P. Labbe renvoyent la mort de Sergius *au* 12. *d'Avril.* Ils parlent tous quatre après Anaſtaſe, ſi on les en croit, & diſent encore que *ce même jour*, *Leon IV.* fut élû. Quoi qu'Anaſtaſe ne diſe rien de tout cela: Au contraire les Exemplaires MSS. du Palatinat & de M. de Thou, de même que Platine, diſent qu'après la mort de Sergius, le Siége de Rome vaqua. o. 2. 15.

LEON IV.

Ce Pape, qui fut le Prédéceſſeur immédiat de *Jeanne*, commença ſon Pontificat l'An MCCCXLIV.; ſelon la Compilation Chronologique.

II. Il commença l'Année DCCCXLVI., ſelon le Comte Herman, la Grande Chronique Belgique, Matthieu Palmier, & Jean Naucler. Mais ſelon le MS. de Bernard Guy, qui eſt dans la Bibliothéque de Leyde, *Leon IV. commença*

pag. 448. 449. 450.

mença l'An DCCCXLVI. ou DCCC-XLVII. de Jesus-Christ.

III. C'est à cette derniere Année, sçavoir à l'An DCCCXLVII. que ce commencement est rapporté par Sigebert, Martin le Polonois, Onuphre dans ses Notes sur Platine, (a) M. de Launoy, & plusieurs autres.

IV. Platine le rapporte à l'An DCCCXLVIII.

V. Enfin Florent de Worcester Auteur du XII. Siécle, ne le met qu'en l'An DCCCLIII.

(a) *Laun. de Schol. celebrior. cap. 13. p. 401.*

Cet Auteur termine en l'An 858. la Vie de Leon; Ainsi, suivant son compte, Leon ne doit avoir tenu le Siége que 5. o. o.

D'autre part Sigebert qui met le commencement de Leon en 847. & sa fin en 854. suppose qu'il a été Pape 7. o. o.

Marianus & Matthieu Palmier lui assignent 8. o. o

Anastase, Martin le Polonois, Antonin, Rolewinck, Platine, la Chro-

nique

nique de Nuremberg, *Onuphre*, & divers autres	8.	3.	6.
Et soit que les nombres des Mois & des Jours aïent été transposez, comme dit Blondel, soit que ceci vienne de l'incertitude de la Chronologie de ce Siécle-là, Luitprand & Albert Abbé de Stade font durer ce Pontificat	8.	6.	2.
Le Comte Herman	9.	3.	6.
Et l'Abbé d'Ursperg, quoiqu'il ne le dise pas en propres termes, l'allonge jusqu'à	10.	0.	0.

Nous avons déja remarqué ailleurs, que la fin de *Leon* manque dans la plûpart des MSS. d'Anastase. Mais l'Anastase imprimé dit que *Leon* IV. mourut *le* 17. *de Juillet* sans nommer ni caractériser l'Année, non plus que les MSS. du Palatinat de la Bibliothéque du Roi, & de celle du Cardinal Mazarin qui marquent aussi le même jour 17. *de Juillet* pour le jour de la mort de *Leon* IV.

p. 456 457. 36. 452. 305.

I. Marianus, & la Compilation Chronologique, marquent la mort de *Leon* IV. à l'An DCCCLIII. Il ſemble auſſi que Cœlius (*a*) Rhodiginus ait eû la même penſée. Mais Marianus a ceci de ſingulier qu'il marque *le* 1. *d'Août* pour le jour auquel *Leon* IV. mourut.

(a) *Rhodig. Antiq. Lect. Lib. VIII. cap.* 1. *Edit. Baſil. Froben.* 1517.

II. M. Blondel reconnoit qu'on peut conclure, par les calculs de Marianus, de Sigebert, de Ranulphe, de Palmier, & de quelques autres, que *Leon* IV. mourut l'An DCCCLIV. quoi que l'imprimé de Marianus le raporte à l'An 853. comme nous venons de le dire; mais apparemment par quelque Erreur de Copiſte.

III. Ceux qui ont fait imprimer l'Anaſtaſe, font mourir *Leon* IV. l'An DCCCLV. Mais l'Anaſtaſe véritable n'a pas marqué l'Année de la mort de ce Pape, de laquelle les Annales de Fulde & de Mets, ne diſent rien ſur cette Année, non plus que pluſieurs autres Chronologiſtes. Néanmoins *Onuphre* & ſes Adhérans déterminent préciſément *le* 17. *de Juillet*,

p. 4. 17. 455. 456. pour

pour le jour de la mort de *Leon*, ce qui n'eſt pas fort éloigné de Martin le Polonois, & de Rolewinck, qui diſent qu'*on célébre la Fête de ce Pape le* 16. *de Juillet*; mais s'accorde moins avec les Annales de S. Bertin, qui diſent que Leon IV. mourut *le* 1. *d'Août*.

IV. Le Comte Herman de l'Edition de Cologne 1618., met la mort de *Leon* en l'An DCCCLVI., en laquelle il faut auſſi qu'elle ſe rencontre, ſuivant le compte de Platine.

V. Conrad d'Urſperg, & Albert de Stade, en l'An DCCCLVII.

VI. Enfin Florent de Worceſter & Jaques Philippe de Bergame la different juſqu'à l'An DCCC. LVIII.

Outre ces trois ſortes de varietez, qui regardent le commencement, la durée, & la fin de chaque Pontificat, nous en ajoûtons ici une quatriéme, qui regarde le tems que le Siége demeura vuide après la mort de *Leon* IV., à cauſe de la gran-

p. 36. 72. 73. 457. 4.

grande difference qui se trouve entre les Auteurs.

Les MSS. d'Anastase, de la Bibliothéque du Roi, & de celle du Cardinal Mazarin, qui ont été l'un & l'autre examinez par Fabrot, & le premier par Blondel, de même que Platine & la Chronique de Nuremberg font cette vacance de 2. 15.

(a) *Blond. Anacr. Tab. Chron. An.* 855. *Not. marg.*

(a) Blondel dit qu'*Albert de Stade & Matthieu de Westminster ne se sont pas trompez, lors qu'ils ont écrit que le Siége avoit vaqué* 2. 12. mais M. Spanheim assûre qu'il n'a point trouvé cela dans les Exemplaires de ces deux Auteurs, dont il s'est servi.

Onuphre, dans son Abregé des Papes, dit qu'*il a tiré d'Anastase & de* Guillaume *le Bibliothécaire*, ce qu'il dit qu'*après la mort de Leon le Siége vaqua* 45. *jours, ou* 1. 15.

(b) *Baron. ad Ann.* 858. *N.* 1.

(b) Baronius prétend de son côté, que *selon Anasta-*

se

305. 460. 461. 306.

se, *Benoît fut consacré le 6. d'Août*, & ainsi le Siége ne vaqua selon son compte que 0. 21.

D'autre part, (a) *Bellarmin a songé*, pour parler avec M. Blondel, (b) *qu'Anastase avoit écrit qu'après la mort de Leon IV.*, *le Siége vaqua* 0. 15.

(a) *Bellarm. De Rom. Pont. Lib. III. C.* 24. §. *ad Argum.*

(b) *Blond. ut sup.*

Ciaconius a feint (c'est encore Blondel qui parle) que Benoît *fut élû 8 jours après la mort de Leon*, & qu'ainsi la vacance fut de 7. ou 0. 8.

Mais *Onuphre*, dans sa Chronologie des Papes, (& contre ce qu'il écrit dans son Abregé) dit, comme l'aïant pris d'Anastase, que le Siége vaqua 0. 6.

Et Blondel assûre, qu'on peut recueillir la même chose de Bernard Guy, & de la Grande Chronique Belgique, quoi que les paroles de cette Chroni-

, *p.* 462. 307. 308.

que puissent être raportées à la vacance, qui précéda le Pontificat de Leon.

Enfin Blondel, aïant mis la mort de Leon au Mercredi 17. Juillet, *aime mieux mettre l'élection de Benoît au Vendredi 19 Juillet, deux jours après la mort de Leon*; le Siége aïant vaqué o. 2.

Mais si l'on compare tous ces sentimens avec l'Anastase tel qu'il a été imprimé, on verra qu'il n'y en a point à qui Anastase soit favorable; puis que sans marquer qu'il y ait eu aucune vacance, il dit, qu'*aussi-tôt*, & *d'abord après* la mort de Leon (ou, comme dit (a) Baronius, *sans retardement*) Benoît III. fut élû. Cependant nous venons de voir qu'on cite ce même Anastase pour quatre sentimens differens entre eux, & tous quatre differens & de l'Anastase imprimé, & des MSS., dans lesquels toute la Vie de Leon IV. se trouve. Fiez-vous après cela, à la citation des Piéces *Anecdotes*, lors que c'est par Onuphre, & par ses sem-

(a) *Baron. ad Ann.* 855. *N.* 36.

semblables qu'elles sont citées.

JEANNE PAPESSE.

I. Marianus, que l'on regarde communément comme le premier Auteur de l'Histoire de la Papesse, dit sur l'An DCCCLIII. que *le Pape Leon mourut le premier d'Août*, & que *Jeanne Femme lui succéda*. Il semble que c'est aussi le sentiment de Cœlius (a) Rhodiginus : car aïant recité, en peu de mots, l'Histoire de la Papesse, il finit en disant que *cela se fit l'An 853. de notre Salut.*

(a) *Rhodig. Lection. Antiq. Lib. VIII. cap. 1.*

II. Sigebert & Palmier mettent le commencement de Jeanne en l'An DCCCLIV., de même qu'une Lettre contenuë dans le Recueil des Lettres des Universitez d'Oxford, de Paris, & de Prague, écrites pendant le Grand Schisme des Papes, & publiées par Uldric Huttenus, l'An 1520.

III. Martin le Polonois dit, que ce fut l'An DCCCLV.

IV. Jaques Philippe de Bergame & Raphaël de Volterre l'An DCCCLVIII.

p. 17.76.59.

Pour ce qui est du reste, *les Romains confessent qu'on ne sçait ni le nom de ce Faux-Pape, qui fut Femme, ni le tems qu'il occupa le Siége*, comme parle l'Auteur de la Compilation Chronologique publiée par Pistorius. De-là vient que Sigebert & Godefroi de Viterbe ne comptent point les années de son Pontificat, se contentant de dire, qu'*on ne la compte point parmi les Papes.* Cependant divers Auteurs ont entrepris de marquer la durée de son Pontificat.

Albert Krantzius dit, qu'elle *n'acheva pas l'année*	2.		
Platine, la Chronique de Nuremberg, & Carranza, disent, qu'elle occupa le Siége	2.	1.	4.
Matthieu Palmier	2.	3.	0.
Antonin Archevêque de Florence.	2.	3.	6.
Marianus, & Martin le Polonois	2.	5.	4.

Ausquels on peut joindre les Lettres des Universitez, dont il a été parlé & Jaques Philippe de Bergame

p. 458. 465. 466.

game, qui disent simplement 2. *ans* 5. *mois*, sans faire mention des *jours*: comme aussi une Chronique MS. de la Bibliothéque de Vossius, écrite du tems de Jean XXII.: car nous lisons dans ce MS., qu'*après le Pape Leon le Quint*, (qu'on compte ordinairement pour le IV.) *tient le Siége Papal Jean VIII. d'Angleterre*, 2. *ans*, 5. *mois*, & *quelques jours. Et après fut vaquant un mois.* Martin le Polonois compte aussi *un mois* de vacance.

BENOIT III.

I. Radulphe de Diceto, qui est un des Historiens Anglois imprimez à Londres l'An 1652., commence le Pontificat de Benoît dès l'An DCCCLI.

II. Sigebert à l'An DCCCLIV. Mais il renferme dans le tems qu'il donne à Benoît, tout le Pontificat de Jeanne.

III. Selon les Adversaires de la Papesse, *le commencement de Benoît III. se doit prendre ou du* Vendredi *Labb. in Tab. Chron.*

p. 513. 514. 66. 468. 462.

19. *Juillet* à l'exemple de Blondel, *ou du* Dimanche 21. *du même mois, suivant quelques autres*, comme parle le P. Labbe, ou de même du Mercredi 24., comme Onuphre & Ciaconius. Mabillon va encore plus avant; car il le commence seulement au mois d'Août, de même que Mezerai, Bellarmin, & Baronius, desquels le dernier marque *le 6. d'Août*, comme s'il l'avoit tiré d'Anastase. Onuphre & ses partisans ajoûtent, qu'après le Schisme de l'Antipape Anastase, Benoît fut solemnellement consacré *le Dimanche 29. de Septembre.* Mais M. Baluze a agi avec plus de précaution; car il dit bien, comme les autres, que Benoît fut élû l'An 855.; mais il ne détermine rien touchant le mois.

Mabil. de re Diplom. Not. in Dipl. Bened. III. ad Tab. 47. p. 440. Mezer. Abr. Chron. an com. de Charles le Chauve. Baron. Baluz. Not. ad Lupum. p. 440. Laun. Ep. ad Thom. Rullandum, Part. III. p. 186.

IV. M. de Launoi a eu la même précaution de ne rien déterminer touchant le mois; mais il met le commencement de Benoît en l'Année DCCCLVI. C'est aussi le sentiment de la Chronique de S. Gal, du Comte Herman, suivant l'Edition de Cologne de l'An 1618. *p. 461. 463. 464. 466. 469.* de

de Godefroi de Viterbe, de Bernard Guy, de Matthieu Palmier, & de la Compilation Chronologique, ausquels il semble qu'on doit joindre Adon de Vienne ou son Continuateur qui mettent l'élection de Benoît *après la mort de* l'Empereur *Lothaire*, arrivée à la fin de Septembre de l'Année précedente.

V. Le Comte Herman, suivant l'Edition de Francfort de 1613. Conrad Abbé d'Ursperg, Albert de Stade Moine Benedictin, qui ne disent rien de la Papesse, mettent le commencement de Benoît en l'An DCCCLVII. aussi-bien que Marianus, & Martin le Polonois qui en ont parlé.

VI. Enfin Florent de Worcester marque l'An DCCCLVIII. & le 3. de l'Empereur Loüis II. pour le premier de ce Pape

Ce Pape, selon Conrad d'Ursperg, & Albert de Stade, siégea seulement	1.	o.	o.
Godefroi de Viterbe, & la Compilation Chronologique lui donnent rondement	2.	o.	o.

Bernard Guy, & Martin le Polonois 2. ſ. 0.

La Grande Chronique Belgique & Rolewinck 2. 6. 0.

Marianus 2. 6. 6.

Anaſtaſe, Platine, *Onuphre* dans ſon Abregé, Genebrard, & quantité d'autres 2. 6. 9.

10

Mais *Onuphre* dans ſa Chronique, conte depuis l'élection de Benoît, de même que Ciaconius 2. 8. 16.

Blondel & le P. Labbe 2. 8. 20. ſçavoir depuis le 19. de Juillet de l'An 855. où ils mettent ſon élection, juſqu'au 8. d'Avril de l'An 858. où ils prétendent qu'il mourut.

Après ſa mort, Martin le Polonois, la Chronique de Nuremberg, Antonin Archevêque de Florence, Jaques Philippe de Bergame, & Onuphre dans ſa Chronique, mettent une vacance de *quinze jours*, juſqu'à l'élection de Nicolas. Mais au lieu de cette courte vacance, Godefroi de Viterbe & la Compilation

p. 471. 473. 479.

lation Chronologique inférent deux Papes, sçavoir

PAUL qui tint le Siége 10. 2. 0.

Et après une *vacance* de 1. 0. 0.

ETIENNE qui fut Pape durant 4. 0. 0.

De sorte que voilà, tout d'un coup, une addition de *quinze années* dont cependant aucun autre Historien n'a parlé.

NICOLAS.

I. Arnaud Pontac, que Genebrard a souvent copié dans ses derniers Livres, étant parvenu au commencement de ce Pape, remarque dans sa Chronologie, *qu'ici les Historiens marquent les années avec une grande diversité.* En effet Anastase le Bibliothécaire, Reginon, Abbé de Prom, les Annales de Fulde, Godefroi de Viterbe, Othon de Frisingue, Gobelin Personne, & plusieurs autres, ne marquent pas la premiere année de Nicolas.

I I. Sigebert qui a avancé le

tems de Benoît, afin de remplir celui de la Papesse, avance aussi le commencement de Nicolas, qu'il met en l'An DCCCLVII.

III. Les Annales de S. Bertin, le Comte Herman, de l'Edition d'Urstisius, Conrad d'Ursperg, Albert de Stade, Bernard Guy, & Matthieu de Westminster, en l'An DCCCLVIII.

IV. Le Comte Herman suivant l'Edition de Pistorius, Florent de Worcester, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, en l'An DCCCLIX. & peut-être même aussi Reginon qui marque la fin de ce Pape en l'An 868.

V. Marianus & la Compilation Chronologique en l'An DCCCLX.

VI. Enfin Jaques Philippe de Bergame en l'An DCCCLXIII.

Le MS. d'Anastase qui est dans la Bibliothéque du Roi, dit que Nicolas occupa le Siege de Rome 6. 9. 13.

Platine 7. 9. 13.

Marianus 8. 0. 9.

p. 472. 475.

Le

Le Comte Herman	9. 0. 9.
L'Anastase imprimé, Martin le Polonois, Rolewinck & quelques autres	9. 2. 20.
Mais Anastase cité par Onuphre; *Onuphre* lui-même, Baronius, Bellarmin, Ciaconius, & les autres Adversaires de la Papesse	9 6. 20.
Le MS. Palatin d'Anastase,	9. 7. 10.
Godefroi de Viterbe, Florent de Worcester, la Grande Chronique Belgique, & Matthieu Palmier	10. 0. 0.
Le MS. d'Anastase qui est à Leyde, écrit sur du parchemin, & plus court que l'Anastase imprimé	10. 10. 0.
Un MS. très-ancien d'Abbon Abbé de Fleury, qui a appartenu à M. Vossius	11. 6. 7.

Baron. ad Ann. 867. *N.* 137.

I. Onuphre, Blondel, & le P. Labbe, disent que Nicolas mou-

p. 472.

rut

rut *le* 13. *de Novembre*, l'An DCCCLXVII. Ils alléguent en leur faveur, non-seulement Sigebert, à cause qu'il met le commencement d'Adrien en l'An 868. mais encore Anastase qui dit que Nicolas *mourut le* 13. *de Novembre*, *Indiction I.* qui commence au mois de Septembre de l'An 867.

II. Mais les Annales de Fulde; celles de Mets, Adon de Vienne, Reginon, le Comte Herman, suivant l'Edition de Pistorius, Albert de Stade, la Grande Chronique Belgique, & divers autres ne mettent la mort de ce Pape qu'en l'An DCCCLXVIII.

III. Marianus la rapporte au 6. *de Decembre*, l'An DCCCLXIX. Mais M. Blondel dit qu'*il est plus croyable* que Marianus a voulu la rapporter *à la fin de l'Année* 868. de quoi M. Desmarets convient.

Blond. Anacr. post. p. 44.

La Chronique de Nuremberg dit, en cet endroit, qu'*il y en a qui écrivent qu'après la mort de ce Pape, le Siége vaqua plusieurs années*; Platine marque que cette vacance

fut

fut, ſelon quelques-uns, de 8. 7. 9.

On trouve la même choſe dans le MS. d'Anaſtaſe de la Bibliothéque du Roi, quoi qu'on ne voye rien de tel dans l'imprimé; Et Jaques Philippe de Bergame dit qu'il y en a qui la font de 8. 7. 20.

Blond. Anacr. p. 53.

Voilà une vacance prodigieuſement longue, & par conſéquent très-remarquable, s'il y a quelque choſe qui le ſoit dans l'Hiſtoire des Papes. Elle eſt d'ailleurs rapportée par pluſieurs Auteurs. Cependant elle eſt aſſûrement impoſſible. Comment donc pourra-t-on conter ſur le témoignage d'un ou de deux Auteurs, comme font, en plus d'une occaſion, les Adverſaires de la Papeſſe?

ADRIEN qui ſuccéda à Nicolas, & les autres Papes qui ſuivent, nous pourroient fournir beaucoup d'exemples de varietez ſemblables à celles que l'on vient de voir. Mais, en verité, je crains de fatiguer mon Lecteur, ſi je l'oblige à les lire,

p. 477. en

en les lui mettant devant les yeux ; car l'Histoire de la fin de ce Siécle, & du commencement de celui qui suit, est encore plus confuse & plus embarassée, que ce que nous avons déja rapporté.

Après cet *Adrien* II., on trouve un *Gregoire*, dans un MS. de la Vie des Papes, composée par Abbon Abbé de Fleury ; un *Agapet*, qui précéde *Adrien* III. & un *Basile* qui le suit, dans Marianus, & dans Sigebert. Mais les Historiens passent sous silence ces trois Papes.

Quelques-uns mettent *Etienne* V. ou VI. avant *Formose*, & d'autres le mettent après. Il y en a qui mettent *Boniface* VI. après ce *Formose*. D'autres y mettent un *Romain*. Après ce *Boniface*, on trouve dans Martin le Polonois, *Etienne* VI, que les autres appellent VII. Mais Suffridus Pierre dit dans ses Notes sur cet Auteur ; que *le principal de ses Manuscrits ne fait aucune mention de ce Pape*. Enfin *Sergius* III. succéda au même *Formose* selon Luitprand, que Blondel allegue souvent dans sa Table *p.* 480. 481.

Chro-

Chronologique, & que Baronius *Baron. ad Ann. 908. N. 1.*
censure sur ce sujet. Mais selon le Comte Herman, ce *Sergius* succéda à Benoît IV. au commencement du X. Siécle; & selon Onuphre & Baronius, à *Christofle* second Successeur de Benoît.

CHAPITRE V.

Conjectures sur la Chronologie de la Papesse.

IL faudroit être du caractére du P. Labbe, pour oser promettre une *Démonstration Chronologique incontestable* dans l'Histoire d'un Siécle, où l'on vient de voir qu'il n'y a que varieté & incertitude. Je ne parle donc que de *conjectures*; mais je ne sçais si les personnes équitables ne trouveront pas nos *conjectures* aussi fortes que la prétenduë *Démonstration* du P. Labbe. Ce Jesuite & M. Blondel, ont commencé leurs Tables Chronologiques à la fin du Pontificat de *Gregoire* IV. Ainsi je juge, qu'il est

eſt inutile de remonter plus haut que ce Pape, comme je ne croi pas qu'il ſoit néceſſaire de deſcendre plus bas qu'*Adrien* II. où M. Blondel finit ſa Table. En voici une plus petite, & par laquelle il paroîtra qu'on peut trouver, avec aſſez de facilité, l'eſpace de *deux années* toutes entieres pour le Pontificat de Jeanne.

			Années. Mois.			
827.		Gregoire IV. ſiégea	15. ou 16.	Meurt en	843.	Mars.
843.	Mars.	Sergius II. ſiégea	3. 2.	Meurt	846.	May.
846.	May.	Leon IV. ſiégea	8. 3.	Meurt	854.	Août 1.
854.	Août.	Jeanne Papeſſe ſiégea	2. 1.	Meurt	856.	Sept.
856.	Sept.	Benoît III. ſiégea	2. 6.	Meurt	859.	Avril.
859.	Avril.	Nicolas I. ſiégea	9. 7.	Meurt	868.	Nov. 13.
868.	Nov.	Adrien II. ſiegea	4.	Meurt	872.	

Dans cette Table, il n'y a point d'Article qui ne ſoit appuyé ſur quelque Autorité conſiderable, & la plûpart ont même cet avantage d'être conformes à la pluralité des Sentimens. C'eſt ce qu'un Lecteur patient & exact pourroit appercevoir de ſoi-même, en comparant cette Table avec ce que nous avons

avons dit dans le Chapitre précédent. Mais comme nous avons déja remarqué qu'on trouve fort peu de Lecteurs qui ayent assez de patience & d'application pour examiner des Questions Chronologiques, nous allons tâcher de les décharger d'une grande partie de cette fatigue, & de les convaincre, nonobstant cela, de la justesse, ou, au moins, de la probabilité de nôtre Table; pourvû seulement qu'ils veuillent se donner la peine de jetter les yeux sur les Articles du Chapitre précédent qui se rapportent à ceux que nous allons traiter dans celui-ci.

Preuves de nôtre Table.

Depuis le commencement du temps qui est marqué dans cette Table, jusqu'à la derniere année de Nicolas, on ne trouve dans Anastase aucune Année de l'Election ou de la Mort des Papes, qui soit marquée par les nombres de l'In-diction

p. 438. 439.

diction qu'il employe devant & après; ni même par quelque autre caractére Chronologique, à la reserve de deux ou trois que nous examinerons dans leur ordre. Dans quelque endroit de l'Histoire que se trouvât une pareille affectation, il n'en faudroit pas davantage, pour rendre suspecte ou l'autorité d'Anastase, ou la bonne foi de ceux qui l'ont copié; à plus forte raison dans l'endroit dont il s'agit. Il est si naturel de penser qu'il y a du dessein dans le silence des Historiens de la Communion de Rome, lorsqu'il s'agit de quelque chose qui ne fait pas honneur au *S. Siége*, que le P. Pagi a voulu prévenir cette pensée, en disant dans l'Epître Dédicatoire de sa Critique de Baronius: *Les Hérétiques ne sont jamais plus contens, que quand ils trouvent dans les Annales Ecclésiastiques, quelque confusion dans les tems, du desordre dans les années, & des évenemens rapportez ou plûtôt, ou plus tard qu'ils ne devroient l'être. Car lors qu'ils rencontrent des Exemples de cette nature, ils ne manquent jamais de les*

relever, pour insinuer aux Peuples, qu'ils sont séduits, que cela s'est fait à dessein d'obscurcir la verité, & pour conclurre par les Anachronismes & les Prochronismes de ces Annales, que les évenemens même qu'on y rapporte, sont imaginaires & supposez. Le P. Pagi ne nomme aucun de ces *Hérétiques* qui tirent ainsi avantage des Anachronismes & des Prochronismes des Annales. En tout cas, ils ne seroient pas les seuls qui en usent ainsi; & quand les *Catholiques* trouvent leur compte à cette Methode, ils ne font pas difficulté de la mettre en usage: témoin le P. Labbe, sans en alléguer un grand nombre d'autres, lequel *conclut par les Anachronismes & les Prochronismes* qu'on trouve dans les Historiens de la Papesse, *que l'Histoire même* de la Papesse *est supposée & imaginaire.* Mais la question est de sçavoir d'où peut venir cette *confusion des temps* qui régne précisément dans l'Histoire du milieu du IX. Siécle, ce *desordre dans les années, ces évenements*

 rap-

rapportez hors de leur place? Je doute fort que le P. Pagi puiſſe ôter cette penſée à ceux qu'il appelle *Hérétiques*, que tout cela *a été fait dans le deſſein d'obſcurcir la verité* de l'Hiſtoire de la Papeſſe. Cet habile Chronologiſte n'a pouſſé ſa Critique que juſqu'à la fin du IV. Siécle. Mais s'il continuë, & qu'il vienne juſqu'au IX. Siécle, il ne fera pas une petite œuvre, s'il peut amener la Chronologie de ce Siécle-là, à un tel point de netteté, que l'on puiſſe décider s'il y a eû une Papeſſe, ou non; & tirer cette Queſtion du rang des Problématiques. En attendant qu'à l'imitation d'Onuphre, il nous produiſe, peut-être, quelques piéces *Anecdotes* pour l'éclairciſſement de cette Queſtion, ſervons-nous de ce que les infidéles Copiſtes, dont nous avons parlé, ont trouvé à propos de ne pas corrompre, & faiſons en l'application à tous les Articles de nôtre Table.

827. Gregoire IV. siégea 15. ou 16. ans Meurt 843. Mars.

Nous mettons l'élection de *Gregoire* IV. en l'Année DCCCXXVII. après douze ou treize Auteurs que nous avons ci-dessus nommez. Or quand même nous supposerions que Gregoire ne fut élû que *le* 24. *de Septembre*, comme veut Baronius; si l'on donne 15. *ans* entiers à ce Pape, en sorte qu'il soit parvenu à sa 16. *année*, & même jusques au milieu, il sera mort au commencement de l'Année DCCCXLIII. en laquelle les Annales de Fulde, celles des François, & Baronius même, veulent que Gregoire soit mort. Mais comme l'autorité de Baronius n'est pas suffisante pour nous obliger à tomber d'accord que Gregoire ne fut élû que le 24. de Septembre de l'Année DCCCXXVII. rien n'empêche que nous n'avancions cette élection jusqu'au Printemps de la même Année; Et ainsi ce Pape aura occupé le

Sus p. 238. 239. *N.* 2.

Baron. ad An. 827. *N.* 29. 33.

An. 853. *N.* 27.

N 3 Sié-

p. 442.

Siége 16. *années*, qui eſt la plus longue durée qu'on donne à ſon Pontificat.

843. *Mars*, *Sergius II. ſiégea* 3. 2. *Meurt* 846. *May*.

Peu de jours après la mort de Gregoire, *Sergius* II. fut élû. Onuphre prétend que ce fut au bout de *quinze jours*. Mais Anaſtaſe n'en dit rien, & comme on ne ſait point en quel mois mourut Gregoire, auſſi eſt il impoſſible de déterminer en quel mois *Sergius* fut élû. Il eſt vrai qu'Anaſtaſe dit que *le même jour* que Sergius fut élû, *il tomba à Rome une ſi grande quantité de neige, que la Ville en paroiſſoit toute blanche, ce que pluſieurs regarderent comme un préſage de joye*. Mais puis qu'Anaſtaſe rapporte cet évenement, comme un Prodige; pourquoi eſt-ce qu'il n'aura pas pû arriver au commencement du Printemps? Pour ce qui eſt de l'année, nous avons marqué l'An DCCCXLIII. Et il me ſemble que l'autorité des Annales de Fulde, de cel-

Anaſt. in Sergio p. 170. *Edit. Reg.*

*Sus p.*240. *N.* 2.

celles des François, de la Grande Chronique Belgique, de Bernard Guy, de Matthieu Palmier, & de Gobelin Persona, qui sont de ce sentiment, vaut bien celle des Annales de S. Bertin, & du faux Luitprand qui mettent cette élection à l'Année DCCCXLIV. en y joignant même Marianus, Sigebert, & Martin, dont Blondel & Labbe relevent, à chaque pas, les Anachronismes.

L'Election de *Sergius* étant fixée au commencement du Printemps de l'Année DCCCXLIII. si l'on suppose qu'il fut Pape environ 3. ans, suivant la pluralité des voix, ce qui peut signifier qu'il mourut vers la fin de sa 3. *année*, comme disent Platine, & la Chronique de Nuremberg, on pourra mettre la mort de ce Pape, au commencement de l'Année DCCCXLVI. & même au 27. *de Janvier*, qui est le jour que les Annales de S. Bertin marquent pour la mort de *Sergius*, quoi qu'elles la renvoyent à l'Année DCCCXLVII. Car puis que Blondel & le P. Labbe

46. 448.

qui mettent cette même mort au 12. d'*Avril de l'An* 847. rejettent l'autorité de ces Annales de S. Bertin, pour ce qui regarde *le jour*, & l'admettent pour ce qui regarde l'*année*; pourquoi n'aurons-nous pas le privilege de rejetter ces mêmes Annales pour ce qui regarde l'*année*, & de les admettre pour ce qui regarde *le jour*, sur tout, puis que nous ne rejettons le sentiment de ces Annales touchant la mort de *Sergius*, que pour nous joindre à la pluralité touchant l'élection de son Successeur, comme on le verra tout à l'heure.

Accordons toutefois au Pontificat de *Sergius*, la plus longue durée qu'on lui donne, sçavoir 3. *ans*, 2. *mois*; alors nous serons obligez de dire que *Sergius* mourut vers le mois de May de la susdite Année DCCCXLVI. Cela s'accorde parfaitement avec une circonstance Historique qu'Anastase a remarquée au commencement de la Vie de Leon IV. C'est que (*a*) *la mort subite de Sergius, & le ravage qui fut fait dans les Eglises* par les

(a) *Anast. in vitâ Leonis IV. p.* 175. *fin. Edit. Reg.* 514.

les Sarrasins, arriverent dans le même tems. Or les Annales de S. Bertin, dont nous venons de parler *(a)*, celles de Fulde, celles de Mets, & Sigonius, marquent que l'*Eglise de S. Pierre* à Rome fut *ravagée par les Maures* ou les Sarrasins en l'An DCCCXLVI. Et si ce fut au commencement de la Campagne, comme on parle, sçavoir avant qu'on se fut mis en état de défense, ou qu'on eût fait approcher du secours; Cette course sera arrivée justement au tems que nous avons marqué pour la mort de Sergius.

(a) *Sigon. de Regno Ital. Lib. V. p. m.* 196.

846. *May, Leon IV. siégea* 8. 3. *Meurt* 854. *Août* 1.

Ce que nous venons de prouver que l'élection de *Leon* IV. a dû arriver en l'Année DCCCXLVI. Et c'est à cette même Année que le commencement de ce Pape a été rapporté par le Comte Herman, la Grande Chronique Belgique, Matthieu Palmier, Jean Naucler, & Bernard Gui. Si le Siége avoit

Sus p. 241. *N.* 2.

avoit vaqué 2. *mois*, 15. *jours*, après la mort de Sergius II. suivant les MSS. d'Anastase, il faudroit mettre l'élection de *Leon* IV. au mois d'Août de cette Année, ou environ. Mais si *Leon* a été élû *le propre jour* de la mort de Sergius, comme veut Onuphre, on peut mettre l'élection de *Leon*, au mois de May, comme je l'ai fait dans la Table.

Sus p. 243. Marianus & Matthieu Palmier ne donnent à *Leon* que 8. *ans* de Siége. Donnons lui néanmoins 8. *ans*, 3. *mois*, avec le plus grand nombre d'Auteurs; alors il faudra dire *Sus p. 244. N. 1.* que Leon mourut *au mois d'Aoust* de l'Année DCCCLIV. Or Marianus & les Annales de S. Bertin s'accordent à mettre *la mort de Leon au* 1. *d'Aoust*. Mais comme Marianus la met en l'An DCCCLIII. & les Annales de S. Bertin en l'An DCCCLV. qui peut nous blâmer si prenant un juste milieu, nous la raportons à l'An DCCCLIV. auquel elle a été raportée par Sige- *N. 2.* bert, Ranulphe, Palmier, & même suivant le calcul de Marianus,

par

par le propre aveu de Blondel, comme nous l'avons dit ci-dessus?

Nôtre conjecture peut être encore confirmée par une circonstance historique qui se rencontre dans Anastase. Cet Historien recite que (*a*) Daniel, Maître de la Gendarmerie, ayant porté quelques plaintes à *l'Empereur Louïs, cet Empereur vint en diligence à Rome*, où il termina l'affaire qui l'y avoit appellé. *Cela étant fait*, ajoûte Anastase, *l'Empereur partit, & peu de jours après, Notre Très-saint Seigneur le Pape Leon s'endormit au Seigneur le 17. de Juillet.* Le diligent (*b*) Huldric Mutius dans sa Chronique, met ce voyage en l'An DCCCLIII. & (*c*) Sigonius en parle immédiatement après avoir fait mention du Synode de Rome dans lequel le Prêtre Anastase fut déposé. Or il est certain que ce Synode se tint en l'An DCCCLIII. *le* 8. *de Décembre*, quoi que Sigonius le rapporte à l'An DCCCLV. Ainsi il est naturel de penser que l'Empereur alla à Rome, vers la fin de l'An DCCCLIII. qu'il employa la pre-

(a) *Anast. in Leone IV. p.* 199. *Ed. Reg.*

(b) *Mutius in Chron. Lib. XI.*

(c) *Sigon. de Regno Ital. Lib. V.*

p. 319. 452. 453.

premiére partie de l'An DCCCLIV. à terminer l'affaire pour laquelle il étoit venu à Rome; & qu'il s'en retourna vers le milieu de l'Année, c'est à dire, au mois de Juin, ou de Juillet. M. Blondel qui a voulu raporter ce dernier départ de l'Empereur à l'An DCCCLV. auquel il veut que Leon IV. soit mort, n'a pû le faire sans se contredire en quelque maniére. Il dit (a) qu'*Anastase ne parle que de Louïs, parce que presque dans le même tems, Lothaire s'étoit retiré dans le Monastére de Prom.* Cela ne s'accorde point avec ce qu'il dit, un peu après, que Lothaire entra dans le Monastére *le 22 de Septembre*. Car puis que cette Retraite de Lothaire a été posterieure, de plus de deux mois, à la mort de Leon IV. arrivée *le 17. de Juillet* précédent selon M. Blondel, il faut nécessairement que la plainte dont nous parlons, ait précedé, pour le moins, de quatre ou cinq mois, la Retraite du même Lothaire; Et par conséquent, il n'est pas vrai que ces deux choses soient arrivées *presque dans*

(a) *Blond. Anacr. in Tab. Chron. An.* 855. *init.* *Ibid. An.* 855. *fin.*

dans le même tems, ce que Blondel voudroit tâcher de persuader. Au reste, comme Lothaire étoit encore Empereur en Chef, lors que Daniel partit de Rome, pour aller porter ses plaintes à la Cour Imperiale; je juge que ce passage d'Anastase a été falsifié, de même que plusieurs autres. Anastase avoit nommé *Lothaire* seul, ou *Lothaire* & *Louis* ensemble. Mais les corrupteurs d'Anastase ont retranché le nom de *Lothaire*, en substituant celui de *Louis*, s'il n'y étoit pas auparavant; ou en l'y laissant tout seul, s'il y étoit avec celui de son Pere. En effet, Platine, Mutius, & Sigonius disent tous trois que cette plainte fut portée à *Lothaire*; Et même Platine ne fait aucune mention de *Louis*. Quoi qu'il en soit, Lothaire & Louis ensemble, ou, si l'on veut, Louis tout seul ayant fait le voyage d'Italie, & quitté Rome vers le milieu de l'An DCCCLIV. comme nous venons de le voir, & Leon IV. étant mort *peu de jours après*, suivant la Remar-
que

p. 319. 320. 353.

que d'Anastase; on ne peut raisonnablement placer la mort de Leon, que vers le commencement du mois d'Août de la même Année, comme nous avons fait dans nôtre Table.

854. *Août, Jeanne Papesse, siégea 2. 1. Meurt 856. Septembre.*

Voici le principal de la Question. Il s'agit de trouver environ deux ans pour le Pontificat de Jeanne. Suposant donc, en suite de ce que nous venons de prouver, que Leon IV. mourut l'An DCCCLIV. vers le commencement du mois d'Août; nous sommes obligez de mettre environ le même mois d'Août, & en la même Année, le commencement du Pontificat de Jeanne. Or c'est précisement à cette Année DCCCLIV. que le raportent non seulement Sigebert, Matthieu Palmier, & le Recueil des Lettres des Universitez d'Oxford; de Paris, & de Prague, que nous avons nommez ci-dessus; mais encore une

Sus p. 247. N. 2.

Chro-

p. 464. 365.

Chronique Allemande citée par (*a*) Zuinger, Professeur de Bâle.

(a) *Zuing. de Fest. corp. Christi. Digressi. de vit. impud. &c. sub. fin. p.* 176.

Le commencement du Pontificat de Jeanne étant fixé, comme nous venons de faire ; suposons premiérement qu'elle ait siégé environ deux ans, sa mort sera arrivée environ le mois d'Août de l'An DCCCLVI. Si outre les *deux années*, on prolonge d'*un mois* son Pontificat, avec Platine, la Chronique de Nuremberg, & Carranza, elle sera morte *au mois de Septembre de la même Année* : Et quand même on lui donneroit *deux ans*, *cinq mois*, comme la plûpart des Historiens qui en ont parlé, il ne sera pas nécessaire de mettre sa mort plus bas que le commencement de l'Année DCCCLVII. Il n'y a aucun de ces Sentimens qu'on ne puisse accommoder avec le commencement de Benoît III. mais le second, que nous avons suivi dans nôtre Table, nous paroît le plus probable de tous.

856. *Septembre, Benoît III. siégea* 2. 6. *Meurt* 856. *Avril.*

Le

p. 466.

Susp. Le second Sentiment dont nous
250. N.4. venons de parler, est conforme à la Chronique de S. Gal; au Comte Herman, suivant l'Edition de Cologne; à Godefroi de Viterbe, à Bernard Guy, à Matthieu Palmier, à la Compilation Chronologique, & à M. de Launoy, qui mettent tous le commencement de Benoît à l'An DCCCLVI. comme nous l'avons remarqué. Il s'accorde aussi avec Adon de Vienne, ou avec son Continuateur qui dit que Benoît ne fut placé *dans le Chaire des Apôtres qu'après que l'Empereur Lothaire fut mort.* Or c'est une chose reçûë que cet Empereur mourut à la fin de Septembre de l'An DCCCLV. Toutefois si l'on vouloit suivre le dernier sentiment qui donne 2. *ans*, 5. *mois*, à la Papesse, & oblige à mettre sa mort au commencement de l'An DCCCLVII. on ne manqueroit pas d'Autoritez pour le dé-
N. 5. fendre. En effet, c'est à cette même Année DCCCLVII. que l'élection de Benoît est raportée par le Comte Herman, suivant l'Edition de Francfort 1613. Conrad

Abbé

Abbé d'Urſperg, Albert de Stade qui ne diſent rien de la Papeſſe; auſſi-bien que par Marianus, Martin le Polonois, & autres qui en ont parlé. Mais, comme je l'ai dit, le ſentiment que j'ai ſuivi dans la Table, me paroît le plus apparent.

Ayant donc commencé le Pontificat de Benoît au mois de Septembre de l'An DCCCLVI. & lui donnant 2. *ans*, avec Godefroi de Viterbe, & la Compilation Chronologique, on parviendra à l'Automne de l'An DCCCLVIII. Mais ſi on donne *deux ans & demi*, au Pontificat de Benoît, ſuivant la pluralité des voix que nous avons raportées, on parviendra au mois d'Avril de l'An DCCCLIX. comme nous l'avons marqué dans la Table.

Sus pag. 251. *com.*

On peut voir, par-là, que nous n'avons pas beſoin de ménager ſcrupuleuſement trois ou quatre mois pour trouver le Pontificat entier de Jeanne. Car ſi nous nous étions contentez de donner 2. ans, à celui de Benoît, & que néanmoins

Pag. 471. 472.

moins nous l'eussions terminé au mois d'Avril de l'An DCCCLVIII. comme nous faisons; nous aurions pû le commencer seulement au mois d'Avril DCCCLVI. Et par là, nous aurions eû 2. *ans* 8. *mois*, depuis la mort de Leon jusqu'au commencement de Benoît; c'est-à-dire, 2. *ans*, 5. *mois*, 4. *jours*, pour le Pontificat de Jeanne, & 3. *mois* pour les deux Vacances dont l'une auroit précédé le Pontificat de Jeanne, & l'autre l'auroit suivi. Mais nous avons préféré ce qui nous a parû le plus vrai-semblable, à ce qui pouvoit être plus favorable à nôtre cause.

859. *Avril, Nicolas I. siége a* 9. 7. *Meurt* 868. *Novembre* 13.

Si l'on vouloit terminer le Pontificat de Benoît à l'Automne de l'An DCCCLVIII. on pouroit accorder à celui de Nicolas 10. *ans* complets que Godefroi de Viterbe, Florent de Worcester, la Grande Chronique Belgique, & Matthieu Palmier lui assignent.

Sus pag. 253. *m.*

Mais

Mais parce que nous avons poussé le Pontificat de Benoît jusqu'au Printems, ou au mois d'Avril de l'An DCCCLIX. nous donnons au Pontificat de Nicolas, 9. *ans*, 7. *mois*, qui lui sont attribuez par le MS. Palatin d'Anastase, par Onuphre, Baronius, & leurs Partisans.

Les Annales de S. Bertin, le Comte Herman de l'Edition d'Urstisius, Conrad d'Ursperg, Albert de Stade, Bernard Guy & Matthieu de Westminster, sont favorables au premier sentiment; car ils mettent le commencement de Nicolas en l'An DCCCLVIII. Le Comte Herman de l'Edition de Pistorius, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, & Florent de Worcester, qui mettent le commencement du même Nicolas, en l'An DCCCLIX. sont favorables au second: Et lequel des deux que l'on suive, la mort de ce Pape se rencontra avec l'Automne de l'An DCCCLXVIII. Cela s'accorde avec Anastase qui dit que *Nicolas* *Sus pag.* 252. *N.* 3.

O 2 *mourut*

Pag. 474.

mourut le 13. de Novembre en l'Indiction premiere.

(a) Blond. Anacr. sententia & Mariani, post pag. 44.

Il est vrai que (*a*) Blondel & les autres prétendent que ceci doit être raporté à l'année précédente, à cause que l'*Indiction I.* commença dès le mois de Septembre DCCCLXVII. Et j'avouë que c'est l'usage des Grecs, qui fut suivi par les Latins au commencement. Mais, dans la suite, les Papes abandonnerent cet usage, & ne commencerent à conter chaque Indiction, que du premier de Janvier, à cause de quoi on apella *Indiction Romaine*, cette dernière manière de les conter, pour la distinguer de l'ancienne qu'on apelle *Gréque*. Or il est certain que dans ce IX. Siécle l'usage de l'une & de l'autre étoit, à peu près, également établi dans l'Eglise Romaine. Ainsi on doit regarder ce Caractére des Indictions, comme un Caractére fort peu certain dans ce Siécle; Et s'il faut se déterminer sur ce passage d'Anastase; on ne peut le faire raisonnablement qu'en disant qu'Anastase écrivant à Rome,

Voyez sous Ch. VI. vers la fin.

a

a conté ſuivant l'Indiction Romaine. En ce cas l'*Indiction I.* marque toute l'Année DCCCLXVIII. en laquelle Nicolas ſera néceſſairement mort. Et par ce moyen Anaſtaſe nous eſt, pour le moins, auſſi favorable qu'à Blondel.

Je ne ſçai ſi je dois me contenter de dire la même choſe touchant Sigebert qui met en l'An DCCCLXVIII. le commencement d'Adrien Succeſſeur de Nicolas. Blondel (*a*) prétend que c'eſt parce qu'Adrien *ayant été conſacré en l'Année* 867. *& le Dimanche* 14. *de Decembre; la premiere année de ſon Pontificat ne finit qu'au milieu de Decembre l'An* 868. c'eſt-à-dire, (*b*) qu'Adrien n'ayant *commencé à être aſſis* ſur la Chaire de Rome qu'*au dernier mois de l'Année* 867. Sigebert n'a marqué ſon commencement qu'en l'Année 868. laquelle concourt, à un demi mois près, avec toute la premiere de ſon Pontificat. Mais premierement je demande de quel droit Blondel ne commence le Pontificat d'Adrien que du jour de

(a) *Blond. Anacr. ante pag.* 45.

(b) *Tab. anno* 868 *Not. marg.*

sa Consécration? Pourquoi ne pas le commencer, à l'ordinaire, du jour de l'élection d'Adrien qui fut le 21. de Novembre, selon Onuphre? D'ailleurs, (a) Blondel n'a-t-il pas sçû qu'en ce tems-là, l'Année civile ne commençoit que *le 25. de Mars*, dans toute la Domination Françoise, sous laquelle étoit Sigebert? Or il paroît par ces deux Observations, que suivant les principes de Blondel, Adrien a dû être Pape *quatre mois* entieres dans l'Année 867. telle que Sigebert a dû la conter. La Remarque de Blondel n'est donc qu'une pure chicanerie laquelle étant éclaircie nous donne le droit de ranger Sigebert dans le nombre de ceux qui mettent la mort de Nicolas, & l'élection d'Adrien, en l'Année DCCCLXVIII. comme nous avons fait dans notre Table; Et tels sont les Annales de Fulde, celles de Mets, Adon de Vienne, Reginon Abbé de Prom, le Comte Herman suivant l'Edition de Pistorius, Albert de Stade, & la Grande Chronique Belgique.

(a) *Voyez sa Table Chron. Ann.* 847.

Sus pag. 255. *N.* 2.

868.

868. *Novembre*, *Adrien II. ſiégea 4. ans. Meurt* 872.

Ce dernier Article de notre Table vient d'être prouvé pour ce qui regarde le commencement d'Adrien. J'ajoûte ſeulement que Conrad Abbé d'Urſperg, Martin le Polonois, & Bellarmin, mettent le commencement de ce Pontificat en l'Année DCCCLXVIII. de même que Sigebert, & les autres, qu'on vient de citer.

Pour ce qui eſt de la durée de ſon Pontificat, les uns la font de 2. *ans*, les autres de 4. d'autres y ajoûtent 10. *ou* 11. *mois*: La plûpart la font de 5. *ans*; quelques-uns de près de 6. En un mot il y a là-deſſus tant d'incertitude, que pluſieurs n'ont pas oſé en déterminer le tems. Le MS. d'Abbon Abbé de Fleury, qui eſt dans la Bibliothéque de Leyde, auquel Adon de Vienne eſt joint, dit ſimplement qu'*Adrien ſiégea* ..... ſans dire combien de tems: Et la Chronique de S. Vincent publiée par

O 4 Du

Pag. 477.

(a) Du Chesne, Script. Franc. Tome III. pag. 670.

(a) Du Chesne, après avoir raporté les années de Nicolas, ne dit autre chose de son Successeur, que ceci; *Adrien fut enseveli à Rome dans S. Pierre.*

Cette incertitude, jointe aux autres raisons que j'ai ci-dessus alleguées, font que je finis ici & ma Table Chronologique, & les Remarques que j'ai crû devoir y ajoûter pour servir de Preuves. Je laisse aux Lecteurs attentifs & équitables à se déterminer là-dessus.

CHAPITRE VI.

Objection tirée d'un Privilége de l'Abbaye de Corbie.

LA plus forte Objection que l'on fasse contre ce que nous avons dit, dans le Chapitre précédent, touchant le tems auquel la Papesse a occupé le Siége de Rome, est tirée d'une Bulle contenant certains Priviléges accordez à l'Abbaye de Corbie par Benoît III. au commencement du mois d'Octobre de

Pag. 329.

de l'année DCCCLV. Car si en ce tems-là Benoît faisoit déja les fonctions de Pape, & accordoit des Priviléges aux Abbayes, il est impossible que Jeanne ait été assise sur la Chaire de Rome jusqu'au mois de Septembre de l'année suivante, comme nous le prétendons. Or il paroît, dit-on, par la Bulle dont il s'agit, que Benoît étoit déja Pape, au tems qu'on vient de marquer.

Cette Bulle fut premiérement donnée au public, il y a 25. ou 30. ans, par (*a*) Don Luc Dachery Moine Benedictin, qui la tira *des vieux Chartulaires du Monastére de Corbie*. Peu d'années après on l'insera dans la derniére Collection des Conciles, & l'on y ajoûta *la Date* qui n'étoit point dans l'Edition que Don Luc Dachery avoit publiée. Cette Date étoit conçûë en ces termes: *Actum nonis Octobris per manum Theophylacti Secundicerii S. Sedis Apostolicæ, imperante D. piissimo Augusto HLotario à Domino coronato magno Imperatore, anno XXXIX.*

(a) *Dacher. Spicl. Tom. VI. pag.* 397. 408. *Concil. T. VIII. Ed.*1671. *à colom.* 235. *ad* 242. *Voyez la pag.* 47. *Pag.* 381. 382.

XXXIX. & post ejusdem annum XXXIX. sed & HLudovico novo Imp. ejus filio anno VII. Enfin le (a) (*a*) P. Mabillon en donna une nouvelle Edition ayant conferé les précédents avec l'Original du Monastére de Corbie.

Dans cette nouvelle Edition le P. Mabillon a ômis en un endroit le nom de *Charles* & en un autre celui de *Charles Auguste* qui étoient joints à ceux de *Lothaire* & de *Louïs*, dans la premiére Edition. Mais c'est, sur tout, dans *la Date*, dont il s'agit ici, que l'on voit des differences assez considerables. I. Au lieu des premiéres paroles, *Actum Nonis Octobris*; le P. Mabillon lit, *Datum Nonas Octubrias*. II. Au lieu de ces autres, *D. piissimo Augusto*; Mabillon lit, *Domino nostro piissimo PP.* (c'est-à-dire, *Perpetuo*) *Augusto*. III. Mabillon lit bien ces paroles, *Imperatore anno XXXIX.* de même que dans l'Edition des Conciles à la laquelle le P. Labbe a travaillé: Mais le même (*b*) P. Labbe dans *son Tombeau de la Papesse*,

(a) *Mabil. De re diplomat. p.* 136. 4to. *Ed. An.* 1681.

(b) *Labb. Cenotap. Prob.* 9. *pag.* 907.

ſe, a lû, *Imperatore anno XXXVIII.* à moins que ce ne ſoit une faute d'Impreſſion. IV. Il y a un changement plus eſſentiel dans les paroles ſuivantes, *& poſt ejuſdem annum XXXIX.* que le P. Mabillon lit de cette ſorte, *& P. C.* (c'eſt-à-dire, *Poſt Conſulatum) ejus anno XXXIX.* V. Après les derniers mots, *anno VII.* le P. Mabillon ajoûte ceux-ci, *Indictione IV.* VI. Enfin le P. Labbe pour rendre cet Acte plus conforme à la coûtume que les Papes ont ſouvent gardée, de ſigner les Actes de leur propre main, avant & après le tems de Charlemagne, a ajoûté le nom de BENEDICTUS entre deux croix, d'abord après le *Bene valete*, où il finiſſoit dans l'Edition de Dachery, & immédiatement devant la Date; En quoi le P. Mabillon n'a pas même voulu le ſuivre.

Toutes ces varietez nous donnent un juſte ſujet de ſoupçonner la fidélité de ceux qui ont copié ce Privilége; ſur tout ſi l'on fait reflexion que Don Luc Dachery, qui s'eſt rendu

Pag. 384.

rendu si recommandable dans la République des Lettres, n'a fait aucune mention de cette *Date*, quoi qu'il ait publié le Privilége tout entier. Mais ce qu'il y a de merveilleux, c'est que quoi que les uns & les autres se vantent d'avoir copié l'Original du Monastère de Corbie; neanmoins le (*a*) P. Labbe dit que c'est un Acte *écrit depuis environ* 800. *ans, sur de très-beau parchemin*: Au lieu que Mabillon assure que c'est sur de l'écorce ou *du papier d'Egypte, de deux pieds de largeur, & long de vingt pieds, apliqué sur une peau de même grandeur.*

(a) *Concil. Tom. pag.* 183. *Mabill. De re Diplom. pag.* 436. *Ailleurs il dit, vingt an. pag.* 40.

Je ne sçai si ces varietez n'ont pas fait naître le même soupçon à M. de Launoi. Il est certain, au moins, que ce Docteur équitable ayant fait valoir, autant qu'il a pû, les argumens tirez d'Anastase contre la Papesse, n'a pas crû qu'il fût de la prudence ou de la bonne foi de se prévaloir de cet Acte de Corbie, non plus que de la Lettre d'Hincmar dont nous avons traité amplement ci-dessus. L'une & l'autre de ces

Part. III. chap. 8.

Pag. 405.

ces Piéces lui ont parû trop douteuſes pour y faire quelque fond. Et comment eſt-ce que Launoi auroit pû croire que Benoît fut paiſible poſſeſſeur du Pontificat dès le commencement du mois d'Octobre de l'an DCCCLV. lui qui dans une autre de ſes Lettres dit que *le commencement du Pontificat de Benoit III. ſe rencontre en l'an DCCCLVI.*? *Laun. Part. III. Epiſt. ad Thomam Rulland. pag.* 186.

Quoi qu'il en ſoit, j'avouë que je ne ſaurois m'empêcher de regarder ce Privilege, comme une Piece ſuppoſée, auſſi-bien que pluſieurs ſemblables Privileges, Conceſſions, Bulles, ou autres Actes de cette nature, que l'on montre dans les Monaſtéres. C'eſt dans ces lieux-là que les Falſifications ont été le plus en uſage; Et les dépoſitaires de ces Actes, je veux dire les Moines eux-mêmes, ont été les principaux Auteurs de ces ſupercheries. Gratien, le Martyrologe d'Uſuard, le Bréviaire & l'Ordre Romain, les Capitulaires des Rois, les Actes des Conciles; Tout cela a été expoſé à leurs fourberies. Mais il n'y a point de ſorte

Pag. 406. 398. 402.

sorte de Pieces où ils se soient donnez une licence plus démesurée que sur les Monumens des Eglises & des Monasteres. Ceux de l'Eglise Romaine l'avoüent & s'en plaignent eux-mêmes à tout moment. Ainsi il suffira d'en rapporter quelques Exemples pour la satisfaction de ceux à qui ces choses sont moins connuës.

1. Bien des gens sçavent que l'Abbaye de S. Médard de Soissons se glorifie d'un Privilege qui lui a été accordé par Gregoire le Grand, avec cette clause, *Si quelque Roi, Magistrat, ou Juge .... viole le contenu en notre Decret, ou s'y oppose, ou le méprise, ou inquiéte les Freres, qu'il soit privé de ses honneurs*, &c. Baronius, avec tous les flateurs de la Cour de Rome, & depuis peu Antoine Haute-Serre Professeur en Droit à Toulouse, ont travaillé à défendre cette Piece. Mais les plus habiles François l'ont rejettée comme *faussement attribuée à Gregoire il y a environ 600. ans*, c'est-à-dire, du tems du fameux *Hildebrand*, qui vou-

Baron. ad An. 593. 603.

Pag. 398. 399.

voulut être appellé *Gregoire VII.* C'est le jugement de M. de Launoi, pour ne rien dire du Cardinal Du Perron, de M. de Marca, du Sieur Maimbourg, & en dernier lieu de M. Dupin qui ne sont pas inconnus à nos Adversaires.

Laun. Epist. ad Mich. Girard. pag. 675. Dupin. de Antiq. Eccles. Discipl. Diss. VII.

2. M. de Launoi dans une autre Lettre, & M. Maimbourg dans *l'Histoire de S. Gregoire*, comme aussi Ellies Dupin prouvent, au long, la même chose d'un autre Privilege accordé aussi par le même Gregoire au Monastere d'Autun en Bourgogne, avec une semblable clause.

Laun. Ep. ad Joan. Rulland. pag. 626. Maimb. Hist. de S. Greg. liv. III. pag. 295.

3. C'est encore le jugement que M. de Launoi fait d'un Privilege de Soissons, *supposé à Jean III.* par quelque *Faussaire qui voulut par-là s'acquerir quelque autorité.*

Laun. ut supr. pag. 677.

4. Il en dit autant (avec les Défenseurs des Droits des Evêques) d'un grand nombre de Priviléges par lesquels les Papes *ont soustrait les Moines, de l'obéïssance réguliére de leurs Evêques, tant dans*

Pag. 400.

dans la Discipline, que dans les mœurs.

Mabil. De re Diplom. Lib. VI. p. 623.

5. Le P. Mabillon rapporte, après M. Baluze, que dans un Procès de l'Evêque d'Orleans contre ses Chanoines, les Juges déclarerent fausse & *supposée* une Bulle qu'on attribuoit à Innocent III. & qu'on produisoit comme de l'*Original*: Et que ce fut parce qu'il y avoit une *faute dans l'Indiction*, qu'elle fut ainsi rejettée.

Dissert. tres Paris. 1663.

6. M. de Launoi, que j'ai souvent allegué, prouve dans plus d'une Dissertation, que les Bulles vulgairement appellées *Sabbatines*, l'une de Jean XXII. l'autre d'Alexandre V. qui contiennent des Privileges de l'Ordre des Carmes, de la Confrairie de la Vierge, & du Sabbat institué en son honneur, ont été fabriquées par quelque Moine de cet Ordre.

7. Suivant sa sincerité ordinaire, il prouve encore la même chose d'une autre *Fausse Bulle* attribuée à *Clement VII.* qui contient

Pag. 401.

tient les Privileges du Scapulaire des Carmes. Que si les Moines, pour favoriser leurs Ordres ou leurs Monastéres, ont bien eû la hardiesse de forger des Bulles entiéres, & de les attribuer à des Papes Modernes, tel qu'étoit Clement VII. qui vivoit au XVI. Siécle; qui s'étonnera qu'ils ayent entrepris de refondre, ou pour le moins d'alterer des Actes beaucoup plus anciens, comme ceux qu'on attribuë à Benoît III?

8. Outre le Privilége de Corbie qu'on nous objecte, on allégue un autre Acte accordé par le même Benoît III. *pour la confirmation des Priviléges de l'Abbaye de S. Denys en France.* Il a été publié par Jaques Doublet, & inferé dans la Collection des Conciles. Mais les François les plus savans, quoi que de la Communion Romaine, ont reconnu la supposition de ce Privilége, soit par la matiére, soit par la forme, soit par la Date. Delà vient que Sirmond, Mabillon, Dache-

Jac. Duplet. In Chron. Par. 1625. *Concil. T. VIII. col.* 242. 243.

p. 525. 526. 401.

Dachery, & Baluze, l'ont négligé. En un mot, je m'en rapporte aux Juges du Procès de l'Evêque d'Orleans; puis qu'au lieu que ce Privilége est datté de l'*Indiction VII.* ceux-là même qui l'alléguent, prétendent qu'il fut donné en l'*Indiction V.* c'est-à-dire, deux ans plûtôt.

9. Voici un Exemple remarquable de ces sortes de suppositions. C'est un Pape qui en témoigne, sçavoir Alexandre III. & dans les Lettres d'un autre Pape, je veux dire d'Innocent III. Parlant de quelques Priviléges produits par une Abbesse du Diocése de Capouë, & par ses Religieuses, comme ayant été accordez par les Papes Zacharie, Adrien, & Leon, qui vivoient au VIII. Siécle; ce Pape déclare *qu'il les a jugé suspects & indignes de foi*, celui de Zacharie, *tant à cause de la corruption du langage, qu'à cause du parchemin qui ne sembloit pas avoir plus de* 100. *ans*, au lieu qu'il en devoit avoir 400. Et celui de Leon par la même *corruption du langage, qu'il se-*

Innocentii III. Lib. XI. Ep. 126. ap. Mabill. p. 623.

roit

p. 402.

roit absurde d'attribuër aux Sécrétaires d'un homme aussi sçavant que Leon, & par le peu de ressemblance qu'il y avoit entre cette Bulle & les autres du même Pape.

10. Enfin ces falsifications étoient si communes, que le Pape Gregoire IX. a jugé à propos de mettre dans ses Decretales un Chapitre exprès qui contient plusieurs caractéres pour reconnoître la supposition des Bulles & autres Actes de la Cour Romaine. Je suis surpris qu'il n'ait point fait mention des marques Chronologiques; car c'est un des meilleurs moyens pour s'assûrer de la fausseté d'un Acte. Nous en avons une preuve dans le Jugement du Procès de l'Evêque d'Orleans; Et M. de Launoi allégue la Date des Bulles Sabbatines *comme un Indice très-évident qu'elles ont été supposées.* Suivons cette Régle, & voyons si elle ne pourra pas nous être de quelque usage pour découvrir la supposition du Privilége de Corbie.

Decretal. Greg. Lib. V. Tit. 20. *de crim. falsi; cap.* 5.

I. La premiére chose qui nous

p. 388.

a frappez, eſt la matiére même de ce Privilége qui n'a point de rapport au temps auquel on ſuppoſe que ce Privilége fut accordé. En effet, dans l'Acte dont il s'agit, Benoît *prie & admonete* l'Empereur Lothaire, qu'à l'exemple des Rois ſes Prédeceſſeurs, il conſerve au Monaſtére de Corbie *le pouvoir d'élire ſoi-même ſes Abbez:* Et dans ce même Acte il eſt encore dit que les Empereurs Lothaire & Louïs, avec Charles Roi de France, avoient adreſſé leurs *Commandemens* & leurs *Supplications* au Siége Apoſtolique, pour la confirmation de ces mêmes Priviléges. Or pour peu qu'on connoiſſe l'Hiſtoire de ce Siécle-là, on ſçait que les Empereurs avoient bien accoûtumé de *commander* aux Papes, mais qu'ils étoient fort éloignez de les *ſupplier*: qu'eux & les autres Princes regardoient l'élection des Abbez comme une choſe qui leur appartenoit de plein droit: Et que lors que les Empereurs ou les Rois de France ont voulu ou élire les Abbez, ou laiſſer aux Moines la

Monet. p. 391, 392.

la liberté de les élire eux-mêmes, ils n'ont jamais consulté les Papes, encore moins attendu leurs *Ordres*, ou imploré leur *Autorité*. Que l'on consulte tous les Défenseurs des Droits des Rois, & en particulier Baluze. Il dira qu'après le temps des Empereurs Lothaire & Louïs son Fils, *la pieté des Chrétiens commença à se tourner vers le Siége de Rome*; mais qu'auparavant *toute la disposition des Monastéres étoit au pouvoir des Princes, soit quand il étoit question d'élire les Abbez, soit quand il falloit donner ordre aux affaires des Monastéres.* Ainsi voilà déja une Preuve qui nous doit convaincre de la supposition de cet Acte. Mais parce que c'est uniquement de la Date que le P. Labbe a tiré ses preuves: c'est à l'examen de cette Date qu'il faut particuliérement s'arrêter.

Baluz. Not. ad Lupum Ferrar. p. 354. Vid. eund. ad Capit. Lud. Pii, & Caroli Calvi.

Elle porte que le Privilége fut *Donné le septiéme jour du mois d'Octobre, par Theophylacte Sous-secretaire du S. Siége Apostolique: Régnant nôtre Seigneur le très-pieux & toûjours Auguste Lothaire couronné de Dieu Grand*

Empereur, l'an XXXIX. tant de son Empire que de son Consulat; Et Louis son Fils, nouvel Empereur l'an VII. de son Empire, Indiction IV. Nous avons là-dessus plusieurs Remarques à faire, que nous allons proposer par ordre, en commençant par le *Jour du mois*, qui est la premiére chose qui se présente.

II. Si on conteste la vrai-semblance aux Hypothéses du P. Labbe, on ne peut pas nier, au moins, qu'elles n'ayent de l'uniformité. Benoît ne fut pas plûtôt affermi sur sa Chaire, que sans attendre une félicitation de la part d'Hincmar Archevêque de Rheims, il se hâte de lui écrire; & prévenant ses demandes, il lui accorde une chose qu'Hincmar avoit long tems sollicitée auprès des autres Papes, & toûjours inutilement. C'est l'hypothése du P. Labbe, comme nous l'avons vû ci-dessus. Voici un autre Exemple de cette debonnaireté de Benoît, selon les mêmes Hypothéses. A peine Benoît est-il affermi sur la Chaire

p. 386.

re Pontificale de Rome, qu'il pense à l'Abbaye de Corbie, de la même maniére qu'il avoit pensé à l'Archevêque de Rheims. Un autre Pape auroit d'abord songé aux affaires de sa maison; à celles de Rome, apparemment encore en desordre à cause de la longue vacance, ou du Schisme; à celles de l'Italie, & des lieux les plus voisins de son Siége; il auroit pensé aux Nonciatures; & à faire sçavoir aux Princes la nouvelle de son Elevation, ou plûtôt de son affermissement; Et quand même il auroit eû quelque penchant pour l'Abbaye de Corbie, il auroit, au moins, attendu que les Moines lui eussent présenté quelque Requête sur ce sujet. Mais Benoît ne s'arrête pas à ces menuës formalitez. Il est solemnellement consacré le Dimanche 29. de Septembre, selon la Chronologie d'Onuphre, que nous voulons bien supposer pour un moment; Et dès le Lundi de la Semaine suivante, c'est à dire, *le 7. d'Octobre*, il expédie un beau

Privilége pour l'Abbaye de Corbie, placée presque à l'extrémité de la France. Cette affaire interessoit la plûpart des Princes, & en particulier l'Empereur, par l'assistance duquel Benoît avoit triomphé de l'Antipape Anastase. Elle meritoit bien qu'on le consultât auparavant là-dessus, ou, au moins, qu'on le ménageât. Mais n'importe; Benoît surmonte tous ces obstacles, & dans l'espace de huit jours, il décide une affaire de la derniére importance, une affaire qui regardoit une Abbaye éloignée de trois cens lieuës, & qui plus est, sans en être même requis. Si quelqu'un peut se résoudre à le croire, on peut lui dire avec les Italiens, *Il credere è di cortesia.*

Mais que diront les Partisans de la Chronologie d'Onuphre, si on s'avise de la contester? Ils disent que *Leon IV. mourut le 17. de Juillet, & que Benoît lui succeda après 2. mois & 12. jours de vacance, ce qui tombe justement au 29. de Septembre qui se rencontre un Dimanche, jour auquel*

p. 385.

auquel les Ordinations & les Elections avoient accoûtumé de se faire. Le jour de la mort de Leon IV. est marqué au 17. *de Juillet*, par plusieurs Auteurs; je l'avouë. Mais il n'en est pas de même du temps de la *Vacance* du Siége. Blondel ne cite là-dessus que deux Auteurs, sçavoir Albert de Stade, & Matthieu de Westminster; Et il se trouve malheureusement qu'il n'y a rien de pareil dans les Exemplaires de ces deux Auteurs, dont Mr. de Spanheim s'est servi. Au lieu de cela l'Anastase MS. de la Bibliothéque du Roi, celui de la Bibliothéque du Cardinal Mazarin, Platine, & la Chronique de Nuremberg, disent que cette Vacance fut de 2. *mois* & 15. *jours*, lesquels étant ajoûtez au 17. *de Juillet*, feront tomber l'élection de Benoît au 3. *d'Octobre*, c'est à dire, *quatre jours* seulement avant l'Expédition du Privilége que nous examinons. Ce sera bien pis si l'on presse l'Autorité des Annales de Saint Bertin dont nos Adversaires prétendent tirer de grands avanta-

Sus p. 245.

 ges.

ges. Ces Annales disent que Leon mourut *le* 1. *d'Août*, à quoi si on ajoûte les 2. *mois & demi* de vacance, le Pontificat de Benoît ne commencera que vers le milieu du mois d'Octobre, c'est à dire, dix ou onze jours après la Date de ce Privilége. Si cette preuve ne paroît pas démonstrative, je ne sçai ce qu'on appelle *Démonstration*, en matiére de Chronologie.

III. Le Nom du Secretaire, qui est nommé dans la Date, nous fournit une autre Preuve, pour en reconnoître la Supposition; & une Preuve qui fait voir que le fourbe qui a ajoûté cette Date au corps de l'Acte, étoit un fort mal habile homme. A la fin de l'Acte, suivant l'Edition de Dachery, le Secretaire qui l'a écrit, est appellé THEODORIC; (*scriptum per manum Theodorici Scriniarii R. E. in mense Octobrio*) mais dans la Date qui y a été ajoutée il est parlé d'un autre Secretaire nommé THEOPHYLACTE. (*Datum Nonas Octubrias per manum Theo-*

Theophylacti Secundicerii S. Sedis Apostolicæ.)

Comme le premier de ces Secretaires porte le titre de *Scriniarius*, & le second celui de *Secundicerius*, on a voulu apparemment nous faire juger que *Theodoric*, en qualité de Secretaire d'un plus bas ordre, a *écrit* de sa propre main, cet Acte, sous la direction, ou l'inspection de *Theophylacte* Secretaire d'un rang plus élevé, qui le *donna*, ou l'expédia. Mais c'est cela même qui nous découvre l'imposture; à cause que le titre de *Scriniarius*, qui est donné au premier, & celui de *Secundicerius*, qui est donné au second, ne désignent qu'une même Charge que nous avons exprimée par le Nom de *Sous-secretaire*. Dans la Collection des Conciles, nous trouvons une Lettre de Paschal I. écrite en l'an 817. dont le Secretaire est appellé *Theophylactus Notarius & Scriniarius.* Apparemment c'est de cette Lettre de Paschal, ou de quelque autre semblable, que le fourbe dont nous par-

Concil. Tom. VIII. in Append.

parlons, a tiré son *Theophylacte*, qu'il a trouvé avoir été Secretaire des Papes environ le tems dont il s'agissoit. Quoi qu'il en soit, on voit que le titre de *Scriniarius*, qui est donné à *Theodoric*, dans le Privilége de Corbie, est mis comme synonyme à celui de *Notarius*, dans la Lettre de Paschal I. C'est aussi ce que nous avons remarqué du titre de *Secundicerius*, qui est donné à *Theophylacte*. Gregoire I. dans une de ses Lettres, dit qu'*il l'a dictée au Notaire Paterius*, lequel il appelle *Secundicerius* dans une autre Lettre: Et Sigebert appelle le même Paterius *Romanæ Ecclesiæ Notarium & Secundicerium*. Il est donc visible que les titres de *Scriniarius*, *Notarius*, *Secundicerius*, ne sont que trois mots differens qui désignent une même Charge, sçavoir celle de *Sous-secretaire*; Et je ne croi pas que Mabillon le desavouë.

Greg. Ep. Lib. IV. Epist. 25. Lib. IX. Epist. 24. Sigebert. Lib. de viris illust. c. 21.

IV. Il faut encore sçavoir que les Actes semblables à celui dont il s'agit, étoient nuls, s'ils n'étoient signez que par le *Secundicerius*, ou *Sous-*

Sous-secretaire. Pour les rendre valables, il faloit suivant la Remarque du P. Mabillon, que ces Actes écrits par un *Sous-secretaire*, fussent confirmez par le sein, ou par le seau du *Chancelier*, *Bibliothécaire*, ou *Primicerius*. Cela a été ainsi observé dans le Privilége qu'on prétend avoir été accordé, par le même Benoît III. à l'Abbaye de S. Denys, & dont nous avons déja parlé. C'est encore ce que l'on voit dans plusieurs Actes de Sergius I. de Paschal I. de Nicolas I. & de divers autres rapportez par Mabillon, & dans les Tomes des Conciles. Le Privilége que nous examinons, est le seul de cette nature, qui n'est souscrit que par un Sous-Secretaire. D'où je conclus, comme dans l'Article précédent, que celui qui a écrit cette Date, étoit un fourbe, & un fourbe fort mal habile, puis qu'il ignoroit les formalitez les plus communes, & les plus essentielles de la Daterie de Rome.

Mabil. De re Diplom. Lib. I. c. 13. & Lib. V. à pag. 436.

Sus. p. 280. N. 8.

V. Continuons l'Examen de

cette Date. Elle porte que le Privilége fut expédié *du Régne de l'Empereur Lothaire.* Cela est évidemment faux. Car *le septiéme d'Octobre*, Lothaire avoit renoncé à l'Empire, & qui plus est, étoit déja mort. D'ailleurs le Continuateur d'Adon de Vienne, dit expressément que Benoît ne fut Pape qu'après la mort de Lothaire. On répond que cela est vrai; mais qu'*on ne pouvoit pas en avoir si-tôt reçû la nouvelle à Rome*, à cause que Lothaire n'étoit mort que depuis le 28. ou le 29. du mois précédent, & qu'il n'avoit renoncé à l'Empire que le 22. du même mois de Septembre, selon le témoignage des Annales de S. Bertin. Cette réponse paroît solide; mais elle n'est pas sans réplique. Car outre qu'*il ne semble pas qu'on puisse conclurre nécessairement, des Annales de S. Bertin, que Lothaire ayant renoncé à l'Empire, se soit fait Moine le 22. de Septembre*, suivant la Remarque du P. Labbe, que nous avons déja rapportée; Ces Annales de S. Bertin

Labb. Joh. Pap. Cenotaph. ad An. 855.

Sus p. 214.

p. 388. 389. 458. 459.

tin font un des Livres dont Blondel & le P. Labbe rejettent aussi souvent l'autorité. Nous avons vû qu'ils l'abandonnent lors qu'il s'agit d'établir l'année du commencement de Gregoire IV. & le jour de la mort de Sergius II. de même que celui de la mort de Leon IV. Et nous allons voir la même chose, à l'article suivant, lors que nous parlerons des années de l'Empire de Louïs II. Pourquoi donc veulent-ils nous obliger à nous en rapporter à ces Annales, lors qu'il s'agit de la Retraite de Lothaire? D'ailleurs cet Ouvrage a été imprimé, suivant le témoignage de Du Chesne, sur un Exemplaire écrit par Heribert Rosweide, & envoyé par Jean Bolland, l'un & l'autre Jesuites, c'est à dire, membres d'une Societé qui est en possession de corrompre & falsifier les Livres qui passent par ses mains, comme nous l'avons prouvé au sujet de l'impression d'Anastase. Enfin les autres Chronologistes,

Du Chesne Scrip. Franc. Tom. III. p. 387.

logistes, dont le nombre est considerable, ne nomment ni le jour, ni le mois auquel Lothaire prit l'habit de Moine, ni ne le désignent par aucun Caractére Chronologique : Et il y en a plusieurs, du nombre desquels est Mezerai, qui disent que Lothaire renonça à l'Empire & au Siécle, *quelques mois* avant sa mort. Blondel paroît avoir donné dans cette pensée, malgré lui-même, & malgré ses Annales de S. Bertin : Car sur ce que Sigebert a écrit que Benoît avoit été *rétabli par les Ambassadeurs de Lothaire*; Blondel parle de cette sorte : *Je ne nie pas que Lothaire n'ait pû recevoir des Députez de Rome, & qu'il n'ait pû envoïer ses Ambassadeurs pour examiner l'affaire de Benoît; Mais je ne croi pas que Lothaire caché dans sa Retraite de Prom, ait rien apris de ces desordres de Rome.* Si Blondel a jugé que Lothaire pouvoit recevoir des Députez de Rome, & y envoïer des Ambassadeurs, il n'a donc pas crû que la retraite de cet Empereur, ne précéda sa mort que de quel-

Regino; Annal. Fuldenses; Lambert. Schaffn. Otto Frising; Marianus; Sigebertus; Conrad. Ursper- gensis; Goth. Viterb; Martinus Polonus; Huldricus Mutius &c. Mezerai Abregé Chronol. de l'Hist. de France. Tom. I. Et. Liv. I. de sa p. 387. 403.

ques

ques jours seulement. Car il auroit été, si-non impossible, au moins très-difficile de recevoir des Députez de Rome, & d'y envoïer des Ambassadeurs en si peu de tems. D'ailleurs si Lothaire n'a vécu que six jours, en tout, dans ce Monastére, & si avant que d'y entrer il étoit déja *attaqué d'une maladie désesperée*, comme disent les Annales de S. Bertin, tout le monde ne comprend-il pas, sans le discours de Blondel, que pendant ces six jours, Lothaire, au lieu de s'embarasser des affaires du Siécle, ne pensa qu'à se préparer à la mort. Or si l'on supose une fois que la Retraite de Lothaire soit arrivée un tems considérable avant la fin de Septembre; la réponse qu'on allégue n'a plus aucune force. Car il est clair que dès le moment de cette Retraite, Lothaire fut censé mort *civilement*, comme on parle, & qu'ainsi il ne devoit plus paroître dans aucun Acte, en qualité d'Empereur. C'est donc une vaine défaite de dire que *la nouvelle de sa mort ne pouvoit*

grande Histoire, p. 549. Blond. Anacr. Tab. Chron. An. 855. Not. marg.

pas encore être arrivée à Rome le septiéme d'Octobre; puis quand même cela seroit vrai de sa mort *naturelle* qui n'arriva que le 28. ou le 29. de Septembre, il étoit, au moins impossible qu'on ignorât sa mort *civile*, arrivée un tems considerable auparavant; ce qui est absolument la même chose dans l'affaire dont il s'agit. Mais quand on voudroit, à toute force, suivre, en cette rencontre, la Chronologie des Annales de S. Bertin, on n'a qu'à conter, on trouvera que depuis *le 22. de Septembre*, que Lothaire entra dans le Monastére, jusqu'au 7. *d'Octobre*, jour de la Date du Privilége, il y a quinze jours complets. Or bien que ce tems soit fort court, on juge pourtant bien qu'il y en avoit assez, en usant d'une grande diligence, pour faire porter du Diocése de Tréves à Rome, une nouvelle aussi importante que celle de la Retraite de Lothaire. Ainsi l'excuse que l'on allégue est sans fondement, même à prendre les choses à toute rigueur, & nôtre Preuve de Falsifications;

p. 387. 388.

tions, subsiste dans toute sa force, de même que les précédentes.

Si on joint ensemble toutes ces Preuves, je ne pense pas qu'il y ait aucun Lecteur judicieux & équitable, qui ne demeure d'accord de la suposition du Privilége de Corbie, ou, au moins, de la suposition de la Date qu'on nous objecte. Cependant on doit prendre garde que cette Conclusion ne nous est pas absolument nécessaire, quoi qu'elle nous soit fort avantageuse. A la rigueur, c'est assez pour nous que de faire voir *l'incertitude* de cette Date; Et c'est uniquement pour cela que nous allons ajoûter les Remarques suivantes.

VI. Je ne prétens point former de difficulté sur le jour auquel M. Blondel a mis la mort de Louis le Debonnaire. Je conviens qu'il mourut en l'Année qui avoit III. pour Indiction, c'est à dire, en l'An DCCCXL. de JESUS CHRIST, le Dimanche 20. de Juin, un mois & demi après une Eclipse de Soleil qui arriva le Mécredi 5. de May, veille de l'*Ascension de Notre Seigneur.*

p. 391.

gneur. Tous ces Caractéres sont exprimez dans les Anciens Chronologistes : Ainsi ce seroit mal à propos qu'on s'aviseroit de les contester.

Je conviens encore que son Fils Lothaire mourut à la fin de Septembre de l'An DCCCLV. de JESUS CHRIST quoi que la chose ne soit pas également certaine. A la verité Reginon & Marianus disent que ce fut le 29. de Septembre en l'An DCCCLV. Mais les Annales de S. Bertin disent que ce fut le 28. du même mois. Les Annales de Fulde marquent le 26. & Mezerai le 25. (*a*) D'autres se contentent de marquer l'année de la mort de Lothaire, & le lieu de sa Retraite, mais sans marquer le jour, ni le mois soit de sa Retraite, soit de sa Mort. Il y en a, enfin, qui semblent renvoyer à l'An DCCCLVI. la mort de Lothaire, à qui ils donnent 15. ans entiers de Régne à commencer à l'An DCCCXLI. C'est ce que M. (*b*) Congnart s'est efforcé de prouver contre M. Blondel, par l'autorité d'un

(a) *Ado Viennensis; Lamb. Schaffnab; Sigebertus; Conrad. Urspergensis; Chron. Aquitaniæ; Chron. Leodiense, &c.*

(b) *Congnart Traité contre Blondel, p.* 101. *& suiv.*

p. 389. 390.

d'un(*a*) assez grand nombre d'Auteurs. Néanmoins j'aime mieux suivre l'opinion commune que M. de Launoi s'est attaché à démontrer par les Auteurs de ce Siécle-là, & du suivant, dans une (*b*) Lettre qu'il écrivit à M. le Tellier, depuis Archevêque de Rheims.

Je conviens, enfin, que l'An IV. de Louïs le Debonnaire, c'est-à-dire, l'An DCCCXVII. de JESUS CHRIST, les Etats étant assemblez à Aix-la-Chapelle, Louïs le Debonnaire associa à l'Empire son Fils Lothaire, mais sans aucune intervention du Pape, ce qu'il est à propos de remarquer. De sorte que si l'on commence à conter de là, les années de l'Empire de Lothaire; *l'An XXXIX* dont parle la Date du Privilége conviendra avec l'An DCCCLV. de JESUS CHRIST, comme le veut le P. Labbe. Et afin d'accorder au P. Labbe tout ce qu'il peut raisonnablement souhaiter, je veux bien encore avouër que cette maniére de conter les Années de l'Empire de

(a) *Chron. S. Gall; Chron. Saxonia; Herman. Contractus; Gothof. Viterbiensis; M. Chron. Belgicum; Matth. Westmonast; Phil. Bergomas; &c.*

(b) *Laun. Part. IV. Ep. ad Carol. Maur. Tellerium p. 14. 15. Edit. 1. p. 404. 394. 395.*

de Lothaire, ou cette Epoque de Lothaire, se trouve conforme à celle qui se voit dans les Actes de deux Synodes de Rome, l'un sous Eugéne II. & l'autre sous Leon IV. qu'Holstenius a publiez. Car dans le premier l'An de JESUS CHRIST DCCCXXVI. *Indiction IV.* concourt avec *l'An X. de Lothaire nouvel Empereur*; Et dans l'autre, l'An DCCCLIII. finissant avec *l'An XXXVII. de Lothaire*, ce qui ne peut être qu'en suposant l'An DCCCXVII. pour l'An premier de Lothaire.

Mais l'Epoque emploïée dans les Actes de ces deux Synodes, semble avoir été prise, par erreur, de la (*a*) Lettre de Charles le Chauve à Jean VIII. ou IX. qui se trouve dans les Oeuvres d'Hincmar Archevêque de Rheims, publiées par le Jesuite Sirmond. Car au reste, ce n'étoit point la forme de la Cour de Rome, de conter les Années des Empereurs, du tems qu'ils avoient été associez à l'Empire par leurs Peres; mais seulement ou du tems qu'ils étoient devenus

(a) *Hincmar Oper. T. II. p.* 779. *Holst. Collect. Rom. P. II. p.* 2.

venus Empereurs en Chef, ou du tems qu'ils avoient été couronnez par les Papes. C'est ce que les Papes ont constamment pratiqué dans la suite: Et pour ce qui regarde, en particulier, Lothaire dont il s'agit, ces deux maniéres dont nous venons de parler, sont celles dont l'usage est pour ainsi dire régnant, sélon la Remarque du (a) P. Labbe. Baronius a suivi la premiére qui se trouve dans tous les Actes, & dans toutes les Patentes de Lothaire même, qui est de conter les Années de son Empire, du tems qu'il succéda à son Pere; Et la seconde est plus conforme à l'usage de la Cour de Rome, dont nous venons de parler. Or comme il s'agit d'une Bulle d'un Pape, on ne doit pas croire que l'on ait emploïé d'autre Epoque que celle-ci, suivant laquelle l'An DCCCLV. de JESUS CHRIST, ne seroit que l'An XXXIII. de l'Empire de Lothaire, & non pas l'An XXXIX. comme dit la Date du Privilége. C'est donc avec raison que cette

(a) *Labb. Cenotaph. Prob.* 9. p. 396.

Date nous eſt ſuſpecte, puis qu'elle n'eſt point conforme à l'uſage de la Cour de Rome.

VII. Pour ce qui eſt des *Années du Conſulat* de Lothaire, qui marchent d'un même pas avec les Années de ſon Empire, à conter du tems qu'il fut aſſocié par ſon Pere, & pluſieurs années avant qu'il fut couronné par le Pape Paſchal I. c'eſt une choſe aſſez rare, & que l'on ne voit guéres pratiquée que dans quelques piéces ſuſpectes, comme dans un Privilége accordé par le même Benoît III. à l'Abbaye de S. Denys. La Date porte qu'il a été *expedié par Megiſtus, Evêque & Bibliothécaire, l'onziéme de Mai, étant Empereur Nôtre Seigneur Très-pieux, toujours Auguſte,* (a) *couronné de Dieu Grand Empereur, l'An VIII. de ſon Conſulat, Indiction VII.* Mais nous avons (*b*) montré ci-deſſus, que c'eſt un Privilége ſupoſé; Et il ne faut que le lire pour y découvrir les fourberies des Moines. Ce qui fait que je ne ſçaurois aſſez m'étonner comment Blondel a pû ſe reſoudre à en faire une Preu-

(a) *Le Nom de Louïs manque de même que l'année de ſon Empire.*

(b) *Sus p.* 280. *N.* 8.

Preuve dans sa Table Chronologique. Car je ne pense pas qu'on puisse produire aucune Piéce légitime où les Epoques du Consulat de Lothaire & de Louïs conviennent avec le tems de leur Association à l'Empire.

VIII. *L'année VII. de l'Empire de Louïs*, est encore un caractére fort incertain. Pour faire tomber cette Année en l'An DCCCLV. il faut mettre la premiére en l'An DCCCXLIX. comme font M. Blondel & le P. Labbe, fondez sur les actes d'un Synode de Rome, où *l'An XXXVII. de Lothaire*, & *l'An V. de Louïs*, sont employez pour désigner l'An DCCCLIII de JESUS CHRIST. Mais les Annales de Bertin, le grand appui du P. Labbe, disent que ce fut seulement en l'An DCCCL. que Louïs fut associé à l'Empire, & couronné Empereur, comme M. Blondel l'avouë. Cela peut être confirmé par l'Assemblée de Pavie, tenuë, comme disent les Actes, *l'An VI. de l'Empire de Louis*; (a) *Indiction IV.* Or Louïs aïant été couronné

Q 5

(a) Concil. Tom. VII. col. 78. Ed. Labb. p. 392. 393.

né l'An DCCCL. à Pâque ou environ ; la *VI. Année* de Louïs s'étende depuis Pâque de l'An DCCCLV. jusqu'à Pâque de l'An DCCCLVI. avant laquelle, sçavoir au mois de Février, fut tenuë l'Assemblée de Pavie. D'où il s'ensuit que *l'An VII. de Louïs*, dont parle l'Acte de Corbie, commence, pour le plûtôt, à Pâque de l'An DCCCLVI. De sorte que s'il s'en falloit tenir à cette Date, il faudroit dire que le Privilége de Corbie fut *donné au mois d'Octobre* de cette Année DCCCLVI. qui étoit *l'An VII. de Louïs*, & peu après l'élection de Benoît, selon nôtre conte. Cependant on doit sçavoir que Mezerai commence à conter les Années de Louïs, seulement de l'An DCCCLII. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de certain dans ce Caractére.

IX. Il ne nous reste plus qu'à parler du Caractére des *Indictions* qui devroit être la Regle des autres, & qui néanmoins peut facilement nous faire tomber dans l'erreur, soit à cause du mauvais usage qu'en ont fait les Faussaires, soit à cause de la di-

p. 397.

diverse maniére dont il a été employé dans les Actes légitimes.

Il est certain que l'ignorance de ceux qui se sont mêlez de fabriquer des Piéces fausses, a été souvent assez grande sur cette matiére. Nous avons vû, ci-dessus, une Bulle attribuée à Innocent III. déclarée fausse par une Sentence Juridique, à cause de la fausseté de l'Indiction. Nous avons vû encore que les Sçavans ont apperçû, par la même Regle, la supposition de la Bulle de Benoît III. qui contient les Priviléges de l'Abbaye de S. Denys. Le (a) P. Mabillon a produit divers autres Exemples. En parlant d'une Bulle de Jean V. il dit qu'*il ne sçait si le Notaire a marqué l'Indiction comme il faut*. Au sujet d'une de Sergius I. il parle de cette sorte : *Le Scribe de la Copie que j'ai, n'a pas pû lire l'Année du Pontificat, mais il a marqué l'Indiction II. au lieu que dans les Exemplaires imprimez c'est l'Indiction XI.* Touchant une autre de Jean VIII. il reconnoît que *ce Privilége de Jean VIII. en faveur de l'Eglise de Pavie, doit*

Sus p. 279. *f.* *N.* 5.

Sus p. 286. *N.* 8.

(a) *Mabillon, de re Diplomaticâ. Lib. V. p.* 436.

doit être corrigé, dans le Nombre des Années de l'Empereur & de l'Indiction. Il prétend ailleurs qu'*une clause d'une Bulle de Paschal I.* à Bernard Archevêque de Vienne *doit* aussi *être corrigée*, & qu'au lieu de *l'An III.* du Patriciat de Louïs, il faut lire *l'An IV.* Ce dernier Exemple ne regarde pas proprement l'Indiction : Mais le P. Labbe examinant *la Date* d'une (*a*) Lettre d'Eugéne II. au même Bernard Archevêque de Vienne, dit que c'est une *Fausse Indiction*, & une *Fausse Année*; A quoi on peut ajoûter (*b*) le doute où il est *si les Patentes de Louïs le Debonnaire, pour le Monastére de Sainte Christine, sont exemptes de faute.*

(a) *Concil. T. VIII. col.* 1869. 1870.

(b) *Capitul. T. II. p.* 398. 394.

L'autre chose qui rend le caractére des Indictions fort incertain, dans les trois ou quatre derniers mois de l'Année, c'est que les uns commencent à les conter depuis le 1. de Janvier, les autres depuis le 24. de Septembre précédent, & les autres depuis le 1. du même mois de Septembre. Originairement elles commençoient au 24. de

de Septembre : Mais dans le VI. Siécle, les Grecs les avancérent, pour leur commodité, jusqu'au 1. de Septembre où commençoit leur Année ; Et, par la même raison, les Papes les retardent jusqu'au 1. de Janvier où commençoit l'Année Romaine. Ainsi depuis le 1. ou le 24. de Septembre jusqu'au 1. de Janvier suivant, l'Indiction Romaine est moindre d'unité, que la Gréque. L'Indiction III. finissant, selon les Romains, est la IV. déja commencée selon les Grecs.

Cette difference n'est pas malaisée à entendre. Mais ce qui fait la difficulté, c'est que les Papes & nos Empereurs ne se sont pas tellement fixez à l'une de ces Méthodes, qu'ils ne se soient quelquefois servis de l'autre. Par exemple, l'An DCCCXXXIII. au mois d'Octobre, Louïs le Debonnaire & Charles le Chauve, ont datté suivant l'Indiction Romaine, comme M. Du Cange & le P. Mabillon l'ont observé. Le (a) P. Pagi a même produit deux Exemples par

(a) Pagi Differt. hypat. Part. II. cap. 15.

An. 548. Et Part. III. cap. 2. sub fin. Anast. in Zachar. p. 75. Edit. Regia.

par où il paroît que cela étoit établi dans la France Méridionale dès le milieu ou à la fin du VI. Siécle : Et Anastase nous en fournit un, qui est sans replique, pour le milieu du VIII. Siécle. Car il dit que Luitprand Roi des Lombards, n'aïant pû se rendre Maître de la personne de Trasimond Duc de Spolete, qui s'étoit enfermé dans Rome, *se retira dans son Palais, au mois d'Août en l'Indiction VII.* Après quoi Trasimon rentra dans sa Duché de Spolete, (a) par l'assistance des Romains *au mois de Décembre de la même Indiction.* D'où il s'ensuit necessairement, que dans le mois de Septembre qui se trouva entre les mois d'*Août* & de *Décembre*, dont parle Anastase, on n'avoit pas commencé de conter une nouvelle Indiction, laquelle par cette raison, ne commença qu'au mois de Janvier suivant. Enfin le même usage, qui étoit commun en Italie & en France, avoit passé jusqu'en Angleterre. (b) L'Acte de la Donation d'Ethelwulphe, dont nous parlerons au Chapitre suivant,

(a) C'étoit l'an de Jesus Christ, 739.

(b) Ingulph. Hist. p. 17. Edit. 1684.

p. 524.

suivant, est datté du mois de *Novembre l'An DCCCLV. de l'Incarnation du Seigneur, Indiction III.* Et par conséquent c'étoit une Indiction Romaine.

Apliquons cette Remarque à nôtre sujet. Le Privilége de Corbie que nous examinons, porte qu'il a été donné en l'*Indiction IV. le septiéme d'Octobre.* Si c'est une Indiction Gréque, elle marque l'An DCCCLV. comme le veut le P. Labbe: Mais si c'est une Indiction Romaine, elle ne signifie que l'An DCCCLVI. Or je demande, de bonne foi, lequel de ces deux partis paroît le plus raisonnable? N'y a-t-il pas, pour le moins, autant de probabilité à dire qu'un Pape a daté suivant l'Indiction Romaine, qu'à dire qu'il a suivi l'Indiction Gréque: Et cela étant, ne peut-on pas raporter vrai-semblablement ce caractére, de même que le précédent, au mois d'Octobre de l'An DCCCLVI. auquel tems Benoît étoit déja Pape, selon nous? Au fond, nos derniéres Remarques ne sont qu'une surabondance

p. 393.

dance de droit; Car nous avons clairement prouvé, ci-devant, que ce Privilége de Corbie est un Acte faux & suposé; incapable, par consequent, de faire Preuve.

CHAPITRE VII.

Derniére Objection tirée de ce que la Papesse n'a rien fait de mémorable.

CEtte Objection n'est pas, dans le fond, fort considérable. Néanmoins parce que le P. Labbe, & quelques autres ont prétendu s'en prévaloir pour rejetter l'Histoire de la Papesse, il n'est pas juste de la négliger tout à fait: Et comme elle a une grande liaison avec la Chronologie, on a crû ne pouvoir la mieux placer qu'ici.

On dit donc que s'il est vrai que la Papesse ait jamais été, comme nous le soûtenons, c'est une chose étonnante, que pendant *deux ans* qu'elle a occupé le Siége de Rome, elle n'ait absolument rien fait; qu'elle n'ait écrit aucune Lettre,

accordé aucun Privilége, ni donné aucune Bulle : qu'étant ſçavante, comme elle étoit, & aïant été aparemment conſultée, elle n'ait fait aucune Réponſe : qu'aucun Empereur, qu'aucun Roi n'ait rien fait qui ait eû quelque relation avec elle : En un mot, qu'aucun évenement remarquable de ce tems-là, n'ait été raporté par les Hiſtoriens, au Pontificat de cette Papeſſe.

Cela eſt d'autant plus ſurprenant qu'il eſt arrivé des choſes fort mémorables dans le tems où nous plaçons la Papeſſe. Le Synode de Valence, ſur la matiére de la Grace & de la Prédeſtination : L'Aſſemblée de Pavie, peu de tems après : Le Voïage que l'Empereur Lothaire ou Louïs ſon Fils firent à Rome, ſur un faux bruit qu'on vouloit livrer cette Ville aux Grecs : La Donation d'Ethelwulphe, Roi d'Angleterre, en faveur du Siége de Rome : La Retraite de l'Empereur Lothaire dans le Monaſtére de Prom, ſa mort, & l'élevation de ſon Fils Louïs : L'Inonda-

ondation du Tibre, des Tremblemens de Terre, & divers autres Prodiges: La mort de Raban Archevêque de Mayence : La Ligue de Louïs Roi de Germanie avec l'Empereur Louïs son Néveu, contre son Frere Charles le Chauve Roi de France. Diverses guerres que le même Louïs Roi de Germanie, eut contre les Peuples de la Sclavonie, de la Dalmatie, & de la Bohême. Les ravages des Barbares, les divisions intestines, les Conspirations, les meurtres, les rapines dont la France fut travaillée; Et je ne sçai combien d'autres évenemens mémorables, dans pas un desquels on ne voit pas que la Papesse se soit trouvé interessée, en quelque façon que ce soit.

J'avouë que toutes ces choses, ou, au moins, la plûpart se sont passées dans le tems que nous assignons à Jeanne. J'avouë encore qu'il ne paroît point par la lecture des Historiens, que Jeanne ait pris aucun intérêt à ces affaires. Mais cela n'empêche pas que Jeanne n'occupât alors le Siége de Rome ;

Et

Et deux ou trois Remarques suffiront pour rendre raison du silence des Historiens.

I. Premiérement la maniére scandaleuse dont cette Femme mourut, nous donne un légitime sujet de croire, que pendant son Pontificat, elle s'adonna plûtôt à ses plaisirs particuliers, qu'aux affaires publiques & générales. (a) Thierri de Niem dit que dès qu'elle fut élûë Pape, elle se laissa tellement *gagner aux richesses & à l'oisiveté qu'il ne lui fut pas possible de se contenir.* Ainsi on ne doit pas être surpris si s'étant d'abord plongée dans la mollesse & dans l'oisiveté, à l'exemple de plusieurs Papes ses Prédécesseurs, on ne la voit point paroître dans les guerres, dans les intrigues, & dans les autres affaires générales ou de l'Eglise, ou des Etats. Nicolas I. a été un Pape fort remuant; & qui a bien fait parler de lui dans le monde. Selon nos Adversaires il fut élu au mois d'Avril de l'An 858. Cependant les premiers Actes que l'on ait de lui, sont du mois de Sep-

(a) *Theod. Niem. Lib. de Privil. & Jurib. Imperii.*

tembre de l'An 859. Si donc un Pape auſſi actif & entreprenant qu'étoit Nicolas I. a été pourtant un an & demi ou environ, ſans paroître dans aucune affaire importante; doit-on être ſurpris qu'une Femme du caractére de la Papeſſe, ait été un peu plus de deux ans ſans prendre part à ce qui ſe paſſoit dans l'Europe?

II. D'ailleurs, quand même Jeanne auroit été intereſſée dans quelqu'un de ces grands évenemens, il étoit difficile que nous en euſſions connoiſſance, à cauſe que tous les évenemens de ce tems-là, ont été raportez ou au Pontificat de Leon, ou au Pontificat de Benoît, quoi que quelques-uns ſoient véritablement arrivez ſous le Pontificat de Jeanne. Déja ceux qui, de propos déliberé, ont ômis la Papeſſe, ſe ſont trouvé forcez, bon gré malgré qu'ils en euſſent, de raporter ces évenemens ou au Pontificat de Leon, ou à celui de Benoît: Et ceux-là même qui ont parlé de la Papeſſe, n'ont pas laiſſé de faire la même choſe, parce qu'ils ont crû

p. 481.

crû que le Pontificat de Jeanne ne devoit pas entrer en ligne de conte. Sigebert, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, Antonin Archevêque de Florence, & Wernier Rolewinck, s'expliquent là-dessus, d'une maniére assez claire, lors qu'ils disent que Jeanne *ne fait pas nombre*, ou qu'*on ne la conte point entre les Papes, tant à cause de son sexe, que pour la honte d'une telle action.* Ainsi non seulement ceux qui n'ont rien dit de la Papesse, mais même ceux qui en ont parlé, ont été obligez, par les raisons que l'on vient de dire, de raporter au tems de Leon ou de Benoît, tout ce qui s'est passé dans les deux années du Pontificat de Jeanne.

C'est ainsi qu'Anastase *attribuë à Etienne V.* beaucoup de choses *qu'il faut raporter à Leon* III. son Prédécesseur, comme nous avons vû ci-dessus, que Baronius le confesse. Suffridus Pierre, dans ses Notes sur Martin le Polonois, dit que *son principal Manuscrit ne fait aucune mention d'Etienne* VI. *& raporte à Boniface son Prédécesseur ce qui se lit*

Sus p. 236. *f.* *Suffridus Petr. Annot. ad Mart. ad Pontif.* 119.

p. 482.

& dans les autres Manuscrits & dans l'imprimé, touchant l'étrange traitement qui fut fait au corps de Formose. Le même Suffridus assûre que *dans son Manuscrit on ne trouve point que* Jean IX. *ait rien fait*, & que *ce que les autres Exemplaires lui attribuent* d'avoir fait condamner dans un Synode, tout ce qu'Etienne avoit fait faire contre Formose, *ce Manuscrit le raporte à Theodore Prédécesseur de Jean*. De même, Aubert le Mire, dans ses Corrections sur Sigebert, prétend qu'on raconte de Jean XIII. *ce que Baronius recite de Jean XII.* On ne doit donc pas trouver étrange que les Historiens aïent raporté à Leon IV. ou à Benoît III. ce qui, dans la verité, auroit dû être attribué à Jeanne, si par les Decrets des Papes suivans, il n'avoit été ordonné d'effacer cette Jeanne du Catalogue des Pontifes de Rome.

Id. ad Pont. 221.

(a) *Miraus Castig. in Sigebert. ad Ann.* 963.

Cette supposition paroîtra plus vrai-semblable encore; si on considére les varietez qui se rencontrent dans les Histoires, touchant quelques-uns de ces évenemens. Si tous

tous les Historiens avoient agi de concert, ils auroient, sans doute, raporté au Pontificat de Leon tout ce qui étoit arrivé pendant la premiére des deux années qu'avoit duré celui de Jeanne, & au Pontificat de Benoît, ce qui s'étoit passé pendant la seconde année de la même Jeanne. Il y a même aparence que ce partage étant naturel & commode, le plus grand nombre des Historiens l'ont effectivement observé. Mais tous les Auteurs n'ont pas eû les mêmes vûës, ou la même exactitude. Il y a des évènemens dont le teme précis est certain, mais que l'on n'a pas laissé de raporter, & au tems de Leon & à celui de Benoît. Le Synode de Valence, par exemple, fut tenu l'An DCCCLV. au mois de Janvier, c'est-à-dire, dans la premiére année de Jeanne. Il étoit donc de la prudence de le raporter au tems de Leon, comme font les derniers Historiens. Cependant *jusqu'au* commencement de ce Siécle, *le titre* de ce Concile portoit qu'il avoit été tenu *sous Benoît.*

C'eſt l'aveu de Binius qu'on peut voir non ſeulement dans l'Edition des Conciles qui a été faite à (*a*) Cologne, mais auſſi dans les deux Editions de (*b*) Paris.

(a) *Concil. Edit. Colon.* 1606. *T. III. p.* 655

(b) *Edit. Regia, Pariſ.* 1644. *T. XXI. p.* 699. *Ed. Labb. Pariſ.* 1671 *T. VIII. p.* 146.

Il y en d'autres dont on a rendu le temps incertain, à meſure qu'on les a rapportez au Pontificat de l'un ou de l'autre de ces deux Papes, comme le Synode de Pavie aſſemblé par l'ordre de l'Empereur Louïs fils de Lothaire. M. Blondel le rapporte tantôt à *l'An DCCCLIV. Indiction II.* Et tantôt à *l'An DCCCLV. Indiction III.* Le P. Labbe à ce dernier, je veux dire *à l'An DCCCLV. au temps du Pape Leon IV.* Mais les Actes du Concile ſont contraires à l'un & à l'autre. Car d'une part ils marquent *l'An DCCCLIII.* & de l'autre, ces mêmes Actes ajoûtent, tout d'une ſuite, que ce fut *l'An VI. de l'Empire de Louïs, en l'Indiction IV.* ce qui ne peut ſignifier que l'An DCCCLVI. auquel temps on veut que Benoît occupât déja le Siége de Rome. C'eſt à l'occaſion

Blond. Anacr. in Tab.

Concil. T. VIII. col. 146.

Ibid. col. 78.

p. 483. 455.

ſion de ce *Synode* ou de cette *Aſſemblée* que le P. Labbe dit, que *ſoit* qu'il n'y en ait eû qu'*une*, *ſoit* qu'il y en ait eû *pluſieurs*, *tout le monde convient qu'il y a quelques marques de temps qui ont été corrompuës.* Il a raiſon dans le fond, mais il n'a garde d'en dire la cauſe.

Labb. Cenotaph. in Tab. An. 850.

La Donation d'Ethelwulphe nous fournit un pareil Exemple, que le Lecteur trouvera bon que nous examinions plus en détail, à cauſe que c'eſt un évenement memorable. Anaſtaſe dit que *du temps du Pape Benoît, un Roi des Saxons, ayant quitté ſes affaires & ſon Royaume, alla faire un voyage à Rome par dévotion*; qu'*à la priére de Benoît il fit divers preſens à l'Egliſe de S. Pierre, au Clergé & au Peuple de Rome*; & qu'*étant de retour en ſon Royaume, il y mourut peu de jours après.* Cette derniére particularité rend ſuſpecte la foi ou l'exactitude d'Anaſtaſe. Car il eſt conſtant qu'Ethelwulphe (*a*) vécut deux ans après ce voyage, &

*Anaſt. in vitâ Benedicti p.*206.*f.* 207. *Ed. Reg.*

(a) *Aſſerius*; *Du Cheſne*, &c. *p.* 484.

(b) & (b) qu'il mourut environ l'An DCCCLVII. Mais ce qui regarde la Question presente, c'est que d'autres Historiens disent que ce voyage d'Ethelwulphe se fit *du temps du Pape Leon.* (c) Ingulphe Abbé de Croiland en Angleterre, *homme grand & célébre*, comme disent ceux qui l'ont fait imprimer, & qui fut pendant sa vie Secretaire de Guillaume dit *le Conquerant*, Ingulphe, dis-je, avec quelques étrangers, comme (d) Vincent de Beauvais, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, (e) Antonin Archevêque de Florence, (f) Polydore Virgile, Baronius, & Ciaconius, le disent ainsi. Mais plusieurs autres ne disent point sous quel Pape cela arriva. De ce nombre sont Jean (g) Afferius Evêque de Salisbury qui vivoit sous le régne du plus jeune des fils d'Ethelwulphe, nommé Alfréde duquel il a écrit la vie; Auteur (h) si *estimé par les Anglois, qu'il n'a jamais*

(b) *Malmesb. Bergom. Polyd. Virgil. Calvisius. &c.*
(c) *Ingulp. Hist. ad An.* 855. *p.* 17. *Edit.* 1684.
(d) *Vincent. Specul. Hist. Lib. XX V. cap.* 36.
(e) *Anton Hist. Part. II. Tit* 15. *Cap. II.* §. 1.
(f) *Polyd. Virg Anglic. Hist. Lib V. p.* 96. *Edit Basil. Anno.* 1556.
(g) *Asser. ap. Camb. Hist. Brit. Script. vet. Lond.* 1652.
(h) *Twynus ap. Voss. de Hist. Lat.*

mais été suspect à personne; (*i*) Radulphe de Diceto Doyen de l'Eglise de S. Paul à Londres qui vivoit à la fin du XII. Siécle, de même que (*k*) Jean Brompton Abbé Anglois de l'Ordre de Cisteaux; ausquels on peut joindre pour les Etrangers, la Chronique de Nuremberg, Jaques Philippe de Bergame, & en dernier lieu, (*a*) M. Du Chesne.

Ce silence des meilleurs Historiens, joint à la diversité que nous avons remarquée dans les autres, nous fait juger que ce que les (*b*) Centuriateurs de Magdebourg, & (*c*) quelques autres Protestans, ont écrit que la Papesse Jeanne *reçût un Tribut & des presens d'Ethelwulphe Roy d'Angleterre*, pourroit bien être veritable. J'avouë que Marthieu Palmier, Polydore Virgile, & Henri de Sponde rapportent cette Donation d'Ethelwulphe à l'An DCCCXLVI. Martin, dit le Polonois, à l'An DCCCL. Sigonius & Ciaconius à l'An DCCCLI. ausquels on peut joindre Vincent

(i) *Rad. de Diceto, Abbrev. Chronic. pag.* 450.

(k) *Bromp. Chronic. p.* 802. *ap. Cambd.*

(a) *Du Chesne. Hist. d'Angl. Liv. VII. p.* 342. 443.

(b) *Mag. deb. Cent. IX. cap.* 10. *in Joh. VIII. col.* 501.

(c) *Balaus Catal. Test. verit. Wolf. Lect. memorab. Cent. IX. p.* 483. 484.

cent de Beauvais qui marque *l'An 12. de Lothaire.* Mais aucun de ces Auteurs n'eſt Anglois, & la plûpart ſont modernes. Il paroît, au contraire, par la confrontation des Auteurs Anglois, & même de quelques Etrangers, que vers la fin de l'An DCCCLIV. Ethelwulphe prit le chemin de Rome, avec ſon Fils Alfrede qui y avoit fait un autre voyage quelque temps auparavant; & qu'ils paſſerent enſemble à Rome la plus grande partie de l'An DCCCLV. qui fut l'Année même de la Donation.

Aſſerius dit formellement qu'*En l'An DCCCLV. de l'Incarnation du Seigneur, & la même que l'Empereur Lothaire mourut, Ethelwulphe alla à Rome, avec ſon Fils Elfrede qu'il y avoit envoyé une autrefois en l'An DCCCLIII.* Matthieu de Weſtminſter Auteur du XIV. Siécle, fort eſtimé, dit auſſi, ſuivant le rapport de Baronius, qu'en l'An DCCCLV. *Ethelwulphe alla à Rome avec Elfrede le plus jeune de ſes Fils*, ou plûtôt, ſuivant le témoignage

Baron. ad Ann. 855. N. 28.

moignage de M. de Sponde, en l'An DCCCLIV. à la fin duquel Ethelwulphe partit d'Angleterre. Outre Baronius, qui fait profession de suivre Matthieu de Westminster, nous pourrions alléguer Herembert Auteur du IX. Siécle, dans sa Chronique de Lombardie, Antonin Archevêque de Florence, & l'illustre M. Du Chesne. Mais pour ne nous attacher qu'aux Anglois; Florent Moine de Worcester, Auteur du XIV. Siécle, est encore un de ceux qui mettent le Voyage d'Ethelwulphe en l'An DCCCLV. de Jesus-Christ. Or comme il ne met le commencement de Benoît qu'en l'An DCCCLVIII. il a voulu nous dire, sans doute, que ce Voyage d'Ethelwulphe avoit précédé de trois ans le commencement de Benoît. Il faut faire la même Remarque au sujet de Radulphe de Diceto qui rapporte à l'An DCCCXLIX. *le Voyage qu'Ethelwulphe fit à Rome avec son Fils Alfrede.* Car, selon lui, ce Voyage n'a précédé que de

p. 485.

de deux ans, le commencement de Benoît qu'il met en l'An DCCC-LI.

Il n'y a pourtant point de veritable contradiction entre ces deux Auteurs, quoi qu'il y ait une année de difference. La raison en est qu'Ethelwulphe non-seulement *passa la plus grande partie de l'année à Rome*, comme dit Polydore Virgile, mais même qu'*il y séjourna un an tout entier*, suivant le témoignage d'Asserius, de Radulphe, de Brompton, & de Matthieu de Westminster. On trouve même quelque chose de plus précis dans l'Auteur des Remarques sur la vie d'Elfrede, c'est que *Léon mourut pendant que le Roi* Ethelwulphe *étoit à Rome*. De sorte qu'on peut concilier sans peine ces Auteurs, & les accommoder en même temps à nos Hypothéses, en disant qu'en l'An DCCCLIV. de Jesus-Christ Ethelwulphe quitta l'Angleterre pour aller à Rome voir Léon qui mourut pendant le séjour que ce Roi fit à Rome; Et que ce Pape étant mort ce fut Jeanne qui reçût les

Lib. I. p.6.

p. 485. pre-

presens & les Tributs qu'Ethelwulphe offrit au S. Siége.

Après un an de séjour à Rome, Ethelwulphe *retourna* en son Païs; & passant *par la France, il épousa Judith Fille de Charles le Chauve*, suivant le témoignage de Brompton. Matthieu de Westminster cité par Baronius, assûre aussi que *peu de jours après qu'*Ethelwulphe *eut fait couronner son Fils par le Pape, il retourna en son Païs où il mena Judith Fille de Charles de France, après l'avoir épousée.* Du Chesne dit la même chose. D'où il paroît que les Annales de S. Bertin se sont trompées, au moins pour l'Année; lors qu'elles ont rapporté ce Mariage au 1. *d'Octobre de l'An DCCCLVI.* D'ailleurs l'Année DCCCLVI. n'étoit guéres propre pour une telle solemnité, le Royaume étant cruellement divisé, & sur le bord de sa ruïne, tant par les Factions des Freres & des Fils du feu Empereur Lothaire, que par les courses des Normans. A cela près, les Annales de

p. 486. 487.

de S. Bertin s'accordent avec les Auteurs Anglois qui disent que ce Mariage se fit lors qu'Ethelwulphe ayant quitté l'Italie, passa par la France pour retourner en Angleterre. Elles ajoûtent même deux circonstances de tems, qu'on ne trouve point ailleurs c'est qu'Ethelwulphe *avoit fiancé Judith fille du Roi Charles*, *au mois de Juillet*, *& qu'il l'épousa le* 1. *d'Octobre*. Tout cela peut être accordé : pourvû qu'on dise que ce fut en l'Année DCCCLV.

Ethelwulphe ne fut pas plûtôt arrivé de Rome en Angleterre, suivant le témoignage d'Ingulphe, *qu'il assembla les Evêques & les Seigneurs de son Royaume*, *par le consentement desquels* il fit passer un Acte de cette Donation célébre dont nous parlons. Jean Asserius & Florent de Worcester disent formellement que cela se fit en l'An DCCCLV. de même que la Chronique d'Herembert imprimée à Naples, Antonin Archevêque de Florence qui parle de cette Donation immédiatement avant la

p. 378. mort

mort de Lothaire, Baronius, Calvisius, & Du Chesne. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on a inséré dans la Collection des Conciles trois Exemplaires de l'Acte même de cette Donation qui nous ont été conservez par Ingulphe, par Guillaume de Malmesbury, qu'Henri Salvile met *au premier rang parmi les Historiens Anglois, soit pour la sincérité, soit pour le discernement*, & par Matthieu de Westminster. Car il paroît par la confrontation de ces trois divers Exemplaires, & par l'aveu même de ceux qui ont présidé à l'impression des Conciles, que cet Acte de la Donation d'Ethelwulphe fut passé *le 3. du mois de Novembre, en l'An DCCCLV.* Ainsi on ne peut mieux rapporter cet évenement qu'au temps du Pontificat de Jeanne.

Concil. T. VIII. col. 243. seqq. Ed. Labb.

La Date de cette Donation est *de l'An* 855. dans Ingulphe, & dans Matthieu de Westminster. Ainsi il faut marquer la même Année dans Guillaume de Mal-

mesbury, dans l'Exemplaire duquel on lit que ce fut *l'An* 844. par une erreur manifeste, ou des Copistes, ou de l'Imprimeur. Car le même Guillaume de Malmesbury dit, avec Matthieu de Westminster, que ce fut en *l'Indiction IV.* qui ne commença, pour le plûtôt, qu'avec le mois de Septembre de l'An DCCCLV. Ces deux mêmes Auteurs ajoûtent, que ce fut *le 5. jour des Nones de Novembre*, suivant le stile des Romains: par où ils ne peuvent avoir voulu signifier que *le 3. de Novembre.* Il est vrai qu'ils se sont mépris dans leur maniere de s'exprimer. Car ceux qui connoissent tant soit peu, le Calendrier Romain, savent que le Mois *de Novembre* n'a que 4. *jours de Nones*; &, par consequent, qu'on ne peut pas dire, *le 5. des Nones de Novembre*; comme on pourroit dire, *le 5. des Nones d'Octobre*, pour marquet *le 3. d'Octobre*; à cause qu'on donne *six jours de Nones* à celui-ci. C'est, assurément, le voisinage de ces deux Mois

Mois d'*Octobre* & de *Novembre*, qui a fait que l'on a conté les jours de l'un, comme ſi c'étoient les jours de l'autre. Ingulphe, le plus ancien de ces trois Auteurs, s'étoit expliqué d'une maniere réguliére : mais ſes paroles ont été ſi viſiblement corrompuës, qu'il eſt ſurprenant que le P. Labbe ne s'en ſoit pas apperçu ; lui qui ſe pique tant de Chronologie. Il rapporte les paroles d'Ingulphe, de cette maniére : *Indictione III.... Nonas Novembris* ; comme s'il manquoit quelque choſe, avant le mot de *Nonas* ; & que le nombre III. exprimât *l'Indiction* de cette Annéelà : au-lieu que c'eſt le Nombre même de l'Indiction qui manque, celui de III. étant mis pour exprimer le jour des *Nones*. Il falloit donc écrire de cette ſorte ; *Indictione.... III. Nonas Novembris* : & avertir que le Nombre de l'Indiction pouvoit être ſupplée, par les deux autres Exemplaires de l'Acte : tellement que l'expreſſion entiere fût, *Indictione IV. III. Nonas No-*

vembris; c'eſt-à-dire, *l'An* 4. *de l'Indiction*, *&* *le* 3. *de Novembre*. Au fond, il ne s'agit que de deux jours, qui ne font rien à l'affaire. Mais ce qui fait à nôtre ſujet, c'eſt que quoi que le Nombre de l'Indiction ait été ômis dans l'Exemplaire d'Ingulphe; l'Année DCCCLV. de J. C. y eſt formellement exprimée. De même, quoi qu'on ait mal copié l'Année de J. C. dans l'Exemplaire de Guillaume de Malmesbury; *l'Indiction IV*. qui y eſt marquée, ne peut convenir, ſuivant l'uſage ordinaire, qu'à *l'An DCCCLV. de J. C.* Enfin, dans l'Exemplaire de Matthieu de Weſtminſter, *l'Année DCCCLV. de J. C.* & *la IV. de l'Indiction*, ſe trouvent unies enſemble; ce qui ne ſouffre point de difficulté: & nous oblige à dire, encore une fois, que ceci eſt arrivé ſous le Pontificat de Jeanne.

III. Mais pour répondre directement à l'Objection que nous avons propoſée dès le commencement de ce Chapitre, je dis, en dernier lieu, que malgré le ſilence aſ-

affecté de quelques Historiens, & la négligence des autres ; malgré la confusion qui régne dans plusieurs évenemens remarquables des deux années que nous attribuons à la Papesse, & malgré le soin que l'on a pris d'abolir tout ce qui peut avoir été fait par cette Femme ; il y a quelques Faits particuliers que certains Historiens ont expressément rapportez au temps du Pontificat de Jeanne, & quelques autres qu'ils ont attribuez à Jeanne même.

La Donation d'Ethelwulphe dont nous venons de parler, peut être mise dans le premier ordre. Hartman Schedel Medecin de Padouë ; & Auteur de la *Chronique* vulgairement appellée *de Nuremberg*, recite cette Histoire d'Ethelwulphe, après avoir parlé de Jeanne, & avant que rien dire de Benoît. Il recite encore, dans le même endroit, divers Prodiges, entre autres des *Tremblemens de Terre*, que Vincent de Beauvais rapporte à la derniére année de Lothaire, c'est-à-dire, à l'An 855.

Vincent. Spec. Hist. Lib. XXIV. cap. 36.

Un peu plus haut, & toûjours entre l'Hiſtoire de Jeanne & celle de Benoît, le même Schedel parle de la mort de Lothaire, & de l'élevation de ſon Fils à l'Empire. J'avouë que dans ce même intervalle, cet Auteur rapporte pluſieurs autres choſes qui ſont fort éloignées de ce temps. Mais c'eſt aſſez pour nous que ces trois évenemens mémorables, qui appartiennent au Pontificat de Jeanne, s'y rencontrent précisément. Et s'il reſte quelque difficulté là-deſſus, elle ſera bien-tôt levée par la dépoſition des autres Hiſtoriens que l'on va entendre touchant ce qui regarde Lothaire.

Marianus, que nos Adverſaires regardent, quoi que ſans ſujet, comme le plus ancien de ceux qui ont parlé de la Papeſſe, rapporte expreſſement au temps du Pontificat de cette Femme, la diviſion que Lothaire fit de ſes Royaumes entre ſes Enfans, ſa Retraite dans le Monaſtére de Prom, & ſa mort. Matthieu Palmier fait la même choſe: Et Platine

tine ne s'explique pas ſeulement là-deſſus d'une maniére plus claire; mais il y ajoûte un autre trait d'Hiſtoire. *Il y en a*, dit-il, *qui aſſûrent que du temps de ce* Jean VIII. qui fut la Papeſſe, *le corps de S. Vincent fut porté par un certain Moine de Valence Ville d'Eſpagne, à un Village de l'Albigeois en France. Ils diſent, de plus, que Lothaire déja vieux, ayant pris l'habit de Moine, laiſſa l'Empire à ſon Fils Louis, lequel étant vénu inceſſamment en Allemagne, par ſa preſence retint dans leur devoir tous ſes Sujets qui étoient ſur le point de prendre les armes.* Sabellicus a ſuivi Platine, ſur l'un & ſur l'autre de ces Faits. Car après avoir allégué la raiſon que Platine rend de l'uſage de la Chaiſe percée, il ajoûte: *Mais dans quelque vûë que ces choſes ayent été établies, il eſt aſſez conſtant que ſous le Pontificat de ce Jean, le corps de S. Vincent, ayant été volé à Valence, ville d'Eſpagne, fut tranſporté en France dans un village de l'Albigeois: Et que l'Empereur Lothaire déja vieux,*

Sabellic. Ennead. IX. Lib. I. ſub. init. fol. 206. b. Edit. Aſcenſ. 1513.

ayant embraſſé la vie Monaſtique, laiſſa l'Empire à ſon Fils Louïs.

Outre ce que nous avons déja raporté de Marianus, cet Auteur ajoûte ſous le Pontificat de Jeanne, que *Raban Archevêque de Mayence mourut*; ce qui eſt vrai; Car Raban mourut l'An 856. le 4. de Février, Jeanne étant encore aſſiſe ſur la Chaire de Rome: Et Sigebert dit, ſous le même Pontificat, qu'*Hincmar Archevêque de Rheims en France, fleuriſſoit.*

Après ces Preuves qui font voir que le Pontificat de Jeanne n'a pas été laiſſé tellement vuide qu'on n'y ait rapporté expreſſement quelques évenemens Hiſtoriques, nous n'avons plus que deux choſes à remarquer qui regardent directement la perſonne de la Papeſſe.

L'une eſt, qu'il ne faut point douter, qu'à l'exemple des autres Papes, elle n'ait fait diverſes Ordinations, & qu'elle n'ait adminiſtré les autres Sacremens de l'Egliſe, comme on les appelle. *Elle confera les Saints Ordres*, dit (*a*) Henri Corneille Agrippa, *Elle fit des promotions*

(a) *Agrippa de Vanit. Scient. cap.* 62.

tions d'Evêques, Elle administra les Sacremens, & exerça toutes les autres fonctions des Pontifes de Rome. Du-Haillan dit la même chose: comme on l'a vû dans le Chapitre I. de cet Ouvrage. Il faut voir, à cette occasion, la peine que se donne Antonin Archevêque de Florence, pour répondre à la difficulté qu'on pourroit former là-dessus. *Si* l'Histoire de la Papesse *est véritable*, dit-il, *personne néanmoins n'en peut recevoir du préjudice pour le salut, parce que l'Eglise ne fut pas même alors sans son Chef, qui est Christ, duquel elle reçoit les influences de la Grace. Les derniers effets des Sacremens que cette Femme administroit, c'est-à-dire, la Grace, ne manquoit pas, non plus, à ceux qui les recevoient d'Elle avec dévotion. Car quoi que ni elle, ni les autres Femmes ne soient point susceptibles du Caractére d'aucun Ordre; qu'elles ne puissent ni faire l'Eucharistie, ni donner effectivement les Ordres, ni absoudre des péchez; à cause de quoi ceux qui avoient reçû d'elle l'ordination, devoient la recevoir de nouveau, parce qu'ils n'avoient rien reçû d'elle*

Antonin. Hist. Part. II. Tit. 16. Cap. I. §. 7.

d'elle. Cependant Jesus-Christ supléoit la Grace des Sacremens en faveur de ceux qui les recevoient dignement, l'ignorance invincible de ce Fait les excusant de toute force.

L'autre chose que j'ai à dire, (*a*) c'est qu'on trouve dans un vieux Exemplaire de Martin le Polonois qui est à Oxford, que Jeanne *composa plusieurs Préfaces de Messes, à l'exemple de S. Ambroise. Mais qu'elles ont été toutes supprimées*, ce qui est aussi arrivé aux Lettres qu'elle peut avoir écrites; Et cela en vertu du Décret dont nous avons parlé cidessus, qui obligeoit à effacer Jeanne du Catalogue des Papes. C'est la Méthode ordinaire de l'Eglise Romaine; Et nous avons eu si souvent occasion d'en parler, qu'il est inutile de rien ajoûter là-dessus.

(a) *Grimmius apud Maresf. Papij. rest. p. 16. Voyez aussi Sus Lib. I. Ch. I.*

CONCLUSION.

Je finis, en conjurant les Lecteurs d'examiner attentivement les preuves que nous avons alléguées dans tout le cours de cet Ouvrage. Si elles ne les convainquent pas entié-

rement de la vérité de l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne, elles ſerviront, pour le moins, à leur faire voir qu'elle a tous les Caractéres de vraiſemblance que l'on pourroit raiſonnablement demander? & à reprimer la hardieſſe du Jeſuite Labbe qui a bien oſé *défier* tous ceux qu'il appelle (*a*) *Entêtez de la Papeſſe, Heterodoxes, & Calomniateurs de l'Égliſe Catholique & de ſes Souverains Pontifes*; s'imaginant d'avoir tellement *enterré la Fable de la Papeſſe, qu'aucun des Hérétiques n'oſera plus, dans toute l'éternité, ouvrir la bouche* contre ſa *DémonſtrationChronologique invincible.*

(a) *Labb. Cenot. Tab.* 40. *ann. init. Id. Cenotaph. fin. Ibid. init.*

C'étoit un de ces Sçavans farouches, à qui les Injures ne coûtoient rien. Il les dégorge, pour ainſi dire, à gros torrens. A chaque page il les traite de *querelleux*, de *fripons*, d'*inſenſez*, d'*ignorans*, & de *bêtes en Chronologie*: Lui, qui dans ſa *Table de XL. années*, a fourré diverſes choſes inutiles, & qui ne font rien au Fait; qui en a diſſimulé pluſieurs autres; qui en a ſuppoſé quantité comme inconteſtables, quoi qu'elles ſoient conteſtées par divers

p. 492. 493. Au-

Auteurs, & qu'elles ne soient appuyées que sur l'autorité d'un ou de deux Chronologistes. En un mot lui qui a été toujours regardé comme un Plagiaire; Et que M. Sanson le plus célébre des Géographes François, tout Catholique Romain qu'il étoit, & respectueux envers la Société des Jesuites, a publiquement accusé & convaincu (a) *d'envie, de calomnie, de vanité, de larcin, d'erreur, & de fraude.* Nous n'avons garde d'imiter une conduite aussi mal-honête que celle du P. Labbe. Nous avons évité même les plus petites Injures; quoi que nous ayons été souvent obligez de dire que nos Adversaires ont fait mille falsifications en faveur de leurs Monastéres, ou de leur Eglise. Nous avons agi, par tout, avec toute la bonne foi, & la sincerité possibles; Et nous avons tâché de rendre claires & sensibles les Objections de nos Adversaires, nos Preuves, & nos Réponses. C'est aux Lecteurs à juger si nous nous en sommes bien aquittez.

(a) *Dans un Ecrit imprimé à Paris, l'An.* 1647.

FIN.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES DU II. TOME DE L'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne.

III. PARTIE.

IV. PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres.



